

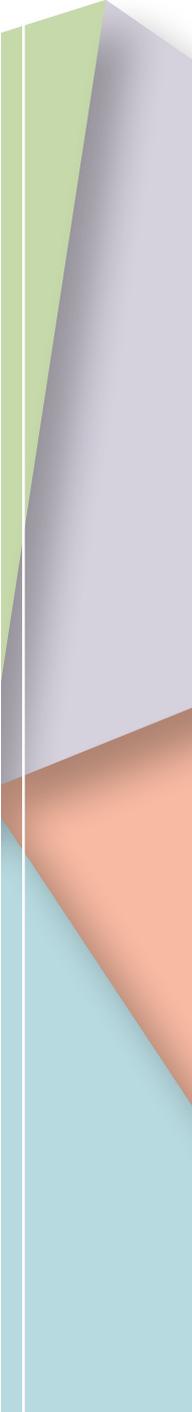
# Pour une sortie culturelle accessible

**Guide de l'inclusion dans  
les arts de la scène**  
(théâtre, danse et musique)  
pour les publics  
vivant avec et sans handicap

Recommandations et listes de contrôle  
pour la Suisse romande

Service Culture inclusive de Pro Infirmis  
Sensability – Experten für Inklusion  
Pour-cent culturel Migros

Publié en octobre 2019



# Sommaire

---

	Accès direct aux listes de contrôle
	Accès direct aux chapitres de textes
	Retour au sommaire
	Recherche textuelle: Menu → Traiter → Rechercher

---

---

<b>1.</b>	<b>Utilisation de ce guide pour les arts de la scène</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>Que signifient l'inclusion et la participation culturelle accessibles?</b>	<b>10</b>
	a) Qu'est-ce que le handicap?	11
	b) Que signifie l'inclusion?	13
	c) La participation culturelle inclusive, un état d'esprit	14
<b>3.</b>	<b>À qui profitent les manifestations accessibles?</b>	<b>15</b>
	<i>Conseils</i>	17
	a) Les personnes en situation de handicap auditif en tant que public culturel	18
	b) Les personnes en situation de handicap visuel en tant que public culturel	19
	c) Les personnes en situation de handicap moteur en tant que public culturel	20
	d) Les personnes vivant avec une déficience intellectuelle en tant que public culturel	21
	e) Les personnes vivant avec un trouble psychique en tant que public culturel	22
	f) Les personnes vivant avec un handicap dû à l'âge en tant que public culturel	23
	g) Les manifestations inclusives profitent à tous les publics	24
<b>4.</b>	<b>Les six étapes d'une sortie culturelle accessible</b>	<b>25</b>
	<b>Étape 1: Pré-information et processus de réservation</b>	<b>28</b>
	a) Moyens de communication	29
	1) Concevoir des moyens de communication accessibles	→  31
	2) Informations sur l'accessibilité architecturale	→  34
	3) Informations sur les moyens d'accès aux contenus	→  36
	4) Possibilités et personnes de contact	→  38
	<i>Encart: La communication en français facile à lire et à comprendre (FALC)</i>	39
	b) Canaux de diffusion et de communication	→  41
	c) Processus de réservation	→  44

<b>Étape 2: Itinéraires d'accès, arrêts de bus, gares et places de parc</b>	→ <input checked="" type="checkbox"/>	<b>47</b>
<b>Étape 3: Accessibilité architecturale</b>		<b>51</b>
a) Accès et mobilité dans le bâtiment	→ <input checked="" type="checkbox"/>	53
<i>Encart: Dispositions de la norme SIA 500 et de la norme VSS 640 075</i>		60
b) Orientation, signalétique, acoustique et éclairage	→ <input checked="" type="checkbox"/>	64
c) Salles de spectacle avec places assises	→ <input checked="" type="checkbox"/>	68
d) Salles de spectacle avec places debout	→ <input checked="" type="checkbox"/>	73
e) Toilettes dans le lieu	→ <input checked="" type="checkbox"/>	76
f) Espace restauration dans le lieu	→ <input checked="" type="checkbox"/>	79
<i>Encart: Institutions culturelles ou festivals avec plusieurs lieux de représentation et manifestations culturelles sur des lieux provisoires à l'extérieur</i>		82
<i>Encart: L'accès sans obstacles à la scène et aux coulisses</i>		84
<b>Étape 4: Accueil et assistance des visiteurs</b>		<b>86</b>
a) Prise en charge des visiteurs avant la manifestation	→ <input checked="" type="checkbox"/>	88
b) Prise en charge des visiteurs dans l'espace restauration	→ <input checked="" type="checkbox"/>	95
<b>Étape 5: Moyens d'accès aux contenus</b>	→ <input checked="" type="checkbox"/>	<b>99</b>
<i>Conseils</i>		105
a) Personnel sensibilisé et formé		106
b) Systèmes de sonorisation et boucles magnétiques		107
c) Surtitres et sous-titres		109
d) Interprétation en langue des signes		110
e) Audiodescription		112
f) Visites descriptives et tactiles et introductions à l'œuvre		114
g) Productions scéniques fondées sur l'«Aesthetics of Access»		115
h) Représentations avec un cadre accessible et représentations Relax		116
i) Accompagnateurs et portiers culturels		118
j) Remise de textes d'accompagnement		119
k) Moyens de communication en français facile à lire et à comprendre (FALC)		120
<b>Étape 6: Prendre congé des visiteurs et trajet de retour</b>	→ <input checked="" type="checkbox"/>	<b>122</b>
<b>5. Formation et conseils par des personnes en situation de handicap</b>		<b>125</b>
<b>6. Remerciements</b>		<b>128</b>
<b>7. Mentions légales</b>		<b>129</b>

# 1. Utilisation de ce guide pour les arts de la scène

La création culturelle touche tout un chacun de manière individuelle. Les institutions culturelles qui poursuivent un esprit d'inclusion s'engagent afin de rendre cette expérience accessible à de multiples publics, y compris aux personnes en situation de handicap. C'est pourquoi nous recommandons ce guide pour des sorties culturelles inclusives dans le domaine des arts de la scène à tous les programmeurs de pièces de théâtre, de spectacles de danse et de concerts. Vous aussi, ouvrez vos infrastructures et vos offres culturelles; éliminez les obstacles pour les amateurs de culture en situation de handicap; aménagez des accès sans obstacles et de nouvelles possibilités de rencontres inclusives pour tous vos publics. En tant qu'organisateur d'événements culturels inclusifs, vous vous ouvrez à un nouveau public, appelé à augmenter au vu de l'évolution démographique. Vous y serez de toute manière contraint tôt ou tard en vertu de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.



# 1. Utilisation de ce guide pour les arts de la scène

## Pourquoi ce guide?

Les programmeurs de pièces de théâtre, de spectacles de danse et de concerts inclusifs tiennent compte des besoins des amateurs de culture en situation de handicap et éliminent tous les obstacles afin de garantir à différents niveaux l'accessibilité au lieu culturel et à la représentation. Dans ce guide, nous souhaitons présenter les conditions-cadre à satisfaire pour permettre la participation pleine et entière des personnes vivant avec un handicap aux offres culturelles. Ce faisant, nous entendons déconstruire la pensée qui s'oriente d'après les déficiences au profit d'une action qui valorise le potentiel, dans le sens que toute personne intéressée par une offre culturelle doit pouvoir y prendre part.

À quoi les organisateurs d'événements culturels inclusifs doivent-ils prêter attention, quelles mesures doivent-ils mettre en œuvre et comment? Ce guide offre des conseils pratiques et pragmatiques ainsi qu'un soutien actif à la conception d'offres culturelles accessibles. Avec ce guide, nous poursuivons deux objectifs: d'une part, l'inclusion des amateurs de culture en situation de handicap et d'autre part, de nouveaux accès à la culture qui constituent une plus-value pour l'ensemble des publics. Ce guide se focalise sur les personnes en situation de handicap en tant que membres du public; d'autres éléments constitutifs de la culture inclusive, tels que la présence d'artistes en situation de handicap sur scène ou de collaborateurs en situation de handicap au sein des institutions culturelles, seront brièvement abordés.

## Premier objectif: la participation inclusive accessible

Pour les personnes vivant avec un handicap, une sortie culturelle accessible suppose l'accessibilité architecturale du lieu et des contenus de la représentation. Il ne s'agit pas de proposer des solutions réservées aux visiteurs en situation de handicap, mais bien de créer une accessibilité dont profite l'ensemble des publics. Afin que les personnes en situation de handicap puissent participer à une offre culturelle, il faut également que les informations nécessaires soient accessibles, là encore de manière inclusive dans tous les moyens de communication ainsi qu'à travers les canaux adaptés aux groupes concernés. Des collaborateurs sensibilisés et formés sont en outre indispensables pour que vos visiteurs se sentent bienvenus et à l'aise dans votre lieu culturel.



Tous ces aspects sont présentés dans ce guide pour les arts de la scène. Celui-ci s'appuie principalement sur les besoins des personnes en situation de handicap auditif, visuel ou moteur, mais aussi de celles vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique. Constituant près de 20 % de la population suisse, les personnes en situation de handicap sont loin de représenter une minorité. Et leur nombre continuera d'augmenter ces prochaines années: la grande majorité des gens seront en effet confrontés à des limitations en vieillissant, sans pour autant être prêts à renoncer à leurs sorties habituelles. Ces personnes souhaiteront continuer d'assister à des événements culturels – sans aucun obstacle.

### **Deuxième objectif: de nouveaux accès à la culture comme plus-value pour tous**

Ouvrir aux personnes en situation de handicap un accès aux offres culturelles génère bien souvent une plus-value pour l'ensemble des publics. Outre les nouvelles possibilités de rencontre, les moyens de communication accessibles illustrent bien cet état de fait: des textes bien construits, des polices d'écriture suffisamment grandes et un langage aisément compréhensible bénéficient à tous. Il en va de même pour l'accessibilité architecturale: des voies de communication sans obstacles entre ou à l'intérieur des lieux servent autant aux personnes en fauteuil roulant qu'aux personnes âgées qui utilisent un dispositif d'aide à la marche, aux familles avec enfants ou aux grands groupes. Une bonne signalétique, une bonne acoustique et un bon éclairage sur le lieu de la représentation sont également utiles à tous.

Les manifestations culturelles dotées de moyens d'accès aux contenus pour les personnes en situation de handicap offrent elles aussi une plus-value pour tous les publics. Cet aspect de l'accessibilité recèle un important potentiel d'innovation artistique: les surtitres descriptifs, l'interprétation en langue des signes ou les visites descriptives et tactiles de la scène font également découvrir aux personnes ne vivant PAS avec un handicap auditif ou visuel de nouvelles expériences sensorielles. Les nouveaux formats culturels tels que les cadres accessibles ou les représentations Relax présentent un intérêt pour différents publics. Quant aux productions relevant du courant de l'«Aesthetics of Access» (littéralement «esthétique de l'accès»), les moyens d'accès aux contenus tels que surtitres, audiodescription ou langue des signes sont intégrés à la représentation en tant que moyens artistiques, et apportent une plus-value pour tous.

### **Conception et contenu du guide**

Dans les pages qui suivent, nous introduirons notre sujet par trois questions fondamentales: qu'est-ce que le handicap, que signifie l'inclusion et quelles sont les conditions d'une participation culturelle inclusive? Nous présenterons ensuite les différentes formes de handicap et examinerons les besoins spécifiques et les entraves à l'accès des amateurs de culture vivant avec chacun de ces handicaps.



Enfin, nous entamerons notre parcours à proprement parler, en présentant tour à tour les différentes étapes d'une sortie culturelle accessible de manière concrète et pratique. À chacune de ces étapes, nous avons relevé les obstacles fréquents et les besoins des visiteurs en situation de handicap et en avons déduit des recommandations d'action sous la forme de listes de contrôle. Celles-ci reprennent les mesures que nous jugeons indispensables (= éléments fondamentaux), mais aussi d'autres recommandations ciblées sur les besoins des visiteurs vivant avec un handicap spécifique (= éléments d'approfondissement).

Nous présentons les conditions que doivent mettre en place les institutions culturelles inclusives pour, dans l'ordre: une communication accessible des offres culturelles et du processus de réservation (étape 1), l'accès sans obstacles des personnes en situation de handicap à l'institution culturelle (étape 2), l'accessibilité architecturale des lieux de représentation (étape 3), l'accueil et l'assistance des visiteurs au sein de l'institution culturelle (étape 4), l'accès aux contenus des manifestations (étape 5) et, enfin, la prise de congé des visiteurs et le trajet de retour (étape 6).

Nous approfondissons par ailleurs certains aspects clés d'une sortie culturelle accessible dans une série d'encarts ainsi que dans le chapitre final. Ainsi, nous abordons les deux normes de référence pour la construction sans obstacles, le cas particulier des institutions culturelles et des festivals avec des lieux de représentation multiples ou complexes à l'extérieur, la communication en français facile à lire et à comprendre (FALC) ainsi que les mesures de formation et de conseil à l'intention des institutions culturelles et de leurs collaborateurs, assurées par des personnes en situation de handicap en leur qualité d'expertes de leur situation.

Les organisateurs d'événements culturels intéressés peuvent lire ce guide pour les arts de la scène de trois manières: de façon sélective, en choisissant les listes de contrôle des domaines de compétence qui les concernent particulièrement; de A à Z en suivant les six étapes d'une sortie culturelle accessible; ou de manière ciblée, en approfondissant des notions clés individuelles à partir du sommaire.

## De la lecture à la pratique

Ce guide est conçu de manière modulaire, le long des étapes d'une sortie culturelle accessible. Et ce parce que dans les institutions culturelles du domaine des arts de la scène, la responsabilité de la mise en œuvre d'une mesure incombe souvent à différentes personnes et aux services dont elles sont responsables (par ex. programmation, communication, infrastructure, service clientèle, médiation, technique, restauration, etc.). Chaque responsable ou spécialiste de ces services a donc la possibilité de choisir la ou les liste(s) de contrôle pertinente(s) pour lui et son équipe et de se focaliser sur la mise en œuvre. Nous recommandons toutefois de lire ce guide dans son intégralité pour bien comprendre ses différents domaines, tous reliés entre eux de façon protéiforme.



### Qui se cache derrière ce guide?

Ce guide représente la quintessence des connaissances en la matière. Il repose sur les demandes, les revendications ainsi que sur l'expérience et l'expertise d'un large éventail de spécialistes du travail culturel inclusif vivant avec et sans handicap. Ensemble, ils ont élaboré ce guide basé sur la perception de collaborateurs de Sensability qui sont des amateurs de culture et qui vivent avec un handicap. Ce point de vue a été enrichi de la perspective du Service Culture inclusive de Pro Infirmis, en contact avec divers organisateurs de spectacles de toute la Suisse depuis plusieurs années. Enfin, le Pour-cent culturel Migros, l'un des principaux soutiens privés à la culture en Suisse, a apporté un troisième angle de vue, celui des attentes en matière de politique culturelle.

### Remarques au sujet de la version française

Dans le présent guide et pour des raisons de lisibilité, le genre masculin est utilisé au sens dit générique, et désigne les femmes autant que les hommes.

En accord avec l'usage de France, le terme «accessibilité» a été choisi pour désigner le caractère pleinement accessible d'une institution culturelle. Pour le champ de l'accessibilité architecturale, les termes «accessibilité sans obstacles» ou «sans obstacles» ont toutefois été utilisés dans certains cas, conformément à l'usage francophone de Suisse.

Les prestataires romands de mesures d'accessibilité ou de sensibilisation et de formation cités sont professionnels. Cela signifie que leur offre est réalisée avec des experts culturels en situation de handicap, selon une méthodologie qui garantit une qualité égale, et que cette offre est régulièrement évaluée et améliorée. L'offre de ces prestataires existe par ailleurs depuis plus de cinq ans.

### Éditeurs du guide:

Service Culture inclusive de Pro Infirmis

[www.cultureinclusive.ch](http://www.cultureinclusive.ch)

Sensability – Experten für Inklusion

[www.sensability.ch](http://www.sensability.ch)

Pour-cent culturel Migros

[www.pour-cent-culturel-migros.ch](http://www.pour-cent-culturel-migros.ch)

### Initiateurs du guide:

Silvan Rüssli, Service Culture inclusive de Pro Infirmis

Brian McGowan, Sensability

Berne et Zurich, octobre 2019

## 2. Que signifient l'inclusion et la participation culturelle accessibles?

Selon l'Office fédéral de la statistique, près de 20 % de la population suisse vit avec un handicap. Ce guide pour les arts de la scène traite donc d'un public potentiellement important pour les organisateurs de manifestations culturelles. Ces personnes vivent avec des limitations généralement dues à une maladie, un accident, une infirmité congénitale ou à l'âge. Les limitations affectent leur ouïe, leur vue, leur motricité, leurs capacités intellectuelles ou leur bien-être psychique. Comme tout un chacun, les personnes en situation de handicap souhaitent prendre activement part à la société et assister sans difficulté aux manifestations culturelles. Mais bien souvent, des obstacles physiques, une offre non adaptée ou des appréhensions sociales compliquent sinon empêchent leurs sorties culturelles, limitant ainsi la participation à la vie culturelle de ces personnes.



## 2. Que signifient l'inclusion et la participation culturelle accessibles?



### a) Qu'est-ce que le handicap?

Ce guide repose sur le «modèle interactif du handicap», aujourd'hui largement reconnu, qui sous-tend par ailleurs la loi sur l'égalité pour les handicapés de Suisse et la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Selon ce modèle, le handicap résulte d'une interaction entre les limitations individuelles (par exemple malvoyance ou surdité) et des obstacles présents dans l'environnement (par exemple des inscriptions illisibles dans une salle de concert ou l'absence de surtitres au théâtre). Cette conception interactive du handicap a fait son chemin depuis la fin des années 1980 et est aujourd'hui considérée comme la norme.

Pour bien comprendre le handicap, jetons un coup d'œil en arrière. L'actuel modèle interactif ou lié aux droits de l'homme est né du «modèle social du handicap», qui considère que celui-ci est avant tout causé par l'environnement. Longtemps, il a été entendu par «handicap» une caractéristique individuelle des personnes concernées exprimant une déficience personnelle par rapport à la norme sociale. Étant donné que le problème médical en constituait le principal critère (par exemple la surdité, la cécité ou l'incapacité à marcher), cet ancien modèle est qualifié de «modèle médical ou individuel du handicap». L'on recherchait alors des solutions individuelles aux problèmes

## 2. Que signifient l'inclusion et la participation culturelle accessibles?

individuels dans le but de permettre aux personnes concernées d'utiliser les structures de la société grâce à des mesures médicales (prothèses, physiothérapie, opérations, etc.). Aucune obligation ne revenait à la société en tant que telle.

Les facteurs environnementaux constituent une composante essentielle du «modèle interactif du handicap». La solution au «problème du handicap» se cherche aujourd'hui dans une approche axée sur la société: les appréhensions sociales et les obstacles environnementaux doivent être éliminés, et être évités d'emblée lors des travaux de transformation ou de rénovation (par exemple de bâtiments ou d'installations) afin de ne pas porter préjudice aux personnes concernées. Du point de vue linguistique, la formulation «personnes en situation de handicap» fait référence à la diversité de handicaps, tous conditionnés par des attitudes sociales et l'environnement qui en découle. Dans ce guide, les formulations «personnes vivant avec un handicap» ou «personnes en situation de handicap» renvoient à des personnes qui vivent avec des limitations durables qui sont d'ordre sensorielles (motrices, visuelles, auditives), intellectuelles ou psychiques, mais que la société empêche en même temps de participer en toute égalité aux activités sociales. L'utilisation des formulations «personnes vivant avec un handicap» ou «personnes en situation de handicap» met donc l'accent sur les obstacles environnementaux qui interagissent avec des limitations durables, et empêchent ainsi la pleine participation à la vie en société. Cet usage s'oppose à la formulation plus ancienne de «personne handicapée», qui réduit une personne à son handicap, perçu comme une déficience dont elle porte la responsabilité. Nous utilisons de plus les termes «limitation(s)» et «maladie(s)» pour désigner des états individuels.

Les limitations peuvent être visibles (par exemple une personne en fauteuil roulant) ou invisibles (par exemple un spectateur malentendant qui ne comprend pas les informations au guichet), au même titre que les obstacles, qui peuvent être plus ou moins évidents. Parfois, ces obstacles sont très difficiles à percevoir pour les personnes ne vivant PAS avec un handicap; pour les déceler, il faut se focaliser sur les interactions entre les gens et leur environnement, c'est-à-dire sur le handicap en tant que tel. Certains d'entre eux ne se révèlent habituellement qu'à travers le contact direct avec des personnes en situation de handicap: elles sont en effet les seules à pouvoir parler de ce qui leur fait obstacle. C'est la raison pour laquelle un échange continu entre personnes vivant avec et sans handicap est essentiel lors de la conception et de la mise en œuvre de mesures visant l'accessibilité. Ainsi ce guide s'appuie-t-il sur un processus d'aménagement participatif dans lequel les personnes vivant avec et sans handicap doivent être impliquées ensemble pour changer l'environnement et la société.

### b) Que signifie l'inclusion?

L'inclusion indique que chaque personne peut participer à toutes les activités de la société, naturellement et en toute égalité, indépendamment de son apparence physique, de sa langue, de sa religion, de son éducation, de son pouvoir d'achat ou du fait qu'elle vit ou non avec un handicap. La participation sociale et une contribution active à la vie en société doivent être accessibles à tous. Les enfants suivent par exemple les mêmes cours et les jeunes sortent ensemble en soirée, qu'ils vivent ou non avec un handicap. On parle d'inclusion lorsque chaque personne peut faire partie d'un tout, partout, en toute égalité et de manière autonome, durant la formation, sur le lieu de travail, chez soi, dans le monde culturel et dans celui des loisirs.

Dans le domaine de la culture, l'inclusion signifie par exemple que les personnes qui souhaitent assister à une pièce de théâtre ou à un concert peuvent le faire ensemble, naturellement, avec ou sans handicap. Cela veut dire aussi que la culture n'est pas conçue POUR les personnes en situation de handicap, mais d'égal à égal AVEC elles, par exemple en planifiant et en mettant en place dès le départ un moyen d'accès aux contenus, tel que l'audiodescription ou l'interprétation en langue des signes, en collaboration avec des amateurs de culture en situation de handicap visuel et auditif ou en choisissant avec eux les représentations qui en bénéficieront. Pour les personnes en situation de handicap, la participation culturelle inclusive implique toutefois un accès sans obstacles à l'institution et aux manifestations culturelles, de même qu'une culture de l'accueil vécue au quotidien au sein de l'institution culturelle, qui reconnaît ainsi la plus-value de la diversité et des besoins spécifiques.

L'inclusion peut également se définir par opposition à la séparation ou à l'exclusion. Une culture très élitiste a longtemps été cultivée au sein de la bourgeoisie intellectuelle. La culture y était mise en scène pour celles et ceux qui faisaient partie de cette classe sociale, qui se définissait aussi par la distance qu'elle mettait entre elle et «les autres». Ainsi a-t-on créé des structures culturelles spécialement réservées à une «élite bourgeoise intellectuelle», bien entendu en bonne santé. Longtemps – et c'est encore souvent le cas aujourd'hui –, les personnes en situation de handicap ont vécu dans des structures séparées et des institutions spéciales, non pas choisies par elles-mêmes de manière autonome, au cœur de la société, mais bien en marge de celle-ci. Aujourd'hui, ce schéma est de plus en plus délaissé au profit de la recherche d'interfaces, d'espaces perméables, de nouvelles formes de cohabitation et d'expérience collective équitables. La légitimité des offres culturelles exclusives est de plus en plus fréquemment remise en question, car ces offres excluent d'importants groupes de notre société plurielle. Dans le même temps, le public de la bourgeoisie intellectuelle d'hier s'amointrit, ses membres vieillissent et se retrouvent eux-mêmes confrontés à des handicaps dus à l'âge. L'on constate aujourd'hui, de manière générale dans la société et spécifiquement dans le monde de la culture, une tendance croissante à reconnaître la plus-value de la diversité, à la vivre et à la promouvoir grâce à des rencontres et des activités communes. La culture inclusive recèle un important potentiel créatif à travers des accès plus riches, des cadres de représentation différents et de nouveaux formats.



Elle permet de mettre en commun des points de vue différents, de voir la situation sous une autre perspective (sinon de la découvrir) et de créer les conditions de l'inclusion plutôt que de la séparation, tant au sein du public que sur scène et dans les équipes mixtes de collaborateurs.

### c) La participation culturelle inclusive, un état d'esprit

Aucune institution culturelle ne souhaite exclure de la participation un public intéressé par son offre. Pourtant, c'est précisément ce qui arrive aux personnes en situation de handicap, généralement non pas par manque de bonne volonté, mais par manque de connaissances ou en raison de priorités divergentes et de ressources prétendument insuffisantes. En revanche, les institutions culturelles inclusives du domaine des arts de la scène misent sciemment sur la plus-value de la diversité. La diversité culturelle constitue un aspect important du profil de leur programmation et de leur mandat culturel; à ce titre, elles font aussi intervenir des artistes en situation de handicap. La participation culturelle de groupes de population aussi diversifiés que possible en tant que publics est un engagement qu'elles prennent aussi envers elles-mêmes. C'est là un élément central de leur identité et de leur mission culturelle. Elles voient le mandat sociétal donné à la culture comme une chance pour animer la réflexion sur la diversité et pour permettre les rencontres. Ainsi, elles jugent prioritaire d'éliminer les entraves à l'accès pour les personnes en situation de handicap et de créer les conditions-cadre dont elles ont besoin pour assister à une manifestation culturelle.

Une culture de l'accueil vécue au quotidien fait partie intégrante de la mission et de la vision de toute institution culturelle qui adopte un esprit d'inclusion. La diversification des publics qui en résulte, de même que l'ouverture à un nouveau public, celui des amateurs de culture en situation de handicap, constituent pour elles un objectif déclaré. Les accès plus riches, les cadres différents et les nouveaux formats qui découlent souvent des offres culturelles inclusives sont un bénéfice complémentaire plus que bienvenu.

# 3. À qui profitent les manifestations accessibles?

Tous les membres de la société s'intéressant à la culture, qu'ils vivent ou non avec un handicap, souhaitent profiter des offres culturelles. Il nous est bien sûr impossible d'aborder les besoins de tous les publics dans ce guide pour les arts de la scène; nous nous focalisons donc sur les amateurs de culture en situation de handicap limités au niveau de leur mobilité, de leur vue ou de leur ouïe ou vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique des suites d'une maladie ou d'un accident, depuis leur naissance ou à cause de l'âge. L'accès de ces personnes aux offres culturelles est entravé de multiples façons, quand elles n'en sont pas entièrement exclues. Mais elles ne sont pas les seules à bénéficier des mesures pour d'accessibilité recommandées dans ce guide: tous les publics en profitent.



### 3. À qui profitent les manifestations accessibles?



Nous vous présentons ci-après une vue d'ensemble des besoins spécifiques des amateurs de culture en situation de handicap, de leurs entraves à l'accès lors d'une sortie culturelle et des mesures recommandées pour y remédier, organisées selon différentes formes de handicap. En tant qu'organisateur d'événements culturels poursuivant un esprit d'inclusion, assurez la transparence de votre communication en indiquant clairement l'accessibilité de votre institution culturelle et de vos manifestations et en veillant à utiliser les bonnes formules lorsque vous vous adressez à un public spécifique (par exemple «personnes vivant avec un handicap auditif» ou «personnes vivant avec un handicap psychique»). Utilisez toujours les bons pictogrammes pour désigner les différentes formes de handicap dans vos moyens de communication, car ils constituent d'importants signaux pour vos visiteurs en situation de handicap.

### 3. À qui profitent les manifestations accessibles?

Nous vous recommandons l'usage des pictogrammes suivants:



**Pictogramme pour les personnes en situation de handicap auditif**



**Pictogramme pour les personnes en situation de handicap visuel**



**Pictogramme pour les personnes en situation de handicap moteur**



**Pictogramme pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle**



**Pictogramme pour les personnes vivant avec un trouble psychique**



**Pictogramme pour les personnes vivant avec un handicap dû à l'âge**



#### a) Les personnes en situation de handicap auditif en tant que public culturel

Les amateurs de culture vivant avec un handicap auditif sont des personnes confrontées à des obstacles dans leur environnement à cause d'une déficience ou d'une absence totale de l'ouïe. Les informations transmises de manière purement acoustique ne leur sont que partiellement accessibles, voire ne le sont pas du tout. Lorsqu'elles assistent à une manifestation culturelle, ces personnes ont donc impérativement besoin d'un accès visuel alternatif ou complémentaire à l'accès acoustique aux informations, selon l'approche dite multisensorielle; il peut s'agir d'espaces bien éclairés ou de moyens de communication facilement lisibles.

Le handicap auditif n'existe pas: il s'agit plutôt d'un continuum allant des déficiences auditives légères à graves jusqu'à la surdité. Chaque degré de limitation s'accompagne de différents besoins qui doivent être satisfaits à travers différentes mesures de communication. Il est par exemple généralement possible de communiquer verbalement avec les personnes malentendantes qui utilisent des appareils auditifs. Les personnes sourdes, quant à elles, lisent souvent sur les lèvres ou recourent à la langue des signes, considérée comme leur langue maternelle. Très différente de la langue parlée et écrite, elle possède son propre système linguistique visuel. La langue des signes renvoie à une culture à part entière, à savoir la culture sourde. À l'instar de la langue parlée, elle n'est pas universelle: en Suisse, les personnes sourdes utilisent la «Deutschschweizer Gebärdensprache (DSGS)», la «langue des signes française (LSF)» ou la «lingua italiana dei segni (LIS)». Pour communiquer par écrit avec les personnes sourdes de naissance, il convient donc d'utiliser un niveau de langue aisément compréhensible, car la langue écrite constitue souvent une langue étrangère. Dans la communication orale, une articulation claire et un bon éclairage sont importants pour permettre aux personnes concernées de lire sur les lèvres.

L'accès aux contenus de vos manifestations culturelles pour les clients vivant avec un handicap auditif ne peut être garanti qu'avec des moyens d'accès spécifiques: systèmes de sonorisation et boucles magnétiques, surtitres ou sous-titres et interprétation en langue des signes. Le cas échéant, vous pouvez aussi intégrer ces moyens d'aide de manière artistique dans la conception de vos productions scéniques plutôt que de les y ajouter après coup, selon l'approche de l'«Aesthetics of Access». Pour que les personnes vivant avec un handicap auditif puissent utiliser ces moyens d'accès aux contenus, il est important qu'elles puissent réserver des places adaptées dans la salle de spectacle, d'où elles auront par exemple une vue dégagée sur la scène et, en même temps, sur les surtitres ou sur l'interprète en langue des signes. Dans ce dernier cas, les places situées dans l'espace avant latéral sont particulièrement adaptées. Il y a par ailleurs des éléments importants à ne pas oublier: la traduction en langue des signes doit par exemple être coordonnée à l'éclairage de la scène de manière à ce que l'interprète ne se retrouve pas subitement dans le noir lorsque la lumière baisse.



**Conseils pour l'assistance aux visiteurs en situation de handicap auditif**



## b) Les personnes en situation de handicap visuel en tant que public culturel

Les amateurs de culture vivant avec un handicap visuel sont des personnes confrontées à des obstacles dans leur environnement à cause d'une déficience visuelle ou d'une absence totale de la vue. Tout comme pour le handicap auditif, LE handicap visuel n'existe pas. Ce public lui aussi n'est pas homogène: de la malvoyance à la cécité, les degrés de limitation sont tout aussi divers que les besoins qui en résultent. Alors que l'absence d'informations acoustiques ou tactiles dans les institutions culturelles met considérablement en difficulté les personnes aveugles, les conditions de luminosité, les couleurs et les contrastes défavorables constituent souvent des obstacles pour les personnes malvoyantes.

Beaucoup de personnes en situation de handicap visuel utilisent des lecteurs d'écran (ou «screenreader») qui lisent à haute voix des informations numériques, par exemple des sites Internet, des fichiers PDF, des e-mails ou le contenu d'applications. Il est donc indispensable de rendre vos moyens de communication accessibles pour permettre à ces personnes de s'informer de manière autonome sur vos offres culturelles, de prendre contact avec vous par e-mail ou par SMS et de consulter votre site Internet ou votre programme. Elles doivent par ailleurs être prises en charge de manière appropriée au guichet, au vestiaire, lors de l'indication des places ou dans l'espace restauration. Il est donc important que vos collaborateurs soient sensibilisés et formés à l'accueil des personnes vivant avec un handicap visuel. Le cas échéant et s'ils le souhaitent, vous pouvez aussi aider vos visiteurs en situation de handicap visuel à rejoindre votre lieu en allant les chercher personnellement à l'arrêt de bus ou à la gare et en les y reconduisant à la fin de l'événement.

Concernant l'accessibilité des contenus de vos manifestations, adoptez là encore l'approche multisensorielle en offrant à vos visiteurs en situation de handicap visuel des accès alternatifs acoustiques et/ou tactiles compensant leur limitation ou absence de vue. L'audiodescription (entendre plutôt que voir) ainsi que les visites descriptives et tactiles ou les introductions à l'œuvre (entendre, ressentir et expérimenter l'espace plutôt que voir) sont particulièrement appropriées à cette fin. Certains visiteurs en situation de handicap visuel sont accompagnés de chiens-guides, un moyen auxiliaire qui leur est indispensable et à qui vous devez autoriser l'accès en tout lieu et sans supplément. Les chiens d'assistance sont formés à assurer cette fonction et personne ne doit en avoir peur. Le maître vous indiquera si son chien supporte ou non les bruits forts pendant un concert ou une pièce de théâtre. Il décidera également si son chien d'assistance l'accompagne dans la salle de spectacle ou s'il préfère le laisser à un endroit approprié de l'institution culturelle.



### Conseils pour l'assistance aux visiteurs en situation de handicap visuel



#### c) Les personnes en situation de handicap moteur en tant que public culturel

Les amateurs de culture vivant avec un handicap moteur sont des personnes qui se déplacent en fauteuil roulant, avec un déambulateur, avec d'autres dispositifs d'aide à la marche (cannes, béquilles, etc.) ou ayant d'autres difficultés de déplacement et qui sont confrontées à des obstacles dans leur environnement. L'éventail des déficiences motrices est lui aussi très large. Si certains visiteurs peuvent emprunter les escaliers, seuls ou avec une aide, ceux-ci seront en revanche insurmontables pour les personnes en fauteuil roulant.

Les principaux obstacles auxquels se heurtent les personnes en situation de handicap moteur lors de manifestations culturelles sont d'ordre architectural et naturel, et ce souvent dès le chemin d'accès au lieu (marches, inclinaison, revêtement inégal, etc.). En tant qu'organisateur, il vous appartient donc de vérifier l'accessibilité du parcours d'accès et d'en communiquer le résultat. À leur arrivée, vos visiteurs en situation de handicap moteur doivent avoir la possibilité d'entrer dans l'institution culturelle et de s'y déplacer en toute autonomie. Souvent, des marches ou seuils, des rampes inexistantes ou trop raides, l'absence de main courante le long des escaliers, des guichets ou vestiaires inaccessibles en fauteuil roulant, des ascenseurs trop petits ou des monte-escaliers inadaptés ou encore l'absence de toilettes adaptées aux personnes en fauteuil roulant ou d'emplacements pour les fauteuils roulants dans la salle compliquent sinon empêchent la sortie culturelle. Pour que les personnes en situation de handicap moteur puissent avoir une idée de l'accessibilité de votre institution culturelle en planifiant leur visite, il est donc essentiel de leur communiquer les détails relatifs à l'accessibilité du chemin d'accès depuis l'arrêt de bus ou de la gare le/la plus proche ainsi qu'aux infrastructures du bâtiment. Quand les obstacles peuvent être éliminés facilement, faites le nécessaire de manière pragmatique. Incluez également sur votre site Internet et dans votre programme les coordonnées d'une personne de contact formée en la matière à qui vos visiteurs en situation de handicap moteur peuvent s'adresser en cas de besoin.

Les personnes en situation de handicap moteur assistent souvent aux événements culturels avec un accompagnateur ou un assistant. Offrez l'entrée gratuite aux assistants et assurez-vous que les accompagnateurs et assistants de vos visiteurs en situation de handicap moteur puissent s'asseoir à côté d'eux de manière à pouvoir leur porter assistance en cas de besoin, y compris pendant la représentation. N'oubliez pas non plus qu'il est impossible de passer une soirée romantique quand votre compagne ou compagnon est assis(e) trois rangs derrière... Veillez à ce qu'il soit également possible de réserver des emplacements pour fauteuils roulants de manière autonome sur votre billetterie en ligne.



#### Conseils pour l'assistance aux visiteurs en situation de handicap moteur



#### d) Les personnes vivant avec une déficience intellectuelle en tant que public culturel

Les amateurs de culture vivant avec une déficience intellectuelle sont souvent victimes de préjugés ou de stigmatisation, car les comportements qu'on leur prête ou leurs comportements réels sont jugés trop ostensibles ou inappropriés. Les causes et manifestations de leurs déficiences sont extrêmement variées. Des troubles du développement ou la perte de capacités cognitives entraînent parfois des comportements qui peuvent susciter des appréhensions chez les personnes qui n'en sont pas familières. Ce public inclut des personnes très diverses, vivant par exemple avec la trisomie 21, des lésions cérébrales ou des difficultés d'apprentissage. Leurs besoins sont eux aussi très variés.

Des moyens de communication spécifiques en français facile à lire et à comprendre (FALC) ou une communication verbale dans un langage simple constituent de bons moyens de fournir des informations adaptées aux groupes concernés et d'échanger avec vos visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle. Beaucoup d'entre eux auront besoin d'un accompagnement personnel pour se rendre sur votre lieu. En tant qu'organisateur, vous pouvez par exemple mettre en place un service de navette ou d'accompagnement vers le lieu de la manifestation, ou des offres de sortie culturelle accompagnée. Les visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle doivent être accueillis personnellement sur place par des collaborateurs sensibilisés et formés à des rencontres ouvertes et simples. Adressez-vous dans la mesure du possible directement à vos visiteurs sans passer par l'intermédiaire de leur assistant ou accompagnateur.

Les conditions-cadre jouent un rôle central dans l'accessibilité des contenus des manifestations culturelles pour ce public. Les représentations avec un cadre accessible, lors desquelles le public est autorisé à se lever et à parler à haute voix, qui sont entrecoupées de pauses et où la salle de spectacle n'est pas entièrement plongée dans le noir constituent un moyen d'accès spécifique pour les visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle. Aménagez ce cadre avec des membres de ce public et, au besoin, avec leurs proches. Le cas échéant, offrez aussi aux visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle des places appropriées d'où ils peuvent facilement quitter la manifestation si nécessaire. Veillez toutefois à ce que cette offre reste de l'ordre de la proposition: vos visiteurs sauront eux-mêmes s'ils souhaitent ou non la saisir et vous le signifieront clairement.



#### Conseils pour l'assistance aux visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle



#### e) Les personnes vivant avec un trouble psychique en tant que public culturel

Les amateurs de culture vivant avec un trouble psychique sont des personnes confrontées à des obstacles dans leur environnement à cause d'une déficience psychique. Elles aussi sont régulièrement victimes de préjugés et de stigmatisation en raison de leur comportement. Les manifestations de leur déficience sont extrêmement variables, les plus répandues étant les troubles anxieux et la dépression, suivis des troubles bipolaires, de la schizophrénie ou encore des troubles de l'addiction. Les troubles psychiques apparaissent souvent par phases ou se manifestent différemment d'une phase à l'autre.

Le trouble psychique d'un visiteur n'est généralement pas visible. Sur le plan architectural, un bon éclairage et une bonne signalisation des voies d'accès à l'institution culturelle de même qu'à l'intérieur du bâtiment sont nécessaires pour que vos visiteurs concernés puissent bien percevoir ce qu'il se passe autour d'eux et s'orienter, mais aussi pour qu'ils se sentent en sécurité – un facteur extrêmement important pour nombre d'entre eux. Parfois, ce n'est qu'une fois sur place que ces personnes comprennent si un environnement les angoisse ou non. Le cas échéant, un accompagnement et un soutien individuels par du personnel sensibilisé et formé sont souhaitables. Ce sont toutefois les personnes vivant avec un trouble psychique qui décident elles-mêmes quel environnement est acceptable.

Les moyens d'accès aux contenus jouent également un rôle déterminant dans la participation culturelle de ce public. Par exemple lors de représentations dites «Relax», lors desquelles la salle de spectacle n'est pas entièrement plongée dans l'obscurité, qui permettent de quitter la représentation en cas de besoin et qui comportent un espace au calme prévu pour celles et ceux qui souhaitent s'isoler. Lumière intense, bruits dérangeants et représentation de violence physique ou psychique sur scène sont proscrits. Le cas échéant, des moyens auxiliaires particuliers tels qu'une protection auditive ou une assistance spécifique sont proposés aux visiteurs. Autorisez vos visiteurs vivant avec un trouble psychique à occuper des places sur les côtés ou à s'asseoir là où ils se sentent à l'aise. Si vous ne savez pas précisément comment mettre en place les mesures pour ce public, renseignez-vous auprès de personnes concernées, voire d'artistes concernés. Ces derniers peuvent partager avec vous leur précieuse expérience en la matière.



#### Conseils pour l'assistance aux visiteurs vivant avec un trouble psychique



#### f) Les personnes vivant avec un handicap dû à l'âge en tant que public culturel

Les limitations dues à l'âge ne sont pas une forme de handicap à proprement parler. Néanmoins, les amateurs de culture concernés forment un public de plus en plus nombreux. Les personnes âgées vivent souvent avec des limitations affectant leur mobilité, leur vue ou leur ouïe et, parfois, leurs compétences intellectuelles ou leur santé psychique. Souvent, celles-ci entravent leur participation à la vie de la société.

Ces personnes constituent un public important et croissant pour nombre d'institutions culturelles. Une grande part des mesures d'accessibilité pour les cinq publics précités qui vivent avec divers handicaps bénéficie aussi à votre public plus âgé: des séniors qui n'avaient jusqu'ici pas de difficultés à marcher utilisent peut-être une canne ou un déambulateur, n'arrivent plus à s'orienter aussi facilement qu'avant ou portent un appareil auditif.

Vous pouvez donc aussi réaliser des adaptations utiles améliorant l'accessibilité pour les personnes âgées qui fréquentent votre institution depuis longtemps. Ce qui ne veut pas dire que vous devez complètement bouleverser les formats de manifestations auxquels ils ont été habitués de par leur socialisation culturelle. De petites mesures peuvent déjà avoir de grands effets: vous pouvez par exemple organiser des représentations pour séniors pendant la journée plutôt qu'en soirée. Demandez-vous également comment continuer de garantir l'accès à la salle de spectacle aux personnes âgées se déplaçant avec un dispositif d'aide à la marche et comment répondre aux déficiences visuelles et auditives dues à l'âge. Vous pouvez également leur proposer un service de navette ou d'accompagnement vers le lieu culturel, en particulier si la personne qui les accompagnait jusqu'alors est décédée récemment. Les nouveaux formats de manifestation inclusifs, par exemple des sorties culturelles intergénérationnelles qui mêlent des jeunes et des séniors ont par ailleurs un fort potentiel. Vous avez certainement déjà entendu dire: «Ce n'est pas gai de vieillir.» Votre institution culturelle devrait œuvrer à nuancer cette idée, pour qu'elle devienne: «Ce n'est pas toujours gai de vieillir, mais parfois, c'est le cas!»

#### g) Les manifestations inclusives profitent à tous les publics

Nombre de mesures proposées dans ce guide pour les arts de la scène visent une double utilité. Premièrement, elles facilitent voire ouvrent l'accès aux manifestations culturelles pour les personnes en situation de handicap. Deuxièmement, elles offrent souvent une plus-value aux autres publics. Cette double utilité des mesures inclusives transparaît de manière évidente dans les domaines du bâtiment, des infrastructures et de la communication: les entrées et voies sans obstacles tels que des seuils dans les institutions culturelles améliorent par exemple la mobilité de l'ensemble des publics et préviennent les risques de chute. Un bon éclairage et une bonne acoustique sur les lieux de représentation sont aussi bénéfiques pour tous, pas seulement pour les personnes en situation de handicap visuel ou auditif. De même, tout le monde profite d'un langage facile à comprendre et de polices d'écriture bien lisibles dans les moyens de communication des institutions culturelles.

Moins visible, mais tout aussi importante, cette double utilité se révèle aussi au niveau de la programmation culturelle: les surtitres lors de productions d'opéra ou de théâtre dans une langue étrangère sont par exemple appréciés de nombreux spectateurs, et pas uniquement par les personnes en situation de handicap auditif. Une visite descriptive et tactile de la scène offre aux participants vivant avec et sans handicap visuel l'opportunité de découvrir les décors et costumes par le toucher et l'ouïe, et non plus uniquement par la vue. Les nouveaux formats inclusifs de manifestation et de médiation tels que les représentations avec un cadre accessible ou les représentations Relax offrent également à l'ensemble des publics, et pas seulement aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique, une nouvelle expérience informelle du théâtre, de la danse et de la musique, en leur permettant de se déplacer librement pendant le spectacle et de s'exprimer sans s'attirer les foudres de leurs voisins.

Les manifestations culturelles inclusives ouvrent souvent de nouveaux accès, différents et plus riches, aux contenus culturels. Si ces accès sont indispensables à la participation des personnes en situation de handicap à la vie culturelle, ils enrichissent aussi la perception des autres publics, qui vivent alors une expérience culturelle plus diversifiée et plus complète. La mise en place de ces nouvelles possibilités est l'un des principaux moteurs de l'esprit d'inclusion de bon nombre d'institutions culturelles. À cela s'ajoutent les nouvelles offres de rencontre qui se créent avant, pendant et après les manifestations inclusives du fait d'un public souvent plus mixte et plus vaste, qui permettent aux amateurs de culture vivant avec et sans handicap de découvrir de nouvelles perspectives à travers l'échange. Les manifestations accessibles profitent ainsi à tous les amateurs de culture en situation de handicap, à l'ensemble des publics et, au bout du compte, à l'ensemble de la société.

# 4. Les six étapes d'une sortie culturelle accessible

Nous vous invitons à regarder votre institution culturelle sous l'angle de vos visiteurs en situation de handicap, dans le cadre d'une sortie culturelle en six étapes qui vise à sonder son accessibilité. Nous évoluerons d'une étape à l'autre en démarrant avant l'arrivée sur place, au stade de la recherche d'informations et de la réservation de billets, pour passer ensuite au chemin d'accès en tant que tel et à l'accessibilité architecturale de votre institution culturelle, à l'accueil et à l'accompagnement des visiteurs, à l'accessibilité des contenus de vos manifestations et, enfin, au moment de prendre congé des visiteurs et au trajet de retour. Ce guide se focalise sur l'accessibilité qui profite aux personnes en situation de handicap en tant que membres du public; les aspects tels que la présence d'artistes en situation de handicap sur scène ou de collaborateurs en situation de handicap au sein de l'institution culturelle sont brièvement abordés.



## 4. Les six étapes d'une sortie culturelle accessible

Chaque étape de la sortie culturelle est introduite ci-après avec les défis relatifs à son accessibilité. Nous proposons ensuite des listes de contrôle qui reprennent ses éléments fondamentaux, c'est-à-dire des recommandations d'actions pratiques et des propositions de mesures concrètes. Les organisateurs de manifestations culturelles inclusives dans le domaine des arts de la scène qui souhaitent développer leur accessibilité doivent viser la mise en œuvre progressive de chacun de ces éléments fondamentaux. Avec ces listes de contrôle, tous les responsables d'un domaine de compétences de votre institution culturelle – communication, infrastructure, service clientèle, programmation ou médiation, par exemple – reçoivent les recommandations qui les concernent sous forme groupée, ce qui leur permet de consulter uniquement les informations applicables à leur domaine de compétences.

### Listes de contrôle pratiques avec divers conseils et astuces

Nous vous conseillons de procéder de manière ciblée à la mise en œuvre des éléments fondamentaux des listes de contrôle. Il ne s'agit pas de tout faire tout de suite et en une fois: avancez progressivement, de façon pragmatique. Commencez par exemple par des moyens d'accès aux contenus choisis en vous focalisant sur des formes de handicap spécifiques. À chacune des six étapes, concentrez-vous ainsi sur les mesures particulièrement pertinentes pour ces formes de handicap et qui assurent une accessibilité complète. Partez d'un concept que vous élaborerez avec des amateurs de culture en situation de handicap en leur qualité de spécialistes de leur situation. Servez-vous aussi de leurs connaissances d'experts lors de la mise en œuvre des mesures que vous avez définies comme prioritaires.

#### 4. Les six étapes d'une sortie culturelle accessible

En complément aux éléments fondamentaux, qui s'appliquent souvent à plusieurs voire à toutes les formes de handicap, vous trouverez aussi pour chaque étape de la sortie culturelle des éléments d'approfondissement. Il s'agit de mesures d'amélioration de l'accessibilité particulièrement pertinentes pour certaines formes de handicap, lesquelles sont chaque fois indiquées à l'aide du pictogramme correspondant. Certains organisateurs d'événements dans le domaine des arts de la scène se focalisent sur une forme spécifique de handicap de manière générale ou pour certaines manifestations (par exemple les visiteurs sourds ou vivant avec une déficience intellectuelle). Les éléments d'approfondissement vous indiquent les mesures particulièrement utiles pour telle ou telle forme de handicap, en complément aux éléments fondamentaux.

Oui, ces listes de contrôle et recommandations sont longues. En vous engageant sur la voie de l'accessibilité de votre institution culturelle, vous risquez de découvrir bien des éléments qui devront être améliorés. Mais le jeu en vaut la chandelle: en plus d'ouvrir l'accès à vos visiteurs en situation de handicap, les mesures en question offriront aussi souvent une plus-value à l'ensemble de vos publics. En outre, de petites améliorations peuvent déjà produire de grands effets. La mise en place de l'accessibilité et d'un esprit d'inclusion vécu au quotidien est un processus de longue haleine. Commencez par de premières étapes ciblées avant de devenir de plus en plus exhaustif et inclusif. Le Service Culture inclusive de Pro Infirmis et Sensability se feront un plaisir de vous conseiller pendant la mise en œuvre.

## Étape 1: Pré-information et processus de réservation



Avant de décider d'assister à votre manifestation, les amateurs de culture en situation de handicap souhaitent avoir une idée précise de ce à quoi s'attendre dans votre institution culturelle et lors de la représentation. Ces personnes doivent savoir si les accès à votre lieu et à votre manifestation sont sans obstacles et répondent ou non à leurs besoins. Un accès simple et sans obstacles à ces pré-informations dans vos moyens de communication est déterminant pour elles. Assurez-vous donc de concevoir vos moyens de communication imprimés et en ligne dans une langue facile à comprendre et accessible. Regroupez les principales informations sur l'accessibilité de votre institution culturelle et de vos manifestations et intégrez-les visiblement à votre site Internet et à votre programme en indiquant les possibilités et personnes de contact en cas de question.

## 4. Étape 1: Pré-information et processus de réservation

Les personnes en situation de handicap ont parfois besoin de conseils personnels et doivent pouvoir obtenir les informations relatives à vos manifestations et réserver leurs billets de différentes manières. Pour ce faire, fournissez les coordonnées des personnes de contact pour toute question écrite et orale sur le lieu de la représentation, les manifestations en tant que telles et le processus de réservation sur votre site Internet et dans votre programme. Désignez comme personnes de contact des collaborateurs sensibilisés et formés à l'accueil des personnes en situation de handicap. Pour que vos offres culturelles accessibles atteignent réellement les personnes en situation de handicap intéressées, il vous faudra aussi une stratégie d'information proactive et planifiée à l'avance. Communiquez toutes les informations sur l'accessibilité d'abord par vos moyens et canaux de communication destinés à l'ensemble des publics, puis, en complément, dans les moyens de communication adaptés aux groupes concernés, qui jouent un rôle important pour les personnes en situation de handicap.

### a) Moyens de communication

DL'accessibilité de vos moyens de communication détermine souvent la capacité des amateurs de culture en situation de handicap à s'informer sur vos manifestations. Veillez donc à ce qu'ils puissent obtenir ces informations en concevant vos supports en ligne et imprimés de manière accessible. Les personnes en situation de handicap visuel qui se font lire le contenu de sites Internet au moyen d'un lecteur d'écran auront ainsi la garantie de pouvoir utiliser votre site Internet, consulter votre programme au moyen d'un PDF accessible et utiliser vos documents texte (tels que les descriptions d'itinéraire) de manière accessible. Cela permettra aussi aux personnes présentant une déficience motrice au niveau des mains ou des bras de naviguer facilement sur votre site Internet à l'aide du clavier. Quel que soit le moyen de communication (en ligne ou imprimé), il est important d'utiliser délibérément l'un de trois niveaux du français facile à lire et à comprendre (FALC) selon le groupe concerné.

Vos moyens de communication en ligne et imprimés doivent également présenter une structure claire et regrouper les informations sur l'accessibilité architecturale de votre institution culturelle ainsi que sur les moyens d'accès aux contenus de vos manifestations pour que vos visiteurs puissent les trouver facilement. Créez sur votre site Internet et dans votre programme une rubrique reprenant les principaux éléments de votre infrastructure sans obstacles: les places de parc pour personnes en situation de handicap, l'entrée sans obstacles, les emplacements pour fauteuils roulants dans la salle de spectacle, les boucles magnétiques installées, les toilettes adaptées aux personnes en fauteuil roulant et la présence de systèmes de guidage sur le chemin d'accès à votre institution ou au lieu de la représentation. Énumérez les moyens d'accès aux contenus disponibles (surtitres, interprétation en langue des signes, audiodescription, représentations avec un cadre accessible ou représentations Relax, etc.). Offrez l'entrée gratuite aux assistants des personnes en situation de handicap et autorisez l'accès des chiens-guides et chiens d'assistance en tout lieu, et sans supplément.



## 4. Étape 1: Pré-information et processus de réservation

Vos moyens de communication en ligne doivent également respecter la norme d'accessibilité applicable eCH-0059 mise au point par l'association eCH, qui a pour mission de promouvoir la cyberadministration en Suisse et de mettre les informations accessibles au public à disposition conformément à des critères uniformes: [www.ech.ch/fr/standards/43052](http://www.ech.ch/fr/standards/43052). Quand vous engagez un prestataire pour repenser votre site Internet, veillez à ce que celui-ci tienne immédiatement compte de ces critères; la mise en œuvre de l'accessibilité est alors souvent possible sans coûts supplémentaires. Pour vous assurer que vos moyens de communication en ligne et imprimés sont bel et bien accessibles, impliquez des personnes en situation de handicap dans le processus d'élaboration ou d'optimisation. Collaborez avec des concepteurs et des graphistes qui ont une expérience avérée de la conception accessible. En plus du texte écrit, incluez aussi de manière ciblée des fichiers audio et vidéo dans vos moyens de communication en ligne.



### **Guide pour des sites web accessibles de l'association eCH (uniquement en allemand)**

Les quatre listes de contrôle suivantes et l'encart «La communication en français facile à lire et à comprendre (FALC)» expliquent à quoi prêter attention dans le cadre de la conception accessible de vos moyens de communication et comment transmettre efficacement toutes les informations pertinentes sur l'accessibilité architecturale, les moyens d'aide aux contenus disponibles et vos possibilités de contact.

### Liste de contrôle 1

## Concevoir des moyens de communication accessibles

### Éléments fondamentaux



Assurez-vous que vos moyens de communication en ligne sont conçus de manière accessible (site Internet, lettres d'information, réseaux sociaux, etc.). Procédez comme suit pour optimiser vos moyens de communication en ligne:

- L'objectif est de parvenir au moins au niveau de conformité AA de l'accessibilité selon la norme d'accessibilité eCH-0059.
- Si ce n'est pas encore fait, mandatez un prestataire pour assurer la conception accessible de vos moyens de communication en ligne au plus tard lors de la prochaine refonte du site Internet.
- Demandez à des personnes en situation de handicap de vérifier l'accessibilité des nouveaux moyens de communication en ligne durant la phase de refonte.
- Si celle-ci n'est pas prévue avant un certain temps, procédez à des améliorations ciblées le plus tôt possible. Élaborez-les avec des personnes en situation de handicap en leur demandant de vérifier vos moyens de communication en ligne.



Assurez-vous que vos moyens de communication imprimés sont conçus de manière accessible (programme, prospectus, affiches, etc.). Demandez à des personnes en situation de handicap de vérifier l'accessibilité de vos produits imprimés et procédez aux éventuelles améliorations le plus tôt possible.



Collaborez avec des concepteurs et des graphistes qui ont une expérience avérée de la conception accessible. Tenez compte des règles suivantes dans vos moyens de communication en ligne et imprimés:

- Utilisez des polices d'écriture suffisamment grandes, lisibles et sans empattements.
- Donnez la possibilité d'agrandir la police d'écriture sur votre site Internet.
- Rédigez des textes aussi brefs que possible, dans un langage aisément compréhensible.
- Veillez à structurer clairement les textes et les rubriques.
- Optez pour des contrastes suffisants entre les polices d'écriture et le fond.
- Renoncez aux photos, illustrations ou graphiques derrière les textes.

## 4. Étape 1: Pré-information et processus de réservation

- Pour toutes les images accessibles en ligne, insérez des descriptions au format texte pouvant être lues par les lecteurs d'écran.
- Faites en sorte que tous les documents texte et PDF publiés en ligne soient accessibles via les lecteurs d'écran (par ex. descriptions d'itinéraire, programmes, etc.).
- Utilisez du papier mat pour vos produits imprimés.



.....  
Incluez sur votre site Internet et dans votre programme une rubrique bien visible qui synthétise les informations suivantes sur la culture d'accueil et l'accessibilité:

- Informations principales sur l'accessibilité architecturale de votre lieu (voir liste de contrôle 2)
- Informations principales sur les moyens d'accès aux contenus de vos manifestations (voir liste de contrôle 3)
- Mention de vos possibilités et personnes de contact en cas de question (voir liste de contrôle 4)

.....  
Quand vous concevez votre site Internet et votre programme, veillez à ce que la rubrique en question soit simple à trouver et à ce qu'on puisse y naviguer facilement. Donnez-lui un titre adéquat (par exemple «Accessibilité» ou «Visiteurs en situation de handicap»).



.....  
Utilisez des pictogrammes pour signaler votre accessibilité en les utilisant correctement et uniformément dans vos moyens de communication. Utilisez les pictogrammes suivants comme repères, en plus de la dénomination dans le texte:

- Pictogrammes des différentes formes de handicap (nous recommandons l'utilisation des pictogrammes présentés au chapitre 3, page 17)
- Pictogrammes des différents moyens d'accès aux contenus disponibles (nous recommandons l'utilisation des pictogrammes présentés au chapitre 4, étape 5, page 105)



.....  
En plus du texte écrit, transmettez aussi les informations importantes et les offres adaptées aux groupes concernés sur votre site Internet et dans d'autres moyens de communication en ligne par les canaux d'information acoustiques et audiovisuels (approche multisensorielle) ou dans des textes en français facile à lire et à comprendre (FALC). Utilisez les moyens de communication suivants de manière ciblée:

- Textes écrits pour atteindre toutes les personnes qui s'informent en lisant
- Fichiers audio pour atteindre toutes les personnes qui préfèrent entendre que lire (particulièrement adaptés aux personnes en situation de handicap visuel)

## 4. Étape 1: Pré-information et processus de réservation

- Vidéos pour atteindre toutes les personnes qui préfèrent voir et entendre plutôt que lire (avec sous-titres, particulièrement adaptées aux personnes en situation de handicap auditif)
- Courtes vidéos en langue des signes pour atteindre les personnes sourdes
- Textes en français facile à lire et à comprendre (FALC) niveau A1 pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle

### Éléments d'approfondissement

-  Sous-titrez les vidéos et les fichiers audio sur votre site Internet et dans vos autres moyens de communication en ligne pour les personnes en situation de handicap auditif et/ou faites-les traduire en langue des signes pour les personnes sourdes. De brèves vidéos récapitulatives en langue des signes seront appréciées des personnes sourdes et peuvent aussi être diffusées sur les réseaux sociaux.
-   Synthétisez les fichiers audio sous forme de textes en français facile à lire et à comprendre (FALC) niveau A1 pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle, ou dans un langage simple pour les personnes sourdes et malentendantes (les personnes en situation de handicap auditif ne savent pas toutes lire facilement la langue écrite). Vous pouvez rendre ces textes accessibles via téléchargement ou les distribuer sur place sous forme imprimée.
-   Proposez aussi vos produits imprimés dans une police d'écriture de grande taille ou en braille. Remettez ces documents sur place aux personnes aveugles et malvoyantes qui le souhaitent. Ayez à l'esprit que les personnes en situation de handicap visuel ne savent pas toutes lire le braille. Étudiez aussi la possibilité d'inclure des fichiers audio et d'une fonction de lecture de textes en ligne avec un bouton «Lire».

### Liste de contrôle 2

## Informations sur l'accessibilité architecturale

### Éléments fondamentaux



Donnez à vos visiteurs des informations précises sur l'accessibilité architecturale de votre lieu. Indiquez sur votre site Internet et dans votre programme si les éléments clés d'une infrastructure sans obstacles énumérés ci-dessous sont présents ou non:

- Places de parc pour personnes en situation de handicap/possibilités de parc pour les véhicules pour personnes en situation de handicap (si oui, mentionner leur nombre et leur emplacement précis)
- Entrée principale sans obstacles, ou entrée alternative le cas échéant
- Emplacements pour fauteuils roulants dans la salle de spectacle (mentionner leur nombre)
- Boucle magnétique dans la salle de spectacle (mentionner la technologie)
- Toilettes adaptées aux personnes en fauteuil roulant sur le lieu

Si le chemin qui mène à votre lieu présente des obstacles, indiquez-les clairement. Le cas échéant, suggérez des itinéraires et chemins alternatifs.



Indiquez si le chemin d'accès et/ou le lieu de la représentation est doté d'un système de guidage pour vos visiteurs en situation de handicap visuel et, si oui, duquel:

- Système de lignes de guidage (marquages tactilo-visuels au sol)
- Système de guidage et d'information numérique (transmission des informations depuis un capteur vers le smartphone du destinataire, par ex. MindTags)



Donnez les informations qui précèdent sur l'accessibilité architecturale pour chaque lieu de représentation utilisé si vos manifestations se déroulent sur différents lieux et/ou dans différentes salles.



Offrez l'entrée gratuite aux assistants des personnes en situation de handicap et faites-en mention sur votre site Internet et dans votre programme.



Précisez que les chiens-guides et chiens d'assistance sont les bienvenus. Autorisez-leur l'accès en tout lieu et sans supplément.

## 4. Étape 1: Pré-information et processus de réservation



Publiez sur votre site Internet des photos de votre lieu avec des vues représentatives des espaces extérieurs et intérieurs pour que vos visiteurs en situation de handicap puissent se faire une idée précise du lieu avant leur visite.



Mettez au point des descriptions et des plans détaillés de votre lieu et publiez-les sur votre site Internet. Marquez-y l'emplacement du guichet de vente, de la salle ou des salles de spectacle, des places assises et/ou debout sans obstacles, de l'ascenseur, des toilettes, de l'espace restauration ainsi que des voies de communication sans obstacles sur un même étage et d'un étage à l'autre.

### Éléments d'approfondissement



Procurez-vous les principaux éléments architecturaux et dimensions des infrastructures du bâtiment et publiez-les sur votre site Internet. Beaucoup de personnes en fauteuil roulant ou utilisant un dispositif d'aide à la marche peuvent alors évaluer si le lieu leur est accessible sans obstacles ou non, ce qui vous évite de devoir refaire plusieurs fois les mêmes vérifications de détail.



Illustrez l'accessibilité architecturale du lieu avec des photos, surtout si celui-ci présente des spécificités qui divergent des normes de construction. Les personnes vivant avec un handicap moteur ou lié à l'âge utilisent différentes sortes de fauteuil roulant ou de dispositif d'aide à la marche et présentent donc des besoins différents.



Indiquez si possible sur votre site Internet un chemin d'accès particulièrement bien signalisé et facile à trouver pour vos visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique. Illustrez ces informations avec des photos simples, des flèches et des textes courts rédigés dans un langage simple ou en français facile à lire et à comprendre (FALC).



### Liste de contrôle 3

## Informations sur les moyens d'accès aux contenus

### Éléments fondamentaux



Publiez les informations sur les moyens d'accès aux contenus de vos manifestations de manière bien visible sur votre site Internet et dans votre programme. En plus de les nommer dans le texte, identifiez les moyens d'accès aux contenus à l'aide des pictogrammes correspondants. Les principaux moyens d'accès aux contenus dans le domaine des arts de la scène sont:

- Du personnel sensibilisé et formé
- Des systèmes de sonorisation et des boucles magnétiques
- Des surtitres et des sous-titres
- L'interprétation en langue des signes
- L'audiodescription
- Des visites descriptives et tactiles et des introductions à l'œuvre
- Des productions scéniques fondées sur l'«Aesthetics of Access»
- Des représentations avec un cadre accessible et Relax
- Des accompagnateurs et des portiers culturels
- La remise de textes d'accompagnement
- Des moyens de communication en français facile à lire et à comprendre (FALC)

Les différents moyens d'accès aux contenus sont présentés de manière approfondie au chapitre 4, étape 5. Prenez par ailleurs connaissance des recommandations sur la communication et la mise en œuvre qui s'y trouvent.



Indiquez dans vos moyens de communication pour chaque manifestation ou représentation les moyens d'accès aux contenus mis en œuvre.



Indiquez explicitement que vous vous tenez à la disposition de vos visiteurs en situation de handicap s'ils ont des questions sur l'accessibilité et les moyens d'accès aux contenus mis en œuvre.



Précisez dans vos moyens de communication que les personnes assistant les visiteurs en situation de handicap reçoivent une entrée gratuite.

## 4. Étape 1: Pré-information et processus de réservation



.....  
Mentionnez les réductions de tarif octroyées à certains publics et énumérez-les dans le détail (CarteCulture, AVS, AI, etc.).



.....  
Ajoutez aux descriptions détaillées des manifestations qui figurent sur votre site Internet et dans votre programme des résumés dans un langage simple.



.....  
Précisez si les représentations comportent des scènes de violence physique ou psychique et/ou si l'acoustique et la lumière sont particulièrement intenses.

### Éléments d'approfondissement



.....  
Transmettez aussi les informations clés relatives aux pièces de théâtre et concerts que vous publiez sur votre site Internet et dans les autres moyens de communication en ligne sous forme de fichiers audio (audio-introductions) pour les personnes aveugles et malvoyantes, de brèves vidéos en langue des signes pour les personnes sourdes et de textes en français facile à lire et à comprendre (FALC) niveau A1 pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle.

### Liste de contrôle 4

## Possibilités et personnes de contact

### Éléments fondamentaux



Indiquez sur votre site Internet et dans votre programme comment vous contacter en cas de question. Offrez différentes possibilités, tant orales qu'écrites (approche multisensorielle):

- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone portable pour SMS
- Adresse postale



Veillez à ce que les personnes à contacter en cas de question disposent d'informations fondées et soient en mesure de donner des renseignements compétents sur l'accessibilité architecturale et les moyens d'accès aux contenus.



Indiquez les heures auxquelles elles sont joignables et donnez si possible le nom de vos collaborateurs responsables des personnes en situation de handicap.



Assurez-vous de n'affecter à ce poste que des collaborateurs instruits et formés. Fournissez-leur aussi des instructions écrites avec des listes de contrôle qu'il s'agira d'afficher et d'utiliser dans chaque secteur.

### Encart

## La communication en français facile à lire et à comprendre (FALC)

Les institutions culturelles inclusives intègrent à leurs moyens de communication des textes accessibles et compréhensibles du plus grand nombre de personnes qui savent lire. Dans ce guide pour les arts de la scène, nous formulons des recommandations qui vous aideront à rédiger vos textes dans ce sens. Suivant l'exemple de la France, la Suisse romande privilégie le français facile à lire et à comprendre (FALC) et ses trois niveaux de langue. Si ces trois niveaux de langue ne sont pas strictement séparés les uns des autres, ils sont adaptés à la communication avec différents groupes concernés. Pour communiquer avec certains groupes, ils sont indispensables.

Le français facile à lire et à comprendre (FALC), aussi appelé «langage simplifié» ou «langue facile», est une méthode pour simplifier et rendre compréhensibles des textes. L'on distingue trois niveaux: A1, A2 et B1. Ces niveaux correspondent aux niveaux A1, A2 et B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Les règles du français facile à lire et à comprendre (FALC) portent sur la langue, l'orthographe, la typographie et la mise en page et sont présentées dans le guide «L'information pour tous: Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre» de l'UNAPEI: [www.unapei.org/publication/linformation-pour-tous-regles-europeennes-pour-une-information-facile-a-lire-et-a-comprendre](http://www.unapei.org/publication/linformation-pour-tous-regles-europeennes-pour-une-information-facile-a-lire-et-a-comprendre). Actif dans toute la Suisse romande, le bureau textoh organise des formations au français facile à lire et à comprendre (FALC) avec les experts vivant avec et sans déficience mentale de l'Atelier 1001 feuilles et une spécialiste de l'Université de Fribourg: [www.textoh.ch](http://www.textoh.ch). Le Bureau pour le langage simplifié de Pro infirmis Fribourg est aussi actif dans l'ensemble de la Suisse romande. Il traduit des textes dans les niveaux A1, A2 et B1 et les fait vérifier par des groupes qui ont le niveau de langage ciblé: [www.langage-simplifie.ch](http://www.langage-simplifie.ch).

○ Le **niveau A1** constitue une forme fortement simplifiée de la langue française et s'adresse aux personnes qui ont de grandes difficultés de lecture et de compréhension, comme par exemple les personnes avec une déficience intellectuelle. Les textes de niveau A1 comportent des phrases très courtes et simples. Chaque phrase comporte une seule idée et commence sur une nouvelle ligne. Les négations sont à éviter. La police de caractères et l'espacement entre les lignes sont larges. Le texte est aligné à gauche. Les organisateurs d'événements culturels qui utilisent le niveau A1 réalisent et diffusent leurs textes en collaboration avec des personnes concernées. Une collaboration avec, par exemple, un établissement socio-éducatif ou un groupe d'autoreprésentants permet de concevoir, de réaliser et de vérifier ensemble les textes, avant de les faire diffuser par des multiplicateurs ou des ambassadeurs auprès d'autres personnes concernées.

- Le **niveau A2** constitue une forme simplifiée de la langue française. Il permet de rédiger de courtes phrases reliées logiquement entre elles. Le texte contient des informations plus détaillées que pour le niveau A1. Les textes de niveau A2 utilisent un langage quotidien, si possible sans mots étrangers et sans jargon. Il s'agit aussi d'éviter les subordonnées complexes. Les textes de niveau A2 sont appréciés par de nombreuses personnes sourdes et malentendantes, ainsi que par des personnes de langue étrangère qui ne maîtrisent pas bien la langue locale. Les organisateurs d'événements culturels qui souhaitent toucher ces groupes proposent des textes de niveau A2 comme alternatives ou comme compléments à des textes compliqués (par exemple sous forme de résumés introductifs ou qui présentent des spectacles).
- Le **niveau B1** correspond à une forme légèrement simplifiée de la langue française. Ce niveau est utile pour s'adresser à de nombreux groupes de spectateurs, aux personnes qui connaissent peu le monde de la culture ainsi qu'aux personnes qui ne maîtrisent pas le jargon d'un domaine culturel donné. Le niveau B1 oblige à choisir des formulations claires qui bénéficieront à l'ensemble des publics. L'utilisation du niveau B1 aide à rendre vos moyens de communication accessibles et compréhensibles au plus grand nombre possible. L'impact de ces moyens de communication sera renforcé. Les textes du niveau B1 sont brefs et mis en avant par la typographie. Ils s'adressent ainsi également aux personnes pressées.
- Le **Bureau pour le langage simplifié** de Pro infirmis Fribourg conseille de suivre les règles du langage simplifié pour les trois niveaux, et de faire réviser les textes par un groupe dont le niveau de langue répond au niveau choisi. Ainsi, vous vous assurez de la bonne compréhension des textes.

En Suisse alémanique l'on distingue entre la «Leichte Sprache», la «einfache Sprache» ainsi que la «leicht verständliche Sprache». Ces niveaux correspondent aux niveaux A1, A2 et B1 du français facile à lire et à comprendre (FALC). Dans la version allemande de ce guide pour les arts de la scène, ces trois niveaux de langue sont présentés en détail.

### b) Canaux de diffusion et de communication

Pour que les amateurs de culture en situation de handicap soient informés de vos manifestations accessibles, il faut une stratégie mûrement réfléchie de diffusion de vos moyens de communication. Au sens de l'esprit d'inclusion, il est d'abord fondamental de diffuser les informations sur l'accessibilité architecturale de votre institution culturelle et sur vos manifestations accessibles dans les mêmes moyens de communication et à travers les mêmes canaux que ceux que vous utilisez déjà, en tant qu'organisateur d'événements culturels, pour vous adresser à l'ensemble de vos publics. Une communication adaptée aux groupes concernés est néanmoins tout aussi importante: promouvez suffisamment tôt les manifestations dans lesquelles sont utilisés des moyens d'accès aux contenus spécifiques, mais aussi les offres permanentes telles qu'une boucle magnétique fixe, à travers les canaux d'information propres aux personnes en situation de handicap. Assurez-vous aussi de la collaboration d'associations et d'institutions pour personnes en situation de handicap choisies comme multiplicateurs, ainsi que d'amateurs de culture en situation de handicap comme ambassadeurs. Identifiez les moyens et canaux de communication adaptés aux groupes concernés (par ex. calendrier des manifestations, lettres d'information, réseaux sociaux ou contacts personnalisés). Invitez vos multiplicateurs et ambassadeurs à assurer un rôle de co-prestataires ou de co-médiateurs. Publiez de plus les informations relatives à l'accessibilité architecturale et aux manifestations pourvues de moyens d'accès aux contenus sur les principales plateformes d'information régionales et nationales des associations et des Conférences pour personnes en situation de handicap. La liste de contrôle suivante vous montre à quoi prêter attention.

### Liste de contrôle 5

## Canaux de diffusion et de communication

### Éléments fondamentaux



Les principaux canaux d'information pour les personnes en situation de handicap sont:

- Les moyens et canaux de communication inclusifs propres à l'institution culturelle qui s'adressent à l'ensemble des publics
- Les moyens et canaux de communication d'associations nationales pour personnes en situation de handicap, de leurs sections régionales ou d'autres organisations liées aux handicaps



Par principe, informez vos visiteurs en situation de handicap en utilisant vos moyens de communication qui s'adressent à l'ensemble des publics. Au besoin, complétez-les par vos propres moyens de communication adaptés aux groupes concernés en y présentant les offres qui leur sont destinées (par exemple fichiers audio ou produits imprimés en police d'écriture de grande taille ou en braille pour les personnes en situation de handicap visuel, courtes vidéos en langue des signes pour les personnes sourdes, vidéos ou produits imprimés en français facile à lire et à comprendre (FALC) niveau A1 pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle, etc.).



Utilisez de façon ciblée des multiplicateurs et ambassadeurs choisis pour diffuser vos moyens de communication aux personnes en situation de handicap. Transmettez aussi tôt que possible les informations clés sur l'accessibilité architecturale et sur vos manifestations avec moyens d'accès aux contenus par les canaux suivants:

- Les associations, organisations et institutions pour personnes en situation de handicap de votre région sont des multiplicateurs importants, car elles disposent de moyens et canaux de communication adaptés aux groupes concernés (calendrier des manifestations, newsletter, réseaux sociaux, etc.).
- Mettez en place des partenariats avec des multiplicateurs choisis qui manifestent un intérêt pour votre offre culturelle et qui sont prêts à s'engager et à ouvrir leur réseau. Faites de vos multiplicateurs des partenaires de collaboration et des co-prestataires. Investissez suffisamment de temps dans la recherche de bons partenariats et dans leur entretien.
- Vous ne trouverez pas de meilleur ambassadeur que les amateurs de culture en situation de handicap de votre région, qui connaissent bien les communautés locales et peuvent mobiliser des groupes de personnes concernées (via les réseaux sociaux, leurs contacts personnels et d'autres canaux).

#### 4. Étape 1: Pré-information et processus de réservation

- Là encore, misez sur des partenariats avec des ambassadeurs choisis qui s'intéressent à la culture et qui sont prêts à s'engager et à ouvrir leur réseau. Faites de vos ambassadeurs des collaborateurs et des co-médiateurs de votre offre culturelle. Investissez suffisamment de temps dans la recherche des partenariats appropriés et dans leur entretien.



.....

Publiez aussi les informations relatives à l'accessibilité architecturale de votre lieu et à vos manifestations accessibles sur les plateformes régionales et nationales informant les personnes en situation de handicap des offres de loisirs accessibles. Lorsque vous cherchez des canaux d'information, envisagez les plateformes suivantes:

- Les principales plateformes de promotion de manifestations accessibles adaptées aux groupes concernés sont celles des associations nationales pour personnes en situation de handicap, de leurs sections régionales et des Conférences régionales pour personnes en situation de handicap, qui informent leurs membres à travers leurs propres moyens de communication en ligne et imprimés.
- À l'échelle nationale, citons aussi trois plateformes accessibles aux groupes concernés, qui publient des informations sur l'accessibilité architecturale et sur l'accès aux contenus: le portail «Accessibilité» de Procap ([www.accessibilite.ch](http://www.accessibilite.ch)), le registre numérique des systèmes d'écoute de la IGGH Interessengemeinschaft Gehörlose und Hörbehinderte ([www.systemedecoute.ch](http://www.systemedecoute.ch)) et la plateforme d'accès numérique «La Suisse accessible» ([www.proinfirmis.ch](http://www.proinfirmis.ch) > Suisse accessible).
- Le calendrier des manifestations de Procap est une autre plateforme nationale qui promeut les manifestations accessibles et les moyens d'accès aux contenus auprès des groupes concernés ([www.procap.ch/manifestations](http://www.procap.ch/manifestations)).
- En Suisse romande, forum écoute propose un registre en ligne des lieux romands équipés de boucles magnétiques ([www.ecoute.ch](http://www.ecoute.ch)). Quant au portail pionnier de la Ville de Genève «Culture accessible Genève» ([www.culture-accessible.ch](http://www.culture-accessible.ch)), il offre un agenda des manifestations culturelles accessibles ainsi que des informations sur l'accessibilité architecturale de plus de 90 lieux culturels genevois. Il est accessible aux personnes en situation de handicap.

### c) Processus de réservation

Qu'ils vivent ou non avec un handicap, vos visiteurs souhaitent réserver leurs billets avec le moins de difficultés possible. Étant donné que les personnes en situation de handicap privilégient différents canaux en fonction de leur type de limitation, la réservation doit être possible de différentes manières: par écrit, par exemple avec votre billetterie en ligne ou par e-mail, mais aussi oralement, par exemple par téléphone ou au guichet. Assurez-vous que vos processus de réservation sont pris en charge par des collaborateurs sensibilisés et formés aux besoins des personnes en situation de handicap et que la réservation en ligne est possible de manière accessible (conformément à la norme d'accessibilité eCH-0059). Lors de la conception de vos processus de réservation, veillez à ce que les personnes en situation de handicap puissent sélectionner directement des places spécifiques (situées par exemple à un emplacement particulier ou qui garantissent la réception des moyens d'accès aux contenus) sans supplément et de manière autonome. Certains visiteurs vivant avec un handicap assistent aux manifestations culturelles avec un accompagnateur ou un assistant et doivent pouvoir réserver deux places côte à côte, celle des assistants devant être offerte gratuitement. D'autres sont accompagnés de chiens-guides ou de chiens d'assistance à qui l'accès doit être autorisé en tout lieu et sans supplément. Prévoyez par ailleurs des billets à tarif réduit pour les personnes socialement défavorisées, qu'elles pourront réserver de manière autonome et sans supplément. Si vous utilisez le portail de réservation en ligne d'un partenaire externe, passez en revue avec lui les points de la liste de contrôle suivante et demandez si nécessaire des adaptations de sa plateforme.

### Liste de contrôle 6 Processus de réservation

#### Éléments fondamentaux

- .....  
Veillez à ce qu'il soit toujours possible de réserver des billets et de poser des questions sur le processus de réservation oralement comme par écrit et sans supplément:
  - Oralement: par téléphone ou en personne au guichet
  - Par écrit: billetterie en ligne, e-mail, SMS, chat
- .....  
Prévenez vos collaborateurs que des demandes peuvent arriver par le biais de différents canaux et qu'ils doivent toujours pouvoir y répondre sous la même forme.
- .....  
Prévoyez des billets à tarif réduit pour les personnes socialement défavorisées (Carte-Culture, AVS, AI, etc.) et veillez à ce qu'ils puissent être réservés en ligne.
- .....  
Seules certaines personnes en situation de handicap bénéficient de rentes AI. Si vous proposez des billets à tarif réduit aux bénéficiaires de rentes AI, faites-en de même pour vos visiteurs en situation de handicap qui n'en perçoivent pas.
- .....  
Offrez aux assistants des visiteurs en situation de handicap une entrée gratuite à toutes les manifestations. Informez-en vos collaborateurs.
- .....  
Marquez les places réservées aux personnes en situation de handicap sur le plan de la salle et veillez à ce qu'elles puissent être sélectionnées dans le processus de réservation:
  - Emplacements pour fauteuils roulants avec vue dégagée sur la scène pour vos visiteurs concernés
  - Places avec bonne réception de la boucle magnétique et vue dégagée sur la scène pour vos visiteurs portant un appareil auditif ou d'autres aides auditives
  - Places aux premiers rangs avec vue dégagée sur les interprètes en langue des signes et sur la scène pour vos visiteurs en situation de handicap auditif
  - Places aux premiers rangs avec bonne réception de l'audiodescription et vue dégagée sur la scène pour vos visiteurs en situation de handicap visuel

## 4. Étape 1: Pré-information et processus de réservation

- Places sur les côtés, au dernier rang ou à proximité de la sortie si nécessaire pour vos visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique
- Places dans l'espace réservé sans obstacles, en particulier sur les lieux de grande taille avec places debout, pour vos visiteurs en situation de handicap

.....  
Veillez à ce que les accompagnateurs ou assistants de vos visiteurs en situation de handicap puissent réserver leur place juste à côté de ces places spéciales.



.....  
Obligez par ailleurs tout partenaire externe de vente de billets à permettre aux personnes en situation de handicap de réserver les places spéciales et les billets à tarif réduit pour elles-mêmes et pour leurs accompagnateurs ou assistants de manière autonome et sans supplément. Si cela s'avère impossible, indiquez sur votre site Internet et dans votre programme que les personnes en situation de handicap peuvent réserver les billets directement auprès de vous.



.....  
Les personnes en situation de handicap ne peuvent parfois décider qu'en dernière minute si elles se sentent capables ou non de participer à une sortie culturelle. Faites en sorte que les billets puissent être réservés provisoirement sans frais jusqu'à peu de temps avant le début de la manifestation. Les billets annulés ou non retirés en dernière minute peuvent être revendus à la caisse du soir.

### Éléments d'approfondissement



.....  
Les personnes vivant avec un trouble psychique ne peuvent parfois décider qu'une fois sur place si le lieu de la représentation les angoisse ou non. Montrez-vous accommodant et acceptez de reprendre les billets en dernière minute si la sortie culturelle s'avère impossible.

## Étape 2: Itinéraires d'accès, arrêts de bus, gares et places de parc



Pour les amateurs de culture en situation de handicap, il est essentiel de pouvoir emprunter un itinéraire sans obstacles pour rejoindre votre lieu. Cet élément contribue à déterminer s'ils peuvent ou non profiter de votre offre culturelle. Familiarisez-vous donc avec les besoins des personnes en situation de handicap à cet égard et examinez à la loupe les voies d'accès à votre lieu: dans quelle mesure les transports publics empruntés par vos visiteurs sont-ils sans obstacles? Quel est l'arrêt de bus ou la gare sans obstacles le/la plus proche? Qu'en est-il pour vos visiteurs en situation de handicap qui rejoignent votre lieu en voiture ou à pied? Quels obstacles y a-t-il sur l'itinéraire d'accès et comment peuvent-ils être éliminés ou contournés? Y a-t-il des places de parc pour personnes en situation de handicap à proximité de votre lieu? Quels services locaux de transport pour personnes en situation de handicap recommandez-vous et quelles possibilités de navette pouvez-vous vous-même offrir au besoin? Documentez toutes les possibilités d'accès sans obstacles au moyen de la liste de contrôle ci-dessous et publiez les informations sur votre site Internet et via d'autres canaux.

### Liste de contrôle 7

## Itinéraires d'accès, arrêts de bus, gares et places de parc

### Éléments fondamentaux



Publiez sur votre site Internet des descriptions d'itinéraire écrites qui comportent des informations détaillées sur les possibilités d'accès à votre lieu à l'intention des personnes en situation de handicap (accès sans obstacles en transports publics, en voiture et à pied). Tenez compte des points suivants:

- Précisez si les transports publics et les arrêts de bus/gares les plus proches sont ou non sans obstacles. Donnez le nom de l'arrêt de transports publics sans obstacles le plus proche.
- Citez les obstacles (marches, seuils, inclinaisons, etc.) du chemin d'accès et décrivez la manière de les contourner.
- Indiquez s'il existe un système de guidage pour personnes aveugles et malvoyantes sur le chemin d'accès et, si oui, lequel.
- Le cas échéant, complétez les descriptions d'itinéraire écrites par des plans accompagnés de légendes bien lisibles et faciles à comprendre.
- Veillez à ce que les itinéraires puissent être téléchargés sur votre site Internet sous forme de documents texte ou PDF accessibles pour les lecteurs d'écran.
- Prévenez vos collaborateurs en charge des informations qu'ils doivent aussi être en mesure de transmettre par oral les informations écrites sur le chemin d'accès.
- Élaborez les descriptions d'itinéraires spécifiques aux personnes aveugles et malvoyantes avec des personnes concernées.
- Si les possibilités d'accès changent, n'oubliez pas d'adapter aussi les informations figurant sur votre site Internet.



Relevez les coordonnées GPS de votre lieu. De nombreuses personnes en situation de handicap utilisent les outils de navigation numériques de leur smartphone pour s'orienter. Donnez les coordonnées GPS à vos collaborateurs en charge des informations et indiquez-les aussi sur votre site Internet.

#### 4. Étape 2: Itinéraires d'accès, arrêts de bus, gares et places de parc



Précisez sur votre site Internet et dans votre programme si votre lieu dispose d'un nombre suffisant de places de parc pour personnes en situation de handicap conformes aux normes. Si oui, mentionnez leur nombre et leur emplacement. Si non, aménagez si possible vos propres places de parc pour personnes en situation de handicap ou encouragez les autorités à en créer sur le domaine public. Si cela s'avère impossible, décrivez l'emplacement des places conformes les plus proches.



Lors de l'aménagement de places de parc adaptées aux fauteuils roulants, veillez notamment à respecter les normes en vigueur suivantes sur leur disposition et leur nombre minimal:

- Places de parc perpendiculaires ou en épis d'au moins 350 cm de larges
- Places de parc parallèles d'au moins 800 cm de long, avec surface libre d'au moins 140 cm de large sans ressaut du côté du conducteur
- Surface au sol dure, sans joints et antidérapante
- Inclinaison maximale du sol de 2 %
- Places de parc protégées autant que possible des intempéries, à proximité de l'accès au bâtiment adapté aux personnes en fauteuil roulant
- Marquage des places de parc avec la signalétique ad hoc (signe ICTA)
- Entre 1 et 50 places de parc: au moins une place adaptée aux fauteuils roulants
- Entre 51 et 100 places de parc: au moins deux places adaptées aux fauteuils roulants
- Entre 101 et 150 places de parc: au moins trois places adaptées aux fauteuils roulants
- Entre 151 et 200 places de parc: au moins quatre places adaptées aux fauteuils roulants
- Entre 201 et 300 places de parc: au moins cinq places adaptées aux fauteuils roulants
- Entre 301 et 500 places de parc: au moins six places adaptées aux fauteuils roulants
- Pour chaque groupe de 250 places de parc en plus: une place supplémentaire adaptée aux fauteuils roulants



Mentionnez les offres des services locaux de taxi et de transport pour personnes en situation de handicap sur votre site Internet et fournissez leurs coordonnées.



Si le chemin d'accès menant à votre lieu depuis l'arrêt de bus ou la gare le/la plus proche est difficile (par exemple grande distance ou fortes montées), examinez la possibilité d'aller y chercher personnellement vos visiteurs en situation de handicap qui le souhaitent et mentionnez cette offre sur votre site Internet.

### Éléments d'approfondissement



Signalez l'entrée de votre lieu en grand et de manière contrastée.



Comme solution alternative au service de navettes, proposez à vos visiteurs en situation de handicap visuel de les guider vers votre lieu par téléphone mobile. Pour ce faire, le chemin d'accès doit pouvoir être décrit au moyen d'informations tactiles que vous devez enregistrer au préalable.



Vérifiez auprès de spécialistes s'il est judicieux de prévoir un système de guidage vers votre lieu sur le domaine public pour vos visiteurs en situation de handicap visuel. Sollicitez votre commune pour qu'elle mette ce type de système en place.



Donnez à vos visiteurs en situation de handicap auditif la possibilité de dialoguer par écrit, par SMS ou via une fonction chat pour poser leurs éventuelles questions sur leur trajet vers votre lieu et lever toute incertitude.



Aménagez un chemin simple, sûr et bien éclairé depuis l'arrêt de bus/la gare le/la plus proche jusqu'à votre lieu et placez des panneaux bien visibles indiquant votre lieu avec des pictogrammes à l'arrêt/la gare ainsi qu'aux principales bifurcations. Vous aiderez ainsi les personnes devant s'orienter visuellement à trouver leur chemin par elles-mêmes.



Offrez à vos visiteurs se déplaçant en fauteuil roulant ou avec un dispositif d'aide à la marche une carte de parc gratuite pour des places normales réservées devant le bâtiment si votre lieu ne dispose pas de ses propres places de parc pour personnes en situation de handicap. Veillez à ce qu'elles présentent la taille requise. Informez vos collaborateurs en charge des informations de cette offre. Vérifiez au préalable si les places de parc alternatives sont sans obstacles.



Si vous souhaitez proposer à votre public un service de navette vers votre lieu, veillez à ce que le véhicule utilisé soit accessible sans obstacles (par exemple rampe pour vos visiteurs utilisant un fauteuil roulant ou un dispositif d'aide à la marche et emplacements individuels suffisamment grands).



Si vous donnez des suggestions d'hébergement sur votre site Internet, citez aussi les hôtels et pensions accessibles sans obstacles à proximité de votre lieu ou des arrêts de bus/gares sans obstacles.

## Étape 3: Accessibilité architecturale



Lorsque les visiteurs en situation de handicap arrivent dans votre institution culturelle, l'accès sans obstacles au lieu de la représentation et l'accessibilité architecturale du bâtiment sont pour eux essentiels. Vérifiez donc l'accessibilité architecturale de tous les espaces publics: entrée principale (ou éventuellement entrée alternative), réception, foyer et guichets, vestiaire, salle(s) de spectacle, places assises ou debout, toilettes et espace restauration ainsi que toutes les voies de communication entre ces espaces. Si vos manifestations se déroulent sur plusieurs lieux, vérifiez l'accessibilité technique et architecturale de chacun d'entre eux. Déterminez les améliorations nécessaires et, au besoin, effectuez-les. Annoncez sur votre site Internet et autres canaux quels espaces publics sont sans obstacles et lesquels ne le sont pas.

L'accessibilité technique et architecturale, qui ne coule pas toujours de source, est parfois difficile à mettre en œuvre, en particulier dans les vieux bâtiments. Il est d'autant plus important de réaliser des améliorations ciblées de façon pragmatique. La construction sans obstacles constitue une obligation légale dans toute la Suisse pour les nouvelles constructions, les transformations, les rénovations ou les réaffectations de bâtiments et d'infrastructures pour les institutions culturelles ainsi que pour les installations provisoires. Pour tout projet de construction, il est important que les bureaux d'études intègrent au plus tôt dans leur planification les prescriptions relatives à la construction sans obstacles. Deux normes régissent l'accessibilité des bâtiments et infrastructures en Suisse: la norme SIA 500 «Constructions sans obstacles» couvre les nouvelles constructions, transformations, rénovations et réaffectations de bâtiments et infrastructures, tandis que la norme VSS 640 075 «Espace de circulation sans obstacles» couvre toutes les infrastructures de transport qui sont accessibles aux piétons. Dans ce guide pour les arts de la scène, les deux normes s'entendent comme des exigences techniques et architecturales minimales. C'est sur elles que reposent les explications présentées plus loin dans ce chapitre (voir encart «Dispositions de la norme SIA 500 et de la norme VSS 640 075»).



### **Résumé de la norme SIA 500 par Sensability (uniquement en allemand)**

### **Résumé de la norme VSS 640 075 par Sensability (uniquement en allemand)**

Nous présentons ci-après les caractéristiques des lieux de représentation accessibles sans obstacles, accompagnées de recommandations concrètes: accès et mobilité dans le bâtiment, orientation, signalétique, acoustique et éclairage, places assises, places debout, toilettes et espace restauration. Les deux normes comportent chacune des explications encore plus poussées. Les dispositions de la norme SIA 500 et de la norme VSS 640 075 sont examinées de manière plus approfondie et trois cas particuliers présentés dans trois encarts: les institutions culturelles et les festivals qui comptent de nombreux lieux de représentation, les manifestations dans des lieux de représentation provisoires à l'extérieur ainsi que l'accessibilité à la scène et aux coulisses pour les artistes en situation de handicap.

### a) Accès et mobilité dans le bâtiment

Un accès sans obstacles à votre lieu et l'accessibilité technique et architecturale à l'intérieur du bâtiment permettent à vos visiteurs en situation de handicap moteur ou visuel de se déplacer de façon autonome d'un espace réservé au public vers un autre. Pour ce faire, il faut que l'accès et l'entrée principale (ou au moins une entrée alternative) ainsi que toutes les voies de communication entre ces espaces publics (par exemple couloirs, passages, portes, escaliers et ascenseurs) soient sans obstacles, c'est-à-dire notamment sans marches, seuils ou grands ressauts. Au besoin, installez des profils, des rampes ou un ascenseur sans obstacles pour vos visiteurs en situation de handicap moteur, ou, si aucune de ces solutions n'est possible, une plateforme élévatrice. Éliminez les obstacles en saillie, marquez clairement les escaliers et ressauts et installez si besoin est un système de guidage pour vos visiteurs en situation de handicap visuel. Si cette mesure n'est pas réalisable, ou pas dans l'immédiat, vos collaborateurs peuvent offrir leur assistance aux visiteurs en situation de handicap. La liste de contrôle suivante indique notamment comment aménager sans obstacles des rampes, ascenseurs, plateformes élévatoires et monte-escaliers, voies de communication et portes ainsi que des escaliers utilisables sans risques. Indiquez de manière transparente sur votre site Internet et à travers d'autres canaux si tous les espaces publics de votre lieu sont ou non accessibles sans obstacles.

# Liste de contrôle 8

## Accès et mobilité dans le bâtiment

### Éléments fondamentaux



Veillez à ce que l'accès à votre lieu, l'entrée principale, tous les espaces publics et toutes les voies de communication soient sans obstacles (pas de marches, ressauts, inclinaisons, etc.). Installez si possible des rampes ou profils pour franchir les marches ou ressauts de plus de 2,5 cm. Des ascenseurs accessibles sans obstacles ou, si ce n'est pas possible, des plateformes élévatrices ou monte-escaliers doivent être mis en place pour franchir les différences de niveau plus importantes (par ex. au niveau de l'entrée) ou pour rejoindre des étages jusque-là inaccessibles.



Une rampe sans obstacles présente notamment les caractéristiques suivantes:

- Une inclinaison aussi faible que possible (max. 6 %)
- Une largeur suffisante (au moins 120 cm)
- Des bordures latérales d'au moins 10 cm pour les différences de niveau de plus de 40 cm
- Une surface libre sans inclinaison d'au moins 140 cm × 140 cm avant et après la rampe



Un ascenseur sans obstacles présente notamment les caractéristiques suivantes:

- Une largeur de porte suffisante d'au moins 80 cm (portes du côté étroit de la cabine; si plusieurs portes, opposées de préférence)
- Une cabine de taille suffisante (au moins 110 cm × 140 cm)
- Une surface libre suffisante sans inclinaison d'au moins 140 cm × 140 cm devant la cabine, avec une distance d'au moins 60 cm entre les portes de l'ascenseur et la cage d'escalier
- Des éléments de commande faciles à atteindre à l'intérieur et à l'extérieur, à 80–110 cm de hauteur, avec une surface libre de 70 cm sur les côtés (les personnes en fauteuil roulant ne peuvent pas atteindre les boutons d'ascenseur disposés dans les coins)
- Un panneau de commande horizontal supplémentaire sur une ou plusieurs lignes à 80 cm de hauteur maximum pour les personnes en fauteuil roulant si les éléments de commande à l'intérieur de l'ascenseur se trouvent à plus de 120 cm de hauteur

#### 4. Étape 3: Accessibilité architecturale

- Des annonces vocales (annonce des étages) et des boutons tactilo-visuels contrastés et pourvus d'une écriture en relief ou braille
- Un éclairage non éblouissant (lumière indirecte ou grands plafonniers)
- Un système d'alarme acoustique et visuelle



Les plateformes élévatrices et monte-escaliers ne sont judicieux et autorisés que si l'infaisabilité d'un ascenseur sans obstacles est démontrée. Les plateformes élévatrices sont alors à privilégier dans la mesure du possible; les monte-escaliers ne sont à installer qu'en ultime recours. Ceux-ci, très lents, interdits à l'extérieur et sujets aux dysfonctionnements même à l'intérieur, ne sont pas adaptés à tous les fauteuils roulants et s'avèrent donc peu appropriés pour assurer l'accessibilité de votre lieu.



Une plateforme élévatrice sans obstacles présente notamment les caractéristiques suivantes:

- Une surface d'au moins 140 cm de long et 110 cm de large (au moins 140 cm x 140 cm si un changement de direction de plus de 45° est nécessaire pour quitter la plateforme)
- Une capacité de charge d'au moins 360 kg/m<sup>2</sup>, idéalement de 400 kg/m<sup>2</sup>
- Une surface libre sans inclinaison d'au moins 140 cm x 140 cm devant la plateforme pour y accéder et en sortir (une largeur de 110 cm suffit si l'accès et la sortie peuvent se faire en ligne droite)



Un monte-escalier sans obstacles présente notamment les caractéristiques suivantes:

- Une surface d'au moins 120 cm de long et 80 cm de large, idéalement 90 cm de large
- Une capacité de charge d'au moins 300 kg/m<sup>2</sup>



Si l'entrée principale n'est pas accessible sans obstacles, signalez une entrée et des voies alternatives adaptées aux personnes en fauteuil roulant ou vivant avec un handicap moteur. Assurez-vous que vos visiteurs n'auront pas besoin de clé pour utiliser les ascenseurs ou ouvrir les portes de la voie alternative. Veillez à garantir un accès autonome à l'entrée alternative et à ce que la sonnette ou l'interphone éventuel puisse être atteint facilement (max. 80 à 110 cm au-dessus du sol).

#### 4. Étape 3: Accessibilité architecturale



Faites en sorte que les personnes en fauteuil roulant ou en situation de handicap moteur puissent se déplacer sans obstacles à l'intérieur du bâtiment. Assurez notamment ce qui suit:

- L'ensemble des voies et passages sont par principe dépourvus de marches et seuils.
- Les largeurs de passage s'élèvent partout à 120 cm au moins.
- Toutes les largeurs de porte s'élèvent à 80 cm au moins.
- Les voies et passages ne sont jamais obstrués (par exemple par des supports d'affichage).
- Toutes les surfaces au sol sont lisses et, dans la mesure du possible, sans inclinaison.
- Le bâtiment ne comporte aucun ressaut ou seuil de porte de plus de 2,5 cm (pour les seuils de porte, uniquement ressauts unilatéraux ou seuils arrondis de maximum 2,5 cm).
- Les seuils et ressauts sont compensés au moyen de profils ou petites rampes pour les rendre plus facilement praticables.
- Toutes les voies de communication sont dotées d'une surface au sol ou de tapis durs, antidérapants et sans jointures.
- Les câbles au sol sont bien collés ou couverts avec des passe-câbles ou paillassons et signalés de manière contrastée.



Évitez les portes lourdes à l'entrée, sur les voies d'accès principales et entre les espaces publics. Beaucoup de personnes en fauteuil roulant ou utilisant un dispositif d'aide à la marche n'ont pas la force nécessaire pour les ouvrir par elles-mêmes.



Équipez les portes lourdes de systèmes d'ouverture mécaniques ou automatisez-les au moyen de détecteurs de mouvements ou d'interrupteurs de manière à ce qu'on puisse les ouvrir facilement.



Équipez les portes coupe-feu d'une commande automatique en cas d'incendie (par exemple via un aimant ou un système hydraulique) pour qu'elles puissent rester ouvertes y compris dans les conditions normales.

## 4. Étape 3: Accessibilité architecturale



Les cages d'escalier et escaliers ne sont pas accessibles aux personnes en fauteuil roulant. Toutefois, pour permettre aux personnes en situation de handicap visuel ou ayant des difficultés motrices de les utiliser sans risque, ils doivent notamment être équipés comme suit:

- Des marchepieds plats, larges et homogènes avec rampe inclinée fermée
- La surface d'appui des marchepieds ne peut être en saillie par rapport à la rampe inclinée.
- Marches et paliers antidérapants
- Marquages contrastés des marches et paliers
- Mains courantes montées des deux côtés de l'escalier ou au milieu, diamètre recommandé de 4 cm, à 85–90 cm au-dessus du sol et continuant sur au moins 30 cm au-delà de l'escalier des deux côtés
- Les mains courantes doivent se prolonger lors de tout changement de direction ainsi que sur les paliers intermédiaires, offrir un appui sûr, être faciles à saisir et arrondies et être montées à au moins 5 cm du mur avec des fixations par en bas.



Assurez-vous de l'accessibilité des guichets de vente de billets. Aménagez un espace plus bas et adapté aux fauteuils roulants à hauteur de table pour que la communication soit également possible d'égal à égal depuis une position assise; cela profite aux personnes en fauteuil roulant, mais aussi à celles qui ne peuvent pas rester longtemps debout. Vous pouvez aussi prévoir une table adaptée aux fauteuils roulants avec des chaises à proximité immédiate. Renoncez aux vitres dans l'espace de vente afin de faciliter la communication.



Indiquez si les espaces publics de tous les étages sont accessibles ou non au moyen d'un ascenseur, lui aussi sans obstacles. Le cas échéant, précisez explicitement quels espaces publics ne sont pas accessibles sans obstacles aux personnes en fauteuil roulant.



Si une ou plusieurs des mesures précitées visant à garantir l'accessibilité à tous les espaces publics sont irréalisables, indiquez-le explicitement dans vos moyens de communication et via l'ensemble de vos canaux d'information.



Assurez-vous que les personnes en situation de handicap visuel puissent se déplacer sans risque à l'intérieur du bâtiment. Les ressauts, marches, seuils et grandes vitres situés dans la direction de la marche doivent être marqués de façon claire et contrastée dans tous les espaces publics. Séparez les cages d'escalier sous lesquelles il est possible de passer (risque pour la sécurité!) par des rambardes ou des barrières. Les barrières doivent présenter une hauteur de 100 cm et pouvoir être perceptibles grâce à un socle ou à une barre transversale à maximum 30 cm au-dessus du sol.

#### 4. Étape 3: Accessibilité architecturale



.....

Veillez à ce qu'aucun objet tel que des chaises ou supports d'affichage n'encombre le passage sur les voies de circulation, et en particulier entre l'entrée et le guichet de vente (risque de chute!). Éliminez les obstacles contre lesquels les personnes en situation de handicap visuel risquent de se cogner, car ils empiètent sur les voies de circulation par les côtés ou par en haut.



.....

Autorisez l'accès aux chiens-guides et chiens d'assistance en tout lieu, y compris dans la salle de spectacle et dans l'espace restauration. Ceux-ci sont un moyen auxiliaire indispensable pour les personnes en situation de handicap et doivent être autorisés partout et sans supplément. Prévoyez également une zone du bâtiment où les maîtres peuvent laisser leurs chiens s'ils le souhaitent.



### Éléments d'approfondissement

-   Préparez des descriptions et plans de l'infrastructure à l'intérieur du bâtiment et publiez-les sous forme de documents texte ou de PDF accessibles sur votre site Internet pour que les personnes en situation de handicap moteur ou visuel puissent les étudier avant la manifestation. Gardez à l'esprit que les personnes en situation de handicap visuel n'ont souvent accès qu'aux descriptions, car leurs lecteurs d'écran ne sont pas en mesure de lire les plans.
-   Veillez à ce que les personnes vivant avec un handicap moteur ou dû à l'âge disposent toujours de suffisamment de possibilités de s'asseoir dans le hall d'entrée, dans l'espace billetterie et dans les autres espaces réservés au public.
-   Dans les salles de spectacle où la scène est surélevée, veillez à ce qu'elle soit accessible depuis l'espace réservé au public au moyen d'une rampe avec main courante ou d'une plateforme élévatrice pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou avec un déambulateur et à ce que les marches ou l'escalier menant à la scène soient équipés d'une main courante. Tenez compte du fait que les mains courantes empiètent sur la scène, ce qui peut gêner la vue.
-  Les personnes en situation de handicap visuel mémorisent leur environnement. Laissez donc toujours le mobilier et les autres effets au même endroit pendant la représentation et instruisez aussi le personnel en service en ce sens.
-  Équipez l'espace billetterie d'une boucle magnétique pour faciliter la communication avec les personnes en situation de handicap auditif. Forom écoute, le centre de compétence romand pour la malentendance ainsi que votre centre de conseil régional en construction sans obstacles peuvent vous conseiller à ce sujet.
-   Aménagez des voies de circulation simples et bien éclairées, dotées d'une signalétique facile à comprendre pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique. Préférez les pictogrammes clairs et facilement reconnaissables au texte.

### Encart

## Dispositions de la norme SIA 500 et de la norme VSS 640 075

### Les normes SIA 500 «Construction sans obstacles» et VSS 640 075 «Espace de circulation sans obstacles»

La loi sur l'égalité pour les handicapés de Suisse et la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées contiennent toutes deux des prescriptions sur l'accessibilité des infrastructures et des offres culturelles. Aux niveaux technique et architectural, ces prescriptions ont été détaillées en Suisse dans les deux normes suivantes:

- D'une part, la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) a publié la norme SIA 521 500 «Construction sans obstacles», applicable en matière de planification et d'exécution, en particulier dans le secteur du bâtiment. Elle couvre les nouvelles constructions, les transformations, les rénovations et les réaffectations de bâtiments, constructions et infrastructures. Cette norme est abrégée en «SIA 500». La plupart des cantons l'ont transposée à titre contraignant dans leurs lois sur la construction.
- D'autre part, l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS) a mis au point la norme VSS 640 075 «Espace de circulation sans obstacles», qui couvre toutes les infrastructures de transport accessibles aux piétons. Cette norme établit notamment les principes et exigences à respecter dans les domaines de l'espace de circulation, des parcs et des infrastructures de loisirs accessibles au public. Cette norme est abrégée en «VSS 640 075».

Les deux normes forment un compromis entre les exigences des personnes en situation de handicap et la liberté de planification souhaitée par les concepteurs pour les constructions et infrastructures sans obstacles. Dans ce guide pour les arts de la scène, elles s'entendent toutes deux comme des exigences techniques et architecturales minimales. Des adaptations allant au-delà de ces normes sont néanmoins plus que souhaitables dans certaines situations et peuvent considérablement accroître l'accessibilité réelle.

### Sans obstacles ou assez peu d'obstacles

En prenant appui sur les normes SIA 500 et VSS 640 075, nous utilisons l'expression «sans obstacles» quand les prescriptions formulées dans ce guide sont respectées par les institutions culturelles, et l'expression «assez peu d'obstacles» lorsque des mesures compensatoires ou provisoires justifiées sont mises en œuvre parce que les mesures effectivement prescrites ne peuvent pas l'être ou uniquement de manière disproportionnée.

Les deux normes ont été conçues pour la planification et la mise en œuvre de constructions et infrastructures, de voies de circulation, de parcs et d'infrastructures de loisirs par des professionnels du bâtiment. Cependant, il vaut aussi la peine que les responsables d'institutions culturelles se renseignent sur leur contenu. La construction sans obstacles constitue une obligation légale dans toute la Suisse pour les nouvelles constructions, les transformations, les rénovations ou les réaffectations de bâtiments et d'infrastructures pour les institutions culturelles ainsi que pour les installations provisoires.

### Domaines thématiques de la norme SIA 500

La norme SIA 500 compte trois catégories:

- Constructions ouvertes au public
- Constructions comprenant des logements
- Constructions comprenant des places de travail

La catégorie des constructions ouvertes au public comporte des prescriptions pour les domaines suivants:

- Accès
- Orientation, éclairage
- Acoustique des salles, sonorisation
- Éléments de commande, inscriptions
- Équipements spécifiques tels que WC, plans de travail et caisses, places pour spectateurs, installations d'écoute pour malentendants et places de stationnement adaptées aux fauteuils roulants
- Alarme, évacuation

La catégorie des constructions comprenant des logements comporte des prescriptions pour les domaines suivants:

- Accès aux logements
- Logements, locaux annexes

La catégorie des constructions comprenant des places de travail comporte des prescriptions pour les domaines suivants:

- Accès aux places de travail
- Espaces pour visiteurs, places de travail

Certains domaines de ces trois catégories sont approfondis dans une annexe de la norme.

## 4. Étape 3: Accessibilité architecturale

Pour vous donner une idée plus précise des contenus de la norme SIA 500, nous vous en proposons un résumé sur le site Internet de Sensability:

[Résumé de la norme SIA 500 \(uniquement en allemand\)](#)

La norme SIA 500 complète est payante et peut être commandée auprès de la SIA:  
[norme SIA 500 complète](#)

### **Domaines thématiques de la norme VSS 640 075**

La norme VSS 640 075 se divise en deux parties.

La partie 1 comprend:

- Généralités
- Définitions
- Planification
- Projet
- Arrêts des transports publics
- Construction, entretien et exploitation

La partie 2 comprend:

- Généralités
- Commentaires sur les définitions, les groupes d'usagers, la sécurité routière et les zones piétonnes
- Exigences et dimensions pour les surfaces piétonnes, les différences de niveaux, le guidage des itinéraires, les traversées, les cases de stationnement, les éléments de mobilier urbain, les revêtements, l'information et l'orientation, l'éclairage, les arrêts des transports publics et les chantiers

Nous vous proposons également un résumé de la norme VSS 640 075 sur le site Internet de Sensability pour vous donner un aperçu de son contenu:

[Résumé de la norme VSS 640 075 \(uniquement en allemand\)](#)

La norme VSS 640 075 complète est payante et peut être commandée auprès de la VSS:  
[Site de la VSS\\*](#)

*\* Pour trouver la norme et son complément, aller dans le menu «Shop» et écrire \*40075 dans le filtre «Votre recherche».*



### Mise en œuvre de constructions sans obstacles

Œuvrant pour l'accessibilité de tous, le centre spécialisé suisse Architecture sans obstacles, établi à Zurich, élabore régulièrement des fiches techniques et des documents de référence pour la planification de constructions sans obstacles. Ces documents, consultables et téléchargeables sur le site Internet du centre, vous donneront un bon aperçu des règles de la construction sans obstacles.

[Centre spécialisé suisse Architecture sans obstacles](#)

Le centre vous renseignera par ailleurs sur les services de consultation cantonaux en construction sans obstacles. Si vous souhaitez faire contrôler l'accessibilité de votre lieu par votre service de consultation cantonal, nous vous conseillons d'organiser ce contrôle avec le concours de personnes en situation de handicap.

[Services de consultation cantonaux en construction sans obstacles](#)

### Sensibilisation et formation

Pour garantir l'accessibilité des constructions neuves et à transformer, il est important de connaître les exigences des personnes en situation de handicap. Promoteurs, planificateurs et exécutants peuvent être sensibilisés et formés afin que la construction sans obstacles remplisse l'objectif d'accessibilité pour tous.

En Suisse romande, ces mesures de sensibilisation et ces formations sont notamment proposées par les trois organisations suivantes:

Procap (toute la Suisse): [www.procap.ch](http://www.procap.ch)

id-Geo (Suisse romande): [www.id-Geo.ch](http://www.id-Geo.ch)

Sensability (Suisse alémanique): [www.sensability.ch](http://www.sensability.ch)

### b) Orientation, signalétique, acoustique et éclairage

Les visiteurs en situation de handicap doivent également pouvoir s'orienter facilement sur votre lieu et s'y sentir à l'aise et en sécurité. Cela implique la prise en compte d'aspects très divers allant de la signalisation, des indications bien visibles et judicieusement placées jusqu'à une bonne acoustique, un bon éclairage et des contrastes marqués dans tous les espaces réservés au public, en passant par des plans sans obstacles et faciles à comprendre. Les places ou espaces spécialement prévus pour les personnes en situation de handicap dans la salle de spectacle doivent aussi être bien indiqués et leur être impérativement réservés. Demandez à des personnes concernées de contribuer à la vérification et à l'optimisation de la signalétique, de l'acoustique et de l'éclairage de votre lieu. La liste de contrôle suivante vous indique à quoi prêter attention.

### Liste de contrôle 9

## **Orientation, signalétique, acoustique et éclairage**

### **Éléments fondamentaux**

- .....  
Concevez une signalétique visuelle et des inscriptions homogènes, contrastées et avec une police d'écriture grande et bien lisible (panneaux indicateurs, signalisation des étages, noms des pièces, rangées de sièges, numéros de place, etc.). Placez les inscriptions à 160 cm maximum au-dessus du sol en observant la règle suivante concernant la taille de la police: 3 cm de taille de police pour une distance de lecture de 100 cm.
- .....  
Pour les bâtiments et terrains de grande taille, nous recommandons l'élaboration d'un concept d'orientation afin de garantir une signalisation homogène.
- .....  
Marquez notamment sur les tableaux ou plans d'ensemble les entrées accessibles sans obstacles, l'espace billetterie, le vestiaire, l'ascenseur sans obstacles, la ou les salle(s) de spectacle, les places assises et/ou debout sans obstacles, les toilettes et l'espace restauration, tant au moyen d'éléments de texte bien lisibles que de pictogrammes.
- .....  
Veillez à ce que la signalisation indique clairement l'emplacement de l'ascenseur et des toilettes et que les symboles différenciant les sexes soient perceptibles de manière tactile.
- .....  
Installez des inscriptions tactiles sous forme d'écriture en relief ou braille pour les personnes en situation de handicap visuel, à une hauteur confortable. L'écriture en relief est à privilégier pour les textes courts, car toutes les personnes en situation de handicap visuel ne savent pas lire le braille.
- .....  
Indiquez clairement que des boucles magnétiques sont disponibles sur le lieu de la représentation en utilisant les pictogrammes ad hoc. Souvent, les personnes en situation de handicap auditif ne s'aperçoivent qu'une fois sur place qu'il y a une boucle magnétique et activent alors la réception sur leur appareil auditif.
- .....  
Transmettez les principales informations sur les offres culturelles, les heures et les prix en grand, avec des contrastes et dans une police d'écriture lisible.

#### 4. Étape 3: Accessibilité architecturale



Indiquez l'emplacement des places suivantes à l'intérieur de la salle de spectacle et réservez-les pour les personnes en situation de handicap et leurs accompagnateurs ou assistants:

- Emplacements pour fauteuils roulants avec vue dégagée sur la scène pour vos visiteurs concernés
- Places avec bonne réception de la boucle magnétique et vue dégagée sur la scène pour vos visiteurs portant un appareil auditif ou d'autres aides auditives
- Places aux premiers rangs avec vue dégagée sur les interprètes en langue des signes et sur la scène pour vos visiteurs en situation de handicap auditif
- Places aux premiers rangs avec bonne réception de l'audiodescription et vue dégagée sur la scène pour vos visiteurs en situation de handicap visuel
- Places sur les côtés, au dernier rang ou à proximité de la sortie si nécessaire pour vos visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique
- Places dans l'espace réservé sans obstacles, en particulier sur les lieux de plus grande taille avec places debout, pour vos visiteurs en situation de handicap



Assurez-vous que la signalétique, l'acoustique et l'éclairage sont bons dans tous les espaces publics pour faciliter l'orientation de vos visiteurs. Demandez à des spécialistes et à des personnes en situation de handicap auditif et visuel de vérifier leur accessibilité et procédez au plus vite aux éventuelles améliorations.



Signalez le début de vos manifestations par des annonces au haut-parleur ou via d'autres signaux acoustiques ainsi que, si possible, par des signaux lumineux.



Éclairez les espaces publics au moyen d'une lumière indirecte ou de grands plafonniers afin de réduire le risque d'éblouissement.



Utilisez des contrastes dans l'aménagement des espaces pour que les personnes en situation de handicap visuel puissent s'orienter et percevoir plus facilement les obstacles. Le contraste de la luminosité importe ici davantage que celui des couleurs: il peut aussi être perçu par les personnes daltoniennes, notamment, et aide quand l'éclairage est insuffisant.



Veillez à utiliser des surfaces contrastées et non éblouissantes. Dans les toilettes, les surfaces adjacentes (sol et mur, par exemple) doivent être conçues avec des matériaux contrastés et mats: elles sont habituellement conçues blanc sur blanc, ce qui complique l'orientation des personnes en situation de handicap visuel, et les surfaces mates sont moins éblouissantes que les surfaces brillantes.



## 4. Étape 3: Accessibilité architecturale



Adaptez le plan d'urgence et d'évacuation aux besoins des personnes en situation de handicap. Installez un système d'alarme qui fonctionne selon l'approche multisensorielle et qui utilise tant des signaux lumineux qu'acoustiques. Signalez clairement les issues de secours sans obstacles au moyen de panneaux indicateurs ou de témoins lumineux.

### Éléments d'approfondissement



Prévoyez un éclairage particulièrement fort dans un secteur du foyer et de l'espace restauration pour permettre aux personnes en situation de handicap auditif de lire plus facilement sur les lèvres.



Dotez les locaux de votre lieu d'un relief tactile pour améliorer l'orientation des personnes en situation de handicap visuel.



Veillez à contrôler et améliorer l'éclairage et l'acoustique du bâtiment dans le cadre des projets de transformation ou de rénovation vu l'importance de ces deux éléments pour les personnes vivant avec un handicap visuel et auditif.



Aménagez des voies de circulation simples et bien éclairées, munies d'une signalétique facile à comprendre, à l'intérieur du bâtiment pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique. Préférez les pictogrammes clairs et facilement reconnaissables au texte.

### c) Salles de spectacle avec places assises

Un grand nombre de salles de spectacle disposent de places assises fixes ou mobiles. Pour que vos visiteurs en situation de handicap puissent profiter pleinement de vos représentations, ils doivent pouvoir occuper des places assises adaptées à leurs besoins. Veillez en particulier à ce que votre salle de spectacle dispose d'un nombre suffisant d'emplacements réservés aux fauteuils roulants. La liberté de choix doit être garantie dans la mesure du possible. Une vue dégagée sur la scène et une bonne acoustique sont bien entendu essentielles. L'emplacement des places réservées dépend des besoins liés au handicap des personnes concernées ainsi que des moyens d'accès aux contenus disponibles dans la salle. Les places doivent par exemple offrir une bonne réception de la boucle magnétique ou de l'audiodescription ou une vue dégagée sur les interprètes en langue des signes. Assurez-vous que les accompagnateurs ou assistants de vos visiteurs en situation de handicap peuvent s'asseoir directement à côté d'eux. La liste de contrôle suivante vous montre à quoi prêter attention dans les salles de spectacle avec places assises.

### Liste de contrôle 10

## Salles de spectacle avec places assises

### Éléments fondamentaux



Veillez à ce que votre salle de spectacle dispose d'un nombre suffisant d'emplacements adaptés aux fauteuils roulants et offrant une bonne vue sur la scène. Ces places doivent dans la mesure du possible appartenir à différentes catégories de prix et se trouver à différents endroits de la salle (par exemple orchestre, balcon, avant, arrière) afin de laisser une liberté de choix à vos visiteurs en fauteuil roulant. Si cela n'est pas possible, offrez ces billets à prix modéré.



Lorsque vous aménagez des emplacements pour fauteuils roulants, veillez notamment à respecter les normes en vigueur suivantes sur leur disposition et leur nombre minimal:

- Emplacements individuels sur les côtés, le long d'un couloir: emplacements d'au moins 110 cm de large et 140 cm de long
- Emplacements multiples, côte à côte, en rangée: emplacements d'au moins 110 cm de large et 140 cm de long avec un couloir d'au moins 100 cm de large derrière la rangée (prévoir aussi des surfaces libres complémentaires pour les sièges des accompagnateurs)
- Surfaces lisses, sans ressaut et sans inclinaison
- Accès sans obstacles aux emplacements
- Au moins 2 emplacements pour fauteuils roulants dans les salles de 50 places ou moins
- Au moins 3 emplacements pour fauteuils roulants dans les salles de 51 à 100 places
- Au moins 4 emplacements pour fauteuils roulants dans les salles de 101 à 200 places
- 1 emplacement pour fauteuils roulants en plus par tranche de 200 places supplémentaires

Selon la spécificité votre institution culturelle et votre type de programmation, le nombre minimal d'emplacements pour fauteuils roulants indiqué ci-dessus peut ne pas suffire. Les visites de groupe de personnes en situation de handicap moteur sont par ailleurs impossibles. Vérifiez donc s'il est possible d'ajouter sur certaines surfaces des sièges mobiles que vous pouvez au besoin enlever en dernière minute.



#### 4. Étape 3: Accessibilité architecturale

- .....  
Installez au maximum deux emplacements fixes pour fauteuils roulants côte à côte de manière à laisser aux accompagnateurs ou assistants de vos visiteurs en fauteuil roulant la possibilité de s'asseoir à leur gauche ou à leur droite sur les places fixes ou sur les sièges mis à disposition.
- .....  
Réservez des places assises offrant une vue dégagée sur la scène et, le cas échéant, une bonne réception de la boucle magnétique pour vos visiteurs en situation de handicap auditif, si possible parmi différentes catégories de prix et à différents endroits de la salle afin de garantir la liberté de choix.
- .....  
Offrez à vos visiteurs en situation de handicap auditif des places assises aux premiers rangs offrant une vue dégagée sur la scène pour qu'ils puissent au besoin lire sur les lèvres des artistes et percevoir les vibrations de la représentation. Le cas échéant, assurez-vous qu'ils aient aussi vue sur les interprètes en langue des signes.
- .....  
Proposez à vos visiteurs en situation de handicap visuel des places assises facilement accessibles aux premiers rangs et offrant une vue dégagée sur la scène pour qu'ils puissent suivre la représentation même avec une déficience visuelle et entendre aisément le langage parlé, le chant et la musique. Assurez-vous de la bonne réception de l'audiodescription, le cas échéant.
- .....  
Réservez au besoin des places assises sur les côtés, au dernier rang ou à proximité de la sortie pour vos visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique.
- .....  
Certaines personnes en situation de handicap sont de petite taille. Proposez aux visiteurs concernés des places assises surélevées et offrant une bonne vue sur la scène.
- .....  
Si les places assises ne sont pas numérotées, offrez à vos visiteurs en situation de handicap qui le souhaitent la possibilité d'entrer dans la salle de spectacle avant les autres pour choisir leurs places en toute tranquillité.
- .....  
Veillez à ce que vos visiteurs en situation de handicap puissent toujours s'asseoir à côté de leurs assistants ou accompagnateurs pour pouvoir être aidés pendant la représentation si nécessaire. Il est par ailleurs impossible de passer une soirée conviviale lorsque la personne qui nous accompagne est assise trois rangées derrière.
- .....  
Les chiens-guides et chiens d'assistance doivent avoir accès à la salle de spectacle et disposer d'un espace juste à côté de vos visiteurs en situation de handicap pendant la représentation. Assurez-vous par ailleurs que le bâtiment dispose d'un endroit où les maîtres peuvent laisser leur chien s'ils le souhaitent.

#### 4. Étape 3: Accessibilité architecturale



Les déambulateurs, béquilles et autres dispositifs d'aide à la marche doivent pouvoir être rangés le plus près possible de vos visiteurs en situation de handicap pendant la représentation.



Pour les manifestations avec un très large public ou une foule importante (par exemple les grands spectacles en plein air ou les concerts dans des stades avec places debout), assurez-vous que soit mis en place un espace-spectateurs sans obstacles surélevé et offrant une bonne vue sur la scène et pourvu d'une bonne acoustique pour les personnes en situation de handicap et leurs assistants ou accompagnateurs.



Laissez vos visiteurs en situation de handicap décider s'ils souhaitent utiliser l'espace spectateurs réservé ou spécialement accessible sans obstacles, ou s'ils préfèrent des places inclusives au milieu du reste du public.

### Éléments d'approfondissement



Les emplacements réservés aux fauteuils roulants doivent être suffisamment larges de manière à pouvoir être utilisés par vos visiteurs en fauteuil roulant électrique. Appuyez-vous sur les prescriptions de la norme SIA 500. Vous devrez peut-être retirer deux places assises l'une derrière l'autre pour aménager ces emplacements. Si aucun emplacement pour fauteuils roulants n'est réservé, les places peuvent être octroyées en dernière minute à des spectateurs sans handicap moteur (par exemple à l'aide de sièges mobiles).



Privilégiez si possible les sièges mobiles aux places assises fixes dans votre salle de spectacle. Cela permet aux personnes en fauteuil roulant de s'installer où elles le souhaitent. Prévoyez des surfaces de déplacement suffisamment spacieuses entre les rangées de sièges et à côté. Gardez à l'esprit que les fauteuils roulants ont besoin d'une largeur de passage d'au moins 120 cm et de surfaces libres d'au moins 140 cm x 140 cm pour les changements de direction.



Veillez à ce que vos visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique puissent s'asseoir sur les côtés, au dernier rang ou à proximité de la sortie afin qu'ils aient une bonne vue d'ensemble de ce qui se passe sur scène, se sentent à l'aise et en sécurité et puissent quitter rapidement la représentation au besoin.



Notez que, lors des sorties de groupe, les personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou autistes préfèrent souvent s'asseoir en petits groupes plutôt que toutes ensemble. Vérifiez au préalable si certaines souhaitent être assises près de la sortie, sans oublier leurs accompagnateurs ou assistants.



Montrez-vous accommodant et permettez à vos visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique de changer de place ou de se faire rembourser leur billet en dernière minute parce qu'ils se sentent mal à l'aise, peu en confiance ou en danger, et souhaitent quitter les lieux.

### d) Salles de spectacle avec places debout

Dans le domaine des arts de la scène, il existe beaucoup de salles de spectacle avec places debout. Si la vôtre ne dispose que de places debout ou si celles-ci dépassent le nombre de places assises, les explications relatives aux places assises ci-dessus s'appliquent par analogie. Une vue dégagée sur la scène et une bonne acoustique sont essentielles. Dans la mesure du possible, aménagez des places réservées dans un espace protégé de la foule pour vos visiteurs en situation de handicap moteur et un espace réservé devant la scène pour vos visiteurs en situation de handicap auditif ou visuel. La présence d'un espace réservé aux personnes en situation de handicap et signalisé en ce sens devant la scène est particulièrement importante dans les grandes salles de spectacle avec des places debout. Pour les manifestations avec un public très large et une foule importante, un espace spécialement aménagé et surélevé peut s'avérer judicieux. Respectez toutefois la liberté de choix de vos visiteurs en situation de handicap, qui préféreront peut-être assister à la représentation au milieu du reste du public. La liste de contrôle suivante vous indique à quoi prêter attention dans les salles de spectacle avec des places debout.

### Liste de contrôle 11

## **Salles de spectacle avec places debout**

### Éléments fondamentaux

- Réservez des places avec une vue dégagée sur la scène pour vos visiteurs en fauteuil roulant et leurs accompagnateurs. Ces places réservées doivent si possible se trouver dans un espace protégé de la foule. Au besoin, mettez aussi des sièges à la disposition des accompagnateurs et assistants afin qu'ils puissent s'asseoir à la même hauteur que vos visiteurs en fauteuil roulant et communiquer avec eux d'égal à égal.
- Réservez des places offrant une vue dégagée sur la scène pour vos visiteurs vivant avec d'autres handicaps moteurs ainsi que pour les personnes âgées à mobilité réduite, y compris dans le cas où ces personnes doivent s'asseoir sur des sièges mobiles. Ces places réservées doivent si possible se trouver dans un espace protégé de la foule. Au besoin, mettez aussi des sièges à la disposition des accompagnateurs et assistants.
- Aménagez un espace réservé offrant une vue dégagée sur la scène et, le cas échéant, une bonne réception de la boucle magnétique ou une bonne vue sur les interprètes en langue des signes pour vos visiteurs en situation de handicap auditif. Cet espace réservé doit si possible se trouver devant la scène.
- Aménagez un espace réservé offrant une vue dégagée sur la scène et, le cas échéant, une bonne réception de l'audiodescription pour vos visiteurs en situation de handicap visuel. Cet espace réservé doit si possible se trouver devant la scène.
- Réservez des places proches de la scène ou surélevées pour vos visiteurs de petite taille afin qu'ils puissent aisément voir la scène.
- L'aménagement d'un espace réservé à vos visiteurs en situation de handicap devant la scène et signalisé comme tel est particulièrement recommandé sur les lieux de grande taille avec places debout. Au besoin, annoncez au public avant le début de la représentation que cet espace est exclusivement réservé aux personnes en situation de handicap.

#### 4. Étape 3: Accessibilité architecturale



.....  
Aidez si nécessaire vos visiteurs en situation de handicap à trouver leur place et demandez aux personnes sans handicap qui souhaiteraient occuper l'espace réservé de le libérer. S'ils le souhaitent, mettez des sièges à la disposition de vos visiteurs en situation de handicap moteur et de leurs accompagnateurs.



.....  
Fournissez à vos visiteurs en situation de handicap les coordonnées de personnes de contact formées à qui ils peuvent poser au préalable leurs questions sur l'accessibilité, le choix de places et, le cas échéant, l'assistance pour trouver leur place dans votre lieu.



.....  
Demandez à du personnel dûment formé de passer régulièrement dans l'espace réservé aux personnes en situation de handicap avant et pendant la représentation pour vérifier si quelqu'un souhaite ou a besoin d'une assistance.



.....  
Pour les manifestations avec un très large public ou une foule importante (par exemple les grands spectacles en plein air ou les concerts dans des stades avec des places debout), assurez-vous que soit mis en place un espace-spectateurs sans obstacles surélevé offrant une bonne vue sur la scène et pourvu d'une bonne acoustique pour les personnes en situation de handicap et leurs assistants ou accompagnateurs.



.....  
Laissez vos visiteurs en situation de handicap décider s'ils souhaitent utiliser l'espace spectateurs réservé ou spécialement accessible sans obstacle ou s'ils préfèrent des places inclusives au milieu du reste du public.

### e) Toilettes dans le lieu

Conformément à la norme SIA 500, les institutions culturelles et autres lieux accessibles au public doivent être pourvus d'au moins une toilette publique accessible en fauteuil roulant par étage, sans quoi les personnes en fauteuil roulant ou qui vivent avec une autre forme de handicap se retrouvent exclues de la sortie culturelle. Dans l'idéal, votre lieu compte une toilette accessible en fauteuil roulant et clairement signalisée tout près de l'entrée, de la salle de spectacle et de l'espace restauration. Veillez à ce que le chemin menant à la toilette soit lui aussi accessible sans obstacles. Indiquez clairement sur votre site Internet et à travers d'autres canaux si votre lieu compte ou non une toilette accessible en fauteuil roulant. S'il n'en compte pas, précisez où se trouve la toilette adaptée la plus proche et comment y accéder. Prêtez attention à tous les aspects importants de la liste de contrôle ci-dessous.

### Liste de contrôle 12 Toilettes dans le lieu

#### Éléments fondamentaux

- .....  
Assurez-vous que votre lieu dispose d'au moins une toilette accessible sans obstacles en fauteuil roulant conformément à la norme SIA 500 et communiquez-le (s'il y a des toilettes à différents étages, il faut une toilette accessible à chaque étage). Les dimensions et l'équipement précis sont décrits et illustrés dans l'annexe de la norme.
- .....  
Si vous ne disposez pas de toilette accessible en fauteuil roulant, communiquez où se trouve la toilette adaptée la plus proche et comment y accéder. Assurez-vous que vos visiteurs en fauteuil roulant puissent l'utiliser à tout moment. Veillez à intégrer au moins une toilette conforme dans votre prochaine construction neuve ou à transformer.
- .....  
Cette toilette doit toujours être accessible sans système de clé, ou avec un système de fermeture eurokey (cylindre muni de clés universelles normées qui sont remises aux personnes en situation de handicap). Veillez à ce que vos visiteurs en situation de handicap puissent à tout moment se procurer rapidement l'eurokey sur votre lieu et à ce que vos collaborateurs sachent précisément où il est rangé (par exemple près du guichet de vente). Affichez près de la toilette un avis indiquant où le trouver.
- .....  
En plus du système eurokey, équipez aussi votre toilette accessible d'une serrure à pêne dormant (rouge/vert) pour que la porte ne puisse pas être ouverte par d'autres détenteurs d'eurokey quand les toilettes sont occupées. Apposez un autocollant eurokey sur la porte, indiquez sur votre site Internet et via d'autres canaux que votre toilette accessible aux personnes en situation de handicap est pourvue d'un système eurokey et enregistrez-vous auprès du centre de coordination eurokey: [www.eurokey.ch](http://www.eurokey.ch).
- .....  
Munissez les portes de votre toilette accessible en fauteuil roulant d'une poignée manuelle et non d'un ferme-porte. Cette petite adaptation s'installe rapidement et à moindres coûts et permet à vos visiteurs en fauteuil roulant de refermer la porte derrière eux de manière autonome.
- .....  
Si possible, abstenez-vous de combiner toilette accessible et table à langer. Les tables à langer ne sont souvent pas rabattues et compromettent l'utilisation autonome de la toilette. Assurez-vous que votre toilette accessible ne soit pas utilisée comme dépôt ou local à produits d'entretien.

#### 4. Étape 3: Accessibilité architecturale



.....

Signalisez clairement son emplacement à l'intention de vos visiteurs en situation de handicap moteur. Veillez à ce que la signalisation indique aussi clairement son emplacement pour vos visiteurs en situation de handicap visuel et à ce que les symboles différenciant les sexes soient perceptibles de manière tactile. Placez les inscriptions tactilo-visuelles en écriture en relief à 160 cm maximum au-dessus du sol.

### f) Espace restauration dans le lieu

L'accessibilité du restaurant ou du bar de votre lieu ainsi que les rafraîchissements et encas servis dans le foyer avant le spectacle et pendant l'entracte contribuent aussi grandement à l'expérience de la sortie culturelle. Voilà un domaine dans lequel vous pouvez convaincre avec des solutions habiles et créatives qui donneront à vos visiteurs envie de revenir. Si les rafraîchissements et encas ne sont pas accessibles à vos visiteurs en situation de handicap ou s'ils ne peuvent pas étancher leur soif durant l'entracte, c'est tout le plaisir de la manifestation qui est gâché – sans compter que vous les privez de possibilités de rencontres et de discussions. Assurez-vous que l'espace restauration de votre lieu soit accessible sans obstacles, c'est-à-dire qu'il ne présente ni marches, ni seuils, ni hauts ressauts et qu'il soit bien éclairé. Installez des rampes si besoin. Veillez à ce que les tables et buffets puissent être utilisés en fauteuil roulant et mettez en place des tables adaptées aux fauteuils roulants à hauteur d'assise en plus des tables hautes. Affectez là aussi du personnel sensibilisé et formé, apte à offrir une assistance. Prêtez attention à tous les aspects importants de la liste de contrôle ci-dessous.

### Liste de contrôle 13

## Espace restauration dans le lieu

### Éléments fondamentaux

- .....  
Assurez-vous que l'espace restauration de votre lieu soit également accessible sans obstacles à vos visiteurs se déplaçant en fauteuil roulant ou avec un autre dispositif d'aide à la marche (pas de marches ou de ressauts de plus de 2,5 cm). Si besoin, installez des rampes ou des profils dans les espaces intérieurs et sur les terrasses, et notamment sur le chemin menant à la toilette accessible en fauteuil roulant.
- .....  
Pour les rafraîchissements et encas servis dans le foyer (par exemple pendant l'entracte ou avant le spectacle), renoncez si possible aux tables hautes ou prévoyez aussi un nombre suffisant de tables adaptées aux fauteuils roulants à hauteur d'assise normale avec des chaises. Sinon, vos visiteurs en fauteuil roulant ou de petite taille ne pourront pas communiquer avec les autres spectateurs.
- .....  
Les tables de l'espace restauration doivent pouvoir être utilisées en fauteuil roulant et donc avoir une hauteur minimale de 70 cm au niveau du bord inférieur. Les chaises et banquettes doivent pouvoir être déplacées de manière flexible et non être montées fixement (comme c'est souvent le cas sur les terrasses), sans quoi vos visiteurs en fauteuil roulant ne pourront pas accéder à la table.
- .....  
Les buffets doivent également être utilisables en fauteuil roulant et les personnes en position assise ou de petite taille doivent pouvoir voir les plats et les atteindre. Si le buffet doit forcément être placé plus haut, veillez à ce qu'au moins les noms des plats soient bien visibles.
- .....  
Prévoyez des surfaces de déplacement assez spacieuses sur les principales voies d'accès pour vos visiteurs qui se déplacent en fauteuil roulant ou avec d'autres dispositifs d'aide à la marche. Quand vous disposez les tables, gardez à l'esprit que les fauteuils roulants ont besoin d'une largeur de passage d'au moins 120 cm et de surfaces libres d'au moins 140 cm × 140 cm pour accéder à la table et en partir en changeant de direction.

### Éléments d'approfondissement



.....  
Prévoyez un éclairage particulièrement fort dans un secteur de l'espace restauration pour que les personnes en situation de handicap auditif puissent lire plus facilement sur les lèvres.



.....  
Prévoyez toujours aussi des informations écrites à distribuer dans l'espace restauration (offre disponible, conditions, etc.), y compris le menu du jour.



.....  
Proposez un menu et une carte des boissons dans une grande police d'écriture ou en braille et demandez à vos visiteurs en situation de handicap visuel s'ils souhaitent que vous leur lisiez la carte à haute voix.

### Encart

### **Institutions culturelles ou festivals avec plusieurs lieux de représentation et manifestations culturelles sur des lieux provisoires à l'extérieur**

Les institutions culturelles du domaine des arts de la scène de grande envergure organisent parfois des manifestations sur plusieurs lieux aux profils très différents pour des catégories de programmation et des publics différents. Souvent, elles ne sont que locataires de ces lieux de représentation, ce qui limite leur influence sur l'accessibilité architecturale et sur les infrastructures. Les festivals de grande envergure aussi s'organisent souvent sur plusieurs lieux de représentation qui peuvent s'étendre sur de vastes terrains ou être disséminés dans une ville. En plus d'utiliser les lieux existants et leurs infrastructures, en y ajoutant le cas échéant des éléments mobiles, les festivals érigent souvent leurs propres lieux de représentation provisoires mobiles, parfois à l'extérieur. Les grandes manifestations en plein air sont elles aussi souvent réparties sur plusieurs lieux mobiles qui s'étendent sur un vaste terrain.

Parmi les possibilités qui se présentent à vous quand vous cherchez ou souhaitez créer de nouveaux lieux de représentation pour vos manifestations ou votre festival, veillez toujours à choisir des solutions sans obstacles. Les prescriptions légales sur les constructions et installations sans obstacles s'appliquent aussi aux lieux de représentation provisoires mobiles. Le cas échéant, sensibilisez les propriétaires des lieux que vous utilisez à l'amélioration ciblée de leur accessibilité architecturale.

#### **Accessibilité des lieux provisoires à l'extérieur**

Les prescriptions sur l'accessibilité architecturale des lieux de représentation et salles de spectacle figurant dans ce guide pour les arts de la scène s'appliquent aussi aux lieux extérieurs et aux lieux provisoires mobiles. Pour les festivals ou manifestations en plein air de grande envergure, vous devez dans la mesure du possible assurer l'accès sans obstacles de l'intégralité du lieu ainsi que les infrastructures suivantes: une signalétique simple et facile à reconnaître, un guidage tactile, des places de parc adaptées aux fauteuils roulants, un chemin d'accès sans obstacles, une entrée principale ou alternative sans obstacles, des voies sans obstacles à travers le lieu, des toilettes accessibles en fauteuil roulant et autres installations sanitaires sans obstacles (par ex. douche adaptée aux personnes en fauteuil roulant), ainsi qu'un centre d'informations et, le cas échéant, d'autres zones du lieu accessibles (par exemple une zone de repos et de camping). Le cas échéant, mettez des fauteuils roulants tout-terrain à disposition.



Les recommandations de ce guide en matière de places assises ou debout s'appliquent par principe aussi aux lieux de représentation provisoires à l'extérieur. Un espace réservé devant la scène est recommandé pour les lieux de grande taille avec places debout, et un espace spécial surélevé pour les manifestations avec un très large public ou une foule importante. Le plan d'urgence et d'évacuation doit être adapté aux besoins des personnes en situation de handicap.

### **Informations complètes pour les manifestations à lieux multiples**

Si vous utilisez plusieurs lieux de représentation simultanément, assurez-vous d'indiquer explicitement dans les informations relatives à l'accessibilité architecturale publiées sur votre site Internet et dans votre programme, pour chacun d'entre eux: s'ils sont ou non accessibles; s'ils disposent d'emplacements pour fauteuils roulants et d'une toilette accessible; les moyens d'accès aux contenus proposés. Ajoutez également des plans du lieu pourvus de légendes bien lisibles, sur lesquels vous marquez tous les lieux de représentation accessibles sans obstacles et toutes les places de parc adaptées aux fauteuils roulants. Mentionnez aussi (en particulier pour les grands festivals ou événements en plein air) les entrées sans obstacles, les voies sans obstacles à travers le lieu, les obstacles tels que marches, seuils ou inclinaisons, les toilettes accessibles en fauteuil roulant et les autres infrastructures sans obstacles.

Communiquez les coordonnées de personnes de contact dûment formées et aptes à répondre aux questions préalables sur l'accessibilité des différents lieux de représentation et sur le choix des places. Au besoin, offrez aux personnes en situation de handicap des conseils individuels, en particulier si l'accessibilité des différents lieux de représentation est complexe et si des solutions très différentes en matière d'accès et de places adaptées sont possibles selon le type et le degré de handicap. Proposez aussi une assistance sur place par du personnel formé.

### Encart

## L'accès sans obstacles à la scène et aux coulisses

Les institutions culturelles inclusives ne s'engagent pas seulement en faveur des personnes en situation de handicap parmi les publics, mais aussi de celles qui se produisent sur scène en tant qu'artistes. Cela implique que la scène et les coulisses des lieux de représentation doivent aussi être accessibles sans obstacles, notamment pour que les artistes en fauteuil roulant ou vivant avec un autre handicap moteur ou un handicap visuel puissent se produire sans contrainte avec une troupe de théâtre, une compagnie de danse ou un groupe de musique inclusif.

Les recommandations ci-dessus en matière d'accessibilité technique et architecturale des espaces publics s'appliquent par analogie à la scène et aux coulisses. Contrôlez l'accessibilité architecturale de votre scène (accès inclus) et de vos coulisses (entrée des artistes, vestiaire, toilettes, douches et salle de répétition) ainsi que de l'ensemble des voies de communication. Déterminez les améliorations nécessaires et mettez-les en place.

Bon nombre d'institutions culturelles ne sont pas accessibles aux artistes, et mettre en œuvre des scènes et coulisses sans obstacles n'est pas toujours chose aisée, en particulier dans les anciens bâtiments. Le cas échéant, menez une analyse approfondie des besoins avec des spécialistes du bâtiment en impliquant aussi des artistes en situation de handicap en leur qualité d'experts de leur situation. Procédez ensuite progressivement aux améliorations. Étant donné qu'il s'écoule généralement un certain temps entre la planification et la mise en œuvre des mesures de construction, des optimisations mobiles sont souvent nécessaires dans un premier temps. Gardez cependant à l'esprit qu'il s'agit là de solutions provisoires, qui ne sont acceptables que le temps que les mesures effectives soient mises en œuvre. Les mesures suivantes sont toutes réalisables rapidement:

- **Entrée des artistes:** aménagez temporairement une entrée alternative sans obstacles si l'entrée des artistes ne l'est pas (par exemple via un accès derrière la scène ou un élévateur de marchandises).
- **Scène et accès à la scène:** si besoin, installez des rampes fixes ou mobiles, des profils ou une plateforme élévatrice afin de compenser les marches, seuils ou petites différences de niveau pour accéder à la scène.

- **Voies de communication entre les espaces réservés aux artistes:** si besoin et dans la mesure du possible, installez des rampes fixes ou mobiles, des profils ou une plateforme élévatrice pour compenser les marches, seuils ou petites différences de niveau entre l'entrée des artistes, le vestiaire, la salle de répétition et la scène.
- **Vestiaire et voie de communication vers la scène:** aménagez temporairement un vestiaire de remplacement sans obstacles à côté de la scène ou derrière celle-ci pour les artistes en situation de handicap si l'accès au vestiaire et/ou la voie de communication entre le vestiaire et la scène ne sont pas possibles sans obstacles (par exemple différents étages uniquement accessibles via un escalier). Cela implique toutefois de diviser le groupe des artistes, ce qui n'est pas optimal.
- **Toilettes et douches:** installez temporairement une toilette et/ou une douche mobiles accessibles en fauteuil roulant à côté de la scène ou derrière celle-ci dans le cas où les installations sanitaires des coulisses ne sont pas accessibles. Une autre solution consiste à utiliser la douche sans obstacles de l'hôtel le plus proche si les artistes en situation de handicap sont d'accord.
- **Hébergement en hôtel et transport:** les artistes en situation de handicap doivent être hébergés dans le même hôtel que le reste du groupe. Vérifiez les besoins précis du groupe et réservez des chambres dans un hôtel sans obstacles situé le plus près possible du lieu de la représentation. Au besoin, organisez un service de navette sans obstacles entre l'hôtel et le lieu de la représentation.

Pour que votre institution culturelle soit aussi accessible aux artistes en situation de handicap externes, une concertation attentive des groupes inclusifs externes est indispensable avant leur venue. Il est essentiel de connaître les besoins des artistes en situation de handicap invités et de pouvoir profiter de leur expérience. Recueillez toutes les informations nécessaires au préalable: les troupes de théâtre, compagnies de danse ou groupes de musique inclusifs disposent généralement de guides et listes de contrôle détaillés qui explicitent clairement les besoins de leurs membres en situation de handicap. Vous pouvez aussi proposer au responsable logistique du groupe externe de venir inspecter votre institution culturelle au préalable et de vous rencontrer pour discuter des aménagements à mettre en place.

## Étape 4: Accueil et assistance des visiteurs



Une fois que vous avez éliminé les obstacles architecturaux et que vos visiteurs en situation de handicap sont sur votre lieu, c'est le facteur humain qui entre en jeu – grâce à votre personnel et à la culture d'accueil de votre institution. L'accueil que vous réservez à vos visiteurs en situation de handicap et l'accompagnement que vous leur offrez sur place influencera grandement ce qu'ils pensent de votre institution culturelle. L'inclusion est avant tout un état d'esprit, étroitement lié à une culture de l'accueil vécue au quotidien et à des rencontres d'égal à égal. Si vos visiteurs en situation de handicap ont parfois besoin d'aide pour communiquer, se déplacer ou s'orienter à l'intérieur du bâtiment, ils souhaitent aussi être perçus comme des visiteurs normaux et être naturellement intégrés à votre public.

Les listes de contrôle suivantes vous donnent des conseils fondamentaux sur la manière de recevoir vos visiteurs en situation de handicap sur place et de leur prêter assistance en cas de besoin. Deux de ces listes livrent des recommandations générales sur la prise en charge avant la manifestation et dans l'espace restauration. Des amateurs de culture en situation de handicap ont par ailleurs dressé une liste de conseils pratiques et d'astuces adaptés aux besoins spécifiques de chaque forme de handicap. Quelques règles

## 4. Étape 4: Accueil et assistance des visiteurs

essentielles sont à observer à cet égard: affectez uniquement aux postes en contact direct avec les visiteurs des collaborateurs sensibilisés aux besoins des personnes en situation de handicap et formés à leur accueil. Tenez-vous à leurs côtés au cas où ils ont besoin d'assistance, mais sans vous imposer. Enfin, adressez-vous directement à eux et non à leur assistant ou accompagnateur.

Une culture de l'accueil inclusive est aussi une question d'exercice et de pratique. Permettez donc régulièrement à vos collaborateurs d'acquérir de l'expérience, d'obtenir des réponses à leurs questions et d'échanger. Organisez des formations périodiques sur l'accueil des visiteurs, animées par des personnes en situation de handicap en leur qualité d'expertes de leur situation. Dans toute la Suisse, Procap réalise des formations à l'accessibilité pour le domaine culturel: [www.procap.ch](http://www.procap.ch) > domaine culturel. En Suisse romande, le bureau id-Geo propose régulièrement des formations à l'accessibilité universelle architecturale: [www.id-geo.ch](http://www.id-geo.ch). Quant au bureau textoh, il organise régulièrement des formations au français facile à lire et à comprendre (FALC) avec les experts vivant avec et sans déficience intellectuelle de l'Atelier 1001 feuilles et une spécialiste de l'Université de Fribourg: [www.textoh.ch](http://www.textoh.ch). N'oubliez pas d'instruire et de former régulièrement votre personnel en contact direct avec la clientèle (par exemple billetterie, vestiaire, admission, restauration et communication, etc.). Si vous engagez de nouveaux collaborateurs ou si vos équipes d'assistants alternent fréquemment, ou si vous confiez des prestations comme l'accueil ou la restauration à des partenaires externes, ces collaborateurs doivent aussi être régulièrement instruits et formés. Fournissez-leur aussi des instructions écrites avec des listes de contrôle qu'il s'agira d'afficher et d'utiliser.

### Liste de contrôle 14

## Prise en charge des visiteurs avant la manifestation

### Éléments fondamentaux

- Instruisez régulièrement vos collaborateurs sur la prise en charge des personnes en situation de handicap en tenant compte des conseils ci-dessous adaptés aux différentes formes de handicap. N'oubliez pas de former aussi les nouveaux membres de l'équipe et veillez à ce que tout membre du personnel externe en contact avec le public l'ait également été.
- Organisez un atelier animé par des personnes en situation de handicap pour former vos collaborateurs à la prise en charge de vos visiteurs et réorganisez-le régulièrement si de nouveaux collaborateurs rejoignent souvent l'équipe.
- Désignez au sein de l'équipe une personne en charge de l'inclusion en tant que coordinateur et interlocuteur en interne et en externe, responsable de tous les aspects de la sensibilisation et de la formation de vos collaborateurs et qui assure le transfert de connaissances en interne.
- Assurez-vous d'affecter des collaborateurs instruits et formés aux postes en contact avec le public. Fournissez-leur aussi des instructions écrites avec des listes de contrôle qu'il s'agira d'afficher et d'utiliser.
- Adressez-vous toujours directement à vos visiteurs en situation de handicap plutôt qu'à leurs assistants lorsque vous parlez de choses qui les concernent.
- Veillez à ce que vos collaborateurs interviennent lorsque vos visiteurs en situation de handicap sont traités de manière inadéquate par des membres du public.
- Disposez de manière visible du matériel d'information et des textes adaptés aux groupes concernés à l'entrée et auprès des guichets, et remettez ces textes à vos visiteurs en situation de handicap à la demande (par exemple des textes en grande police d'écriture ou en braille, en français facile à lire et à comprendre (FALC), etc.).
- Assurez-vous que les personnes en position assise et de petite taille puissent aussi consulter et atteindre le matériel d'information et les affiches se trouvant dans l'entrée et auprès des guichets et que vos visiteurs en fauteuil roulant disposent d'un accès sans obstacles aux stands d'information.

#### 4. Étape 4: Accueil et assistance des visiteurs



.....  
Après les avoir accueillis, accompagnez vos visiteurs à l'espace billetterie, au vestiaire et à leur place dans la salle de spectacle s'ils le souhaitent. Expliquez-leur les locaux en fonction de leurs besoins. Si besoin, proposez-leur de les accompagner aux toilettes ou jusqu'au foyer pendant l'entracte.



.....  
Si besoin, veillez à ce que le chemin vers les toilettes puisse aussi leur être indiqué pendant la représentation ou à ce qu'ils puissent y être accompagnés. Présentez-leur au préalable clairement les différentes possibilités de contact.



.....  
Assurez-vous que le personnel externe en contact avec le public soit lui aussi sensibilisé et formé à l'ensemble des points qui précèdent.



### Liste de contrôle 14

## Prise en charge des visiteurs avant la manifestation

### Conseils



#### Conseils pour l'assistance aux visiteurs vivant avec un handicap visuel

- Indiquez à vos visiteurs aveugles ou malvoyants que vous allez les saluer avant de leur prendre et de leur serrer la main. Présentez-vous en donnant votre nom et votre fonction. Citez ensuite les différentes options pour la suite et expliquez-leur les prochaines étapes, toujours en vous appuyant sur leurs souhaits et leurs décisions.
- Demandez toujours à vos visiteurs en situation de handicap visuel si vous pouvez les aider avant de faire quoi que ce soit pour eux, et demandez-leur de quelle assistance ils ont besoin. Tenez-vous-en strictement aux besoins exprimés et n'étendez pas votre aide sans qu'on vous le demande.
- Regardez vos visiteurs dans les yeux quand vous leur parlez ou quand vous les écoutez. Veillez à ce que tout soit clair pour eux comme pour vous en posant des questions brèves et cordiales sur le degré de leur limitation visuelle, par exemple: «Discernez-vous quelque chose sur ce document ou souhaitez-vous que je vous lise son contenu?» Vous pouvez utiliser sans autres des mots comme «voir».
- Utilisez un langage précis et clairement compréhensible. Évitez les expressions de localisation telles que «ici» ou «là»; préférez les aides tactiles en plaçant par exemple le doigt de vos visiteurs sur la ligne où ils doivent apposer leur signature, après le leur avoir annoncé. Procédez de la même manière pour les paiements électroniques.
- En cas de paiement par espèces, décrivez la monnaie que vous rendez à vos visiteurs, par exemple: «Vous m'avez donné 50 francs et je vous en rends 35: un billet de 5, un billet de 10 et un billet de 20.»
- Les personnes en situation de handicap visuel ont besoin qu'on leur décrive leur environnement dans le détail, en particulier lorsqu'elles se trouvent dans un endroit qui ne leur est pas entièrement accessible. Expliquez précisément où se trouve quoi (salle de spectacle, restaurant, etc.). Montrez à vos visiteurs comment trouver leurs places en leur proposant éventuellement votre aide.
- En général, les personnes aveugles ou fortement malvoyantes se tiennent au coude de la personne qui les guide quand elles marchent. Elles vous expliqueront elles-mêmes la manière dont elles préfèrent être guidées. Tenez-vous-en strictement aux besoins exprimés.

## 4. Étape 4: Accueil et assistance des visiteurs

- S'il n'y a pas d'ascenseur avec annonces vocales, expliquez à vos visiteurs comment parvenir au bon étage. Montrez-leur les boutons situés à l'extérieur et à l'intérieur de l'ascenseur.
- S'ils le souhaitent, accompagnez vos visiteurs en situation de handicap visuel jusqu'à leur place assise et demandez-leur avant le début de la représentation s'ils ont encore besoin d'aide.
- Si les numéros des places assises ne sont pas perceptibles de manière tactile et/ou si l'emplacement du siège est difficile à trouver, marquez le siège en question pendant toute la durée du séjour de vos visiteurs (par exemple au moyen d'un cordon) et prévenez vos collaborateurs que celui-ci ne doit pas être retiré.
- Contactez vos visiteurs pendant l'entracte et demandez-leur si vous pouvez leur apporter un rafraîchissement ou s'ils souhaitent être accompagnés jusqu'au foyer ou au bar.
- Les personnes en situation de handicap visuel mémorisent leur environnement. Précisez-le aux collaborateurs en service pendant la représentation de façon à ce que le mobilier et les autres objets restent au même endroit (par exemple dans le foyer).



### Conseils pour l'assistance aux visiteurs vivant avec un handicap auditif

- Accueillez vos visiteurs sourds ou malentendants en donnant votre nom et votre fonction et demandez-leur de quelle assistance ils ont besoin.
- Veillez à maintenir le contact visuel pendant que vous parlez pour qu'ils puissent lire sur vos lèvres. Ne tournez pas et ne couvrez pas votre visage quand vous parlez (par exemple en le maintenant derrière l'écran). Veillez à ce que l'éclairage soit suffisant et n'éblouisse pas.
- Apprenez quelques signes importants de la langue des signes afin de briser la glace avec vos visiteurs sourds. Le lexique de la langue des signes allemande, française et italienne de la Fédération Suisse des Sourds est disponible ici: [www.signsuisse.sgb-fss.ch](http://www.signsuisse.sgb-fss.ch).
- Ne marchez pas en parlant, mais restez immobile et adressez-vous à vos visiteurs en maintenant le contact visuel pour que ceux d'entre eux qui communiquent en lisant sur les lèvres puissent suivre vos explications.
- Quand vous expliquez quelque chose, par exemple l'utilisation du terminal de paiement, pensez toujours à parler avant de montrer: vos visiteurs en situation de handicap auditif ne peuvent pas en même temps regarder la machine et lire vos instructions sur vos lèvres.

## 4. Étape 4: Accueil et assistance des visiteurs

- Adaptez-vous au niveau de langue de vos visiteurs en situation de handicap auditif.
- Certaines personnes en situation de handicap auditif ont une prononciation peu claire ou s'expriment au moyen de formulations inhabituelles. La langue des signes s'appuie sur un ordre de mots et de phrases qui lui est propre, et pour les personnes qui ont grandi avec elle, la langue parlée et écrite par les personnes qui entendent est une langue étrangère. Restez calme et demandez-leur de répéter, au besoin plusieurs fois, pour éviter tout malentendu. Le cas échéant, communiquez par écrit avec un stylo, un ordinateur ou un smartphone (SMS).
- Si différentes offres peuvent être réservées au guichet, les informations ad hoc doivent aussi être disponibles par écrit (et, idéalement, de manière illustrée), dans un emplacement accessible et bien visible. Les visiteurs en situation de handicap auditif auront ainsi plus de facilité à comprendre les explications orales. Proposez aussi les offres en ligne pour qu'elles puissent être réservées à l'avance.
- Communiquez toujours les informations importantes par écrit (par exemple l'heure de début de la représentation, la durée de l'entracte ou les informations de sécurité).
- Dans des environnements bruyants, proposez à vos visiteurs en situation de handicap auditif de passer dans une pièce séparée, plus calme, pour leur vendre leurs billets ou leur donner des informations par exemple.
- Aménagez des coins au calme et des tables et espaces bien éclairés dans une zone du foyer ou près de l'espace billetterie pour que vos visiteurs en situation de handicap auditif puissent s'y reposer et discuter dans de bonnes conditions.
- Renoncez aux bruits qui peuvent être évités ou ne sont pas absolument nécessaires tels qu'une musique de fond continue.
- Au besoin, proposez à vos visiteurs en situation de handicap auditif de les aider à passer leurs appels téléphoniques sur place (par exemple pour commander un taxi).
- Les personnes en situation de handicap auditif ne peuvent souvent pas communiquer à travers des portes fermées. Si des visiteurs passent beaucoup de temps dans les toilettes et ne réagissent pas quand vous frappez à la porte et les appelez, vous pouvez essayer de communiquer par écrit en glissant un petit mot sous la porte. S'ils ne réagissent toujours pas, vous pouvez ouvrir la porte sur une largeur de main et allumer et éteindre la lumière pour signaler votre présence.





### Conseils pour l'assistance aux visiteurs vivant avec un handicap moteur

- Accueillez vos visiteurs utilisant un fauteuil roulant ou un autre dispositif d'aide à la marche ou vivant avec un autre handicap moteur en donnant votre nom et votre fonction et demandez-leur de quelle assistance ils ont besoin.
- Demandez à vos visiteurs en fauteuil roulant s'ils souhaitent être poussés. Ne prenez jamais l'initiative de le faire sans qu'ils vous le demandent et ne les tirez jamais vers l'arrière.
- Pour les discussions plus longues, essayez dans la mesure du possible de communiquer avec vos visiteurs en fauteuil roulant en vous plaçant à leur hauteur. Prenez une chaise plutôt que de vous accroupir devant eux.
- Si l'accès au lieu de la représentation est uniquement possible via une entrée secondaire, aménagez-la de façon accueillante et signalez le chemin depuis l'entrée principale. Veillez à ce que l'accès par l'entrée secondaire soit possible de manière autonome et à ce que vos visiteurs puissent facilement atteindre une éventuelle sonnette ou un éventuel interphone depuis la position assise.
- Optez pour des terminaux de paiement mobiles en utilisant un câble suffisamment long. Vos visiteurs en situation de handicap moteur seront réticents à vous donner leur code PIN si le terminal de paiement est vissé ou si son câble est sanglé.
- Au besoin, proposez-leur de les accompagner jusqu'à leur place de manière à écarter tous les obstacles éventuels (par exemple des supports d'affichage ou des portes lourdes).
- Veillez à ce que les emplacements pour fauteuils roulants de la salle de spectacle, souvent pourvus de sièges rabattables, ne soient pas occupés par des spectateurs sans handicap.



### Conseils pour l'assistance aux visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique

- Accueillez vos visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique en donnant votre nom et votre fonction et demandez-leur de quelle assistance ils ont besoin.
- Utilisez un niveau de vocabulaire et de langue simple sans être infantile en expliquant les infrastructures ou les offres culturelles, en particulier avec vos visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle. Limitez-vous aux informations principales avec ces derniers ainsi qu'avec les personnes autistes. Vos visiteurs vous poseront eux-mêmes des questions s'ils souhaitent en savoir plus.

## 4. Étape 4: Accueil et assistance des visiteurs

- Abordez ouvertement vos visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle et demandez-leur s'ils ont besoin d'aide ou souhaitent être accompagnés. Dites-leur qu'ils peuvent se manifester à tout moment s'ils ont besoin de quoi que ce soit ou s'ils ne trouvent pas ou ne comprennent pas quelque chose. Les personnes vivant avec une déficience intellectuelle sont souvent timides lors du premier contact et ont peur de ne pas être comprises ou acceptées.
- Restez patient et disponible si vos visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique ont besoin de plus de temps ou d'une assistance multiple. Parlez calmement et avec empathie s'ils montrent des signes d'agitation ou de stress.
- Comme beaucoup de gens, les personnes vivant avec un trouble psychique se sentent souvent mal à l'aise dans les endroits bruyants et très fréquentés. Proposez-leur de les servir dans un espace séparé, au calme, en veillant toujours à le leur demander d'abord pour ne pas les brusquer.
- Montrez-vous accommodant et acceptez de reprendre les billets de vos visiteurs vivant avec un trouble psychique si ceux-ci constatent en arrivant à leur place qu'ils ne réussiront pas à y rester sur la durée.

### Liste de contrôle 15a

# Prise en charge des visiteurs dans l'espace restauration

#### Éléments fondamentaux

- Instruisez régulièrement vos collaborateurs sur la prise en charge des personnes en situation de handicap en tenant compte des conseils ci-dessous adaptés aux différentes formes de handicap. N'oubliez pas de former aussi les nouveaux membres de l'équipe et veillez à ce que tout membre du personnel de restauration externe en contact avec le public l'ait également été.
- Organisez un atelier animé par des personnes en situation de handicap pour former vos collaborateurs à la prise en charge de vos visiteurs et réorganisez-le régulièrement si de nouveaux collaborateurs rejoignent souvent l'équipe.
- Assurez-vous d'affecter des collaborateurs instruits et formés aux postes en contact avec le public. Fournissez-leur aussi des instructions écrites avec des listes de contrôle qu'il s'agira d'afficher et d'utiliser.
- Adressez-vous toujours directement à vos visiteurs en situation de handicap plutôt qu'à leurs assistants lorsque vous parlez de choses qui les concernent.
- Veillez à ce que vos collaborateurs interviennent lorsque vos visiteurs en situation de handicap sont traités de manière inadéquate par des membres du public.
- Pour les buffets, adressez-vous de manière proactive à vos visiteurs et proposez-leur votre aide pour choisir les plats. S'ils le souhaitent, apportez leurs plats et boissons à leur place.
- Le cas échéant, enquêtez-vous des régimes particuliers, tenez compte des allergies et du diabète et permettez de commander des demi-portions.
- Prévoyez toujours des informations écrites à distribuer dans l'espace restauration (offre disponible, conditions, etc.), y compris le menu du jour.
- Illustrez les menus et plats sur votre carte au moyen d'images évidentes pour vos visiteurs en situation de handicap ainsi que pour l'ensemble des publics.

#### 4. Étape 4: Accueil et assistance des visiteurs



Proposez un menu et une carte des boissons dans une grande police d'écriture ou en braille et demandez à vos visiteurs en situation de handicap visuel s'ils souhaitent que vous leur lisiez la carte à haute voix.



Utilisez des sets de table contrastés et des verres difficiles à renverser, et donnez des pailles à vos visiteurs qui le souhaitent.



Pour les bouchées que l'on mange avec les mains, mettez aussi des assiettes et couverts à la disposition des personnes assistant vos visiteurs en situation de handicap.



Si besoin est, proposez votre aide aux visiteurs qui souhaitent être accompagnés aux toilettes.



Assurez-vous que le personnel externe de restauration en contact avec le public soit lui aussi sensibilisé et formé à l'ensemble des points qui précèdent.



### Liste de contrôle 15b

## Prise en charge des visiteurs dans l'espace restauration

### Conseils



#### Conseils pour l'assistance aux visiteurs vivant avec un handicap visuel

- Accueillez vos visiteurs en situation de handicap visuel à l'entrée du restaurant/ de l'espace restauration et proposez-leur de les accompagner jusqu'à la table. Expliquez-leur les différentes options, par exemple: «Nous avons des tables ou un espace lounge à l'extérieur et un bar ou des fauteuils à l'intérieur.»
- Étant donné que les visiteurs en situation de handicap visuel mémorisent leur environnement, les buffets du restaurant ou de l'espace restauration doivent toujours être présentés de la même façon. Les buffets représentent toutefois souvent un obstacle pour eux; vous pouvez donc leur proposer de composer leur assiette en fonction de leurs souhaits.
- Au restaurant, dans l'espace restauration ou au bar, demandez-leur s'ils souhaitent que vous leur lisiez la carte. Décrivez alors l'offre complète (s'ils le souhaitent) ou demandez-leur leurs préférences, par exemple: «Préférez-vous un thé ou un café, du poisson ou de la viande?» de manière à pouvoir faire une présélection.
- Si vos visiteurs le souhaitent, expliquez-leur, dans l'ordre des aiguilles d'une montre, où se trouve quoi sur la table et/ou dans leur assiette et où leur verre est posé.
- Au bar, indiquez-leur quand et où vous allez déposer leur boisson.



#### Conseils pour l'assistance aux visiteurs vivant avec un handicap auditif

- Après tout échange verbal avec vos visiteurs en situation de handicap auditif, répétez la commande une nouvelle fois et demandez-leur au besoin si tout a été correctement compris de part et d'autre.
- Choisissez si possible une table bien éclairée, car ils ne peuvent pas lire sur les lèvres dans l'obscurité. Veillez à ce que l'éclairage ne soit pas éblouissant.
- Ne proposez pas à vos visiteurs vivant avec un handicap auditif une table au milieu de la pièce, mais privilégiez une table située le long d'un mur ou à la fenêtre, où l'acoustique est plus avantageuse.



### Conseils pour l'assistance aux visiteurs vivant avec un handicap moteur

- Pour les buffets, adressez-vous de manière proactive à vos visiteurs en situation de handicap moteur et proposez-leur votre aide pour choisir les plats. S'ils le souhaitent, apportez leurs plats et boissons à leur place.
- Quand vous les servez à table ou au buffet, demandez-leur s'ils souhaitent de l'aide pour préparer leur assiette (par exemple pour se servir s'il y a plusieurs casseroles à table, pour couper les aliments en morceaux, etc.). Ne placez pas le verre au milieu de la table, mais à portée de main de vos visiteurs.



### Conseils pour l'assistance aux visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique

- Utilisez un niveau de vocabulaire et de langue simple sans être infantile en expliquant les offres, en particulier avec vos visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle.
- Gardez en tête que certains d'entre eux ne savent pas lire. Au besoin, demandez à vos visiteurs s'ils souhaitent que vous leur lisiez la carte.
- Les visiteurs vivant avec un trouble psychique peuvent se sentir mal à l'aise dans des espaces bruyants et très fréquentés. Proposez-leur de les servir dans un espace séparé, au calme, en veillant toujours à le leur demander d'abord pour ne pas les brusquer.
- S'il n'y a pas d'espace au calme, montrez-vous flexible au niveau des heures des repas pour que vos visiteurs qui en ont besoin puissent utiliser l'espace restauration plus tôt ou plus tard.
- Au buffet, proposez votre aide pour le choix des plats aux visiteurs vivant avec un trouble psychique qui le souhaitent. Prévenez-les si la préparation du plat prend plus de temps que prévu ou si des ingrédients diffèrent de ce qui est indiqué dans le menu.

## Étape 5: Moyens d'accès aux contenus



Vos visiteurs en situation de handicap se trouvent à présent dans votre salle de spectacle, où nombre d'entre eux auront besoin de moyens auxiliaires spécifiques qui leur faciliteront voire leur ouvriront l'accès aux contenus de vos offres culturelles. Outre l'élimination des obstacles architecturaux et le facteur humain de la culture de l'accueil, la mise à disposition de moyens d'accès aux contenus constitue un autre critère essentiel pour tout organisateur d'événements culturels souhaitant garantir l'inclusion et la participation culturelle des personnes en situation de handicap. En Suisse romande, il existe des prestataires professionnels pour l'audiodescription et pour l'interprétation en langue des signes dans le domaine des arts de la scène. La mise en œuvre d'autres moyens d'accès aux contenus en est encore à ses débuts. Dans tous les cas, ce domaine offre une immense marge de manœuvre doublée d'un important potentiel d'innovation aux organisateurs d'événements culturels.

## 4. Étape 5: Moyens d'accès aux contenus

Ce chapitre vous présente les principaux moyens d'accès aux contenus pour le domaine des arts de la scène et leur potentiel afin de vous donner une idée plus précise des mesures à entreprendre pour rendre vos offres culturelles accessibles. Outre les moyens d'accès purement techniques tels que les systèmes de sonorisation et les boucles magnétiques, d'autres moyens techniques ou humains assurent le travail de transposition sous différentes formes – surtitres et sous-titres descriptifs et interprétation en langue des signes pour vos visiteurs en situation de handicap auditif, audiodescriptions et visites de scène descriptives et tactiles pour vos visiteurs en situation de handicap visuel ou moyens de communication en français facile à lire et à comprendre (FALC) pour vos visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle. Les productions scéniques fondées sur l'«Aesthetics of Access» mettent quant à elles l'accent sur les processus artistiques qui intègrent de tels moyens, avec une plus-value pour l'ensemble des publics. Avec les représentations avec un cadre accessible et les représentations Relax ou les accompagnateurs et portiers culturels, l'on voit émerger de nouveaux formats inclusifs de manifestations et de médiation dont profitent non seulement vos visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique, mais aussi l'ensemble des publics. Enfin, étant donné que vos collaborateurs peuvent jouer un rôle central dans la culture d'accueil vécue au quotidien, nous considérons aussi la sensibilisation et la formation de votre personnel comme un moyen d'accès aux contenus.

Avant de vous présenter ces différents moyens d'accès aux contenus, nous vous proposons dans la liste de contrôle ci-dessous quelques mesures et conseils importants pour réussir leur mise en place. Choisissez d'abord les moyens d'accès aux contenus les plus pertinents pour la spécificité de votre institution culturelle et votre type de programmation, en veillant à les proposer en continu pendant plusieurs années de façon à fidéliser les personnes en situation de handicap concernées. Vous pouvez ensuite aller plus loin en mettant en place d'autres moyens d'accès aux contenus. Tenez également compte des quelques règles clés suivantes: misez sur la participation en planifiant et en réalisant dès le départ vos moyens d'accès aux contenus avec le concours d'amateurs de culture en situation de handicap. Misez sur la collaboration en mettant en place vos moyens d'accès aux contenus en partenariat avec des associations ou institutions choisies de personnes en situation de handicap. Misez sur la culture de l'accueil en veillant à ce que les personnes en situation de handicap soient accueillies avant les représentations et accompagnées au besoin par des collaborateurs formés. Enfin, misez sur l'inclusion en mettant vos moyens d'accès aux contenus en œuvre avec une plus-value pour l'ensemble de vos publics. Tenez également compte des autres points importants de la liste de contrôle ci-dessous.



## Liste de contrôle 16

### Moyens d'accès aux contenus

#### Éléments fondamentaux



Veillez à ce que votre institution culturelle propose régulièrement des manifestations dotées de moyens d'accès aux contenus. Définissez à cet égard des priorités judicieuses en fonction de la spécificité de votre institution culturelle, de votre type de programmation et de vos ressources. Les principaux moyens d'accès aux contenus dans le domaine des arts de la scène sont:

- a) Du personnel sensibilisé et formé
- b) Des systèmes de sonorisation et des boucles magnétiques
- c) Des surtitres et des sous-titres
- d) L'interprétation en langue des signes
- e) L'audiodescription
- f) Des visites descriptives et tactiles et des introductions à l'œuvre
- g) Des productions scéniques fondées sur l'«Aesthetics of Access»
- h) Des représentations avec un cadre accessible et Relax
- i) Des accompagnateurs et des portiers culturels
- j) La remise de textes d'accompagnement
- k) Des moyens de communication en français facile à lire et à comprendre (FALC)

Proposez les moyens d'accès aux contenus choisis en continu pendant une longue période de façon à fidéliser les personnes en situation de handicap concernées. Le Service Culture inclusive de Pro Infirmis et Sensability se feront un plaisir de vous conseiller et de vous fournir des contacts utiles pour leur choix et leur mise en œuvre.



Impliquez dès le départ des amateurs de culture en situation de handicap dans la planification, la mise en œuvre, la communication et l'évaluation de vos moyens d'accès aux contenus.



Lancez vos nouveaux moyens d'accès aux contenus en partenariat avec des associations, organisations ou institutions choisies pour personnes en situation de handicap de votre région.

#### 4. Étape 5: Moyens d'accès aux contenus

- N'utilisez pas vos moyens d'accès aux contenus uniquement lors des représentations, mais aussi pendant les introductions à l'œuvre et durant les discussions qui suivent les manifestations, en encourageant l'échange entre membres du public vivant avec et sans handicap.
- Indiquez à l'ensemble de vos publics les moyens d'accès aux contenus disponibles, expliquez à quoi ils servent et mettez en avant votre esprit d'inclusion lors d'introductions à l'œuvre ou de présentations. Saluez votre public vivant avec et sans handicap.
- Assurez-vous que vos visiteurs en situation de handicap soient reçus de manière proactive et, si besoin, accompagnés par du personnel formé avant les manifestations avec moyens d'accès aux contenus.
- Désignez au sein de l'équipe une personne en charge de l'inclusion en tant que coordinateur et interlocuteur en interne et en externe, responsable de toutes les questions liées à la planification, à la mise en œuvre, à la communication et à l'évaluation des moyens d'accès aux contenus.
- Mentionnez vos manifestations dotées de moyens d'accès aux contenus sur votre site Internet, dans votre programme, sur les réseaux sociaux et via tous les autres moyens de communication, et utilisez les pictogrammes ad hoc en plus de nommer ces moyens d'accès aux contenus dans le texte.
- Annoncez suffisamment tôt vos manifestations dotées de moyens d'accès aux contenus, y compris par les canaux adaptés aux personnes concernées. Assurez-vous la collaboration des associations, organisations et institutions pour personnes en situation de handicap de votre région en tant que multiplicateurs. Collaborez aussi avec des amateurs de culture en situation de handicap comme ambassadeurs de votre institution.
- Promouvez aussi vos manifestations dotées de moyens d'accès aux contenus sur les plateformes régionales et nationales spécialement dédiées aux manifestations pour personnes en situation de handicap.
- Rédigez des résumés brefs et simples des présentations de vos manifestations et publiez-les sur votre site Internet et dans votre programme. De tels textes sont utiles à de nombreuses personnes, et pas uniquement à vos visiteurs en situation de handicap, car ils leur permettent de s'informer sans être confrontés à des problèmes de compréhension. Ils permettent aussi de mieux suivre les représentations.



#### 4. Étape 5: Moyens d'accès aux contenus



.....

Si possible, transmettez aussi les informations clés fournies sur votre site Internet de façon adaptée aux groupes concernés, à savoir sous forme de fichiers audio (audio-introductions) pour les personnes aveugles et malvoyantes, de brèves vidéos en langue des signes pour les personnes sourdes et de textes en français facile à lire et à comprendre (FALC) niveau A1 pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle.



.....

Garantissez aux personnes assistant vos visiteurs en situation de handicap l'entrée gratuite à toutes les manifestations dotées de moyens d'accès aux contenus et faites connaître cette offre.



.....

Planifiez des entractes suffisamment longs pour les manifestations de longue durée.



.....

Précisez si les représentations comportent des scènes de violence physique ou psychique et/ou si l'acoustique et la lumière sont particulièrement intensives.



.....

Demandez à vos visiteurs en situation de handicap ce qu'ils ont pensé de vos moyens d'accès aux contenus et veillez à ce que leurs commentaires viennent alimenter votre pratique.

### Éléments d'approfondissement

-  Si une annonce importante qui concerne par exemple un changement de programme ou de distribution de dernière minute est faite sur scène avant le début de la représentation, transmettez aussi cette information par écrit pour qu'elle parvienne aussi aux personnes en situation de handicap auditif.
-   Coordonnez le plus tôt possible les représentations accompagnées d'une interprétation en langue des signes ou d'une audiodescription avec les autres offres culturelles et de loisirs de la région dotées de ces moyens d'accès aux contenus. Veillez à ce que ces offres soient réparties de manière homogène sur toute l'année.
-  Fixez les dates de vos représentations avec une audiodescription et une visite de scène descriptive et tactile en concertation avec des personnes en situation de handicap visuel. Certaines personnes aveugles et malvoyantes préfèrent par exemple que les manifestations en matinée ou en soirée aient lieu pendant l'été, car elles n'aiment pas sortir quand il fait noir.
-  Lorsque vous proposez des représentations Relax, spécifiquement adaptées aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle, proposez aux groupes intéressés une visite spéciale qui comporte une visite de la scène pour permettre à vos visiteurs de se familiariser et se préparer à la sortie culturelle et à la représentation.
-   Le cas échéant, proposez à l'entrée une protection auditive à vos visiteurs qui vivent avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique. Les personnes autistes, notamment, utilisent parfois une protection auditive pendant les représentations ou au milieu de la foule pour se prémunir contre les sources sonores multiples. Avertissez aussi vos collaborateurs, afin qu'ils ne soient pas surpris par des spectateurs qui portent par exemple des écouteurs.
-   Le cas échéant, informez à l'avance vos visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique de tout effet de surprise ou élément perturbateur survenant pendant le spectacle et qui risque de semer la confusion ou de leur faire peur.

#### 4. Étape 5: Moyens d'accès aux contenus

Utilisez toujours les bons pictogrammes pour désigner les différents moyens d'accès aux contenus dans vos moyens de communication, en plus de les nommer dans le texte; il s'agit d'une information importante pour vos visiteurs en situation de handicap. Un large éventail de pictogrammes est utilisé pour représenter les moyens d'accès aux contenus. Selon le pays, la région linguistique et le domaine culturel, leur utilisation est parfois uniforme et parfois non. En Suisse romande, nous vous conseillons l'usage des pictogrammes ci-dessous pour le domaine des arts de la scène; ils sont recommandés par des spécialistes en situation de handicap. Pour d'autres moyens d'accès aux contenus, les pictogrammes sont peu adaptés, voire n'existent pas. Veillez à ce que ces pictogrammes soient toujours de forme carrée:



**Pictogramme pour les boucles à induction magnétique**



**Pictogramme pour les boucles magnétiques FM et wifi**



**Pictogramme pour les boucles magnétiques à infrarouge**



**Pictogramme pour les surtitres et sous-titres dans les arts de la scène**



**Pictogramme pour l'interprétation en langue des signes**



**Pictogramme pour l'audiodescription dans les arts de la scène**



**Pictogramme pour les représentations avec un cadre accessible et les représentations Relax**



**Pictogramme pour les moyens de communication en français facile à lire et à comprendre (FALC)**

### a) Personnel sensibilisé et formé

**La sensibilisation et la formation du personnel des institutions culturelles du domaine des arts de la scène constituent un important moyen d'accès aux contenus pour les personnes en situation de handicap. Les collaborateurs concernés entretiennent la culture de l'accueil dans le lieu, promeuvent l'esprit d'inclusion de l'institution dans leurs contacts avec le public et assurement des fonctions d'assistance.**

Lorsqu'on parle de moyens d'accès aux contenus pour les personnes en situation de handicap dans le domaine des arts de la scène, ce sont généralement l'audiodescription, l'interprétation en langue des signes ou les boucles magnétiques qui viennent à l'esprit. C'est-à-dire des moyens pour lesquels l'organisateur d'événements culturels doit faire appel à des ressources externes. Nous préférons commencer par un autre moyen d'accès important, dont toutes les institutions culturelles inclusives disposent en interne: leur propre personnel. Si nous comptons le personnel sensibilisé et formé parmi les moyens d'accès aux contenus, c'est parce que les collaborateurs en contact avec le public peuvent apporter une contribution essentielle à une sortie culturelle inclusive en créant un cadre dans lequel tout le monde se sent le bienvenu et à l'aise sur le lieu de la représentation, y compris les personnes en situation de handicap. Ce cadre est offert lorsque tous les collaborateurs connaissent la culture d'accueil de leur institution culturelle, y contribuent et savent comment l'entretenir. Un esprit d'inclusion doit être développé progressivement au sein de l'équipe dans son ensemble à travers l'échange avec des personnes en situation de handicap, dans le cadre de formations et de conseils dispensés par ces dernières, mais aussi dans le contact quotidien avec elles. Pour que la culture de l'accueil vécue au quotidien fonctionne, elle doit être souhaitée et portée par l'ensemble des collaborateurs, à tous les niveaux hiérarchiques.

Les collaborateurs formés et sensibilisés peuvent aider à identifier les obstacles et à les surmonter, ou proposer des idées pour les éliminer, et ce à chaque étape de la sortie culturelle. Ceux d'entre eux qui sont en contact avec le public voient chaque jour les obstacles auxquels les personnes en situation de handicap sont confrontées lors d'une sortie culturelle. Ils peuvent les aider et examiner avec elles les moyens de les éliminer. Ils peuvent aussi faciliter l'accès aux offres culturelles, par exemple en tant que personnes de contact en charge de l'informations, en assumant des fonctions d'assistance, en créant un cadre sécurisant ou en donnant des explications qui permettent de mieux comprendre les pièces de théâtre, les spectacles de danse et les concerts programmés. Les collaborateurs formés reconnaissent les entraves à l'accès avant ou pendant les représentations et peuvent éventuellement les atténuer ou les éliminer. Ils peuvent par ailleurs contribuer à prévenir les obstacles lors de la planification et de la mise en œuvre d'offres culturelles inclusives et de l'élaboration de nouveaux moyens d'accès aux contenus ou formats de représentation inclusifs. Ils doivent pour ce faire travailler main dans la main avec des personnes en situation de handicap, dans la mesure du possible de façon naturelle au sein d'une équipe de collaborateurs mixte.



Désignez au sein de l'équipe une personne en charge de l'inclusion en tant que coordinateur et interlocuteur en interne et en externe. Il sera responsable de tous les aspects de la sensibilisation et de la formation de vos collaborateurs et assurera le transfert de connaissances en interne. Cette personne prend part à toutes les formations et documente par écrit ce qui y a été transmis et enseigné. Elle est responsable du transfert de connaissances au sein de l'institution culturelle et coordonne la formation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel, entre autres via des instructions écrites avec des listes de contrôle qu'il s'agira d'afficher et d'utiliser dans chaque secteur.



### b) Systèmes de sonorisation et boucles magnétiques

**Les systèmes de sonorisation et boucles magnétiques sont des moyens d'accès aux contenus qui aident les personnes en situation de handicap auditif à mieux percevoir les contenus acoustiques. Les salles de spectacle du domaine des arts de la scène pourvues de systèmes de sonorisation doivent être équipées d'une boucle à induction magnétique pour les personnes portant des appareils auditifs ou des implants cochléaires, ou d'une boucle magnétique FM.**

Les personnes en situation de handicap auditif ont besoin de conditions-cadre spécifiques pour pouvoir percevoir les contenus acoustiques des concerts, pièces de théâtre ou spectacles de danse auxquels elles assistent. Cette perception est influencée par la qualité de l'acoustique de la pièce et par les bruits de fond (par exemple bruits environnants, salles réverbérantes, volume trop bas). Une bonne acoustique dans la salle de spectacle et la mise à disposition de systèmes de sonorisation et de boucles magnétiques pour les personnes utilisant des aides auditives (appareils auditifs ou implants cochléaires, par exemple) peuvent aider. Souvent, les personnes concernées ne sont pas en mesure de comprendre les paroles prononcées à une certaine distance, à moins de fournir des efforts extrêmes de concentration qui les fatiguent rapidement. Il leur faut donc une transmission renforcée, aussi authentique et directe que possible, des contenus auditifs. Dans le domaine des arts de la scène, l'on utilise surtout à cet effet des micros de casque et des micros-cravates pour les comédiens ou des micros sur pied pour les musiciens.

Selon la norme SIA 500, toute salle de spectacle de plus de 80 m<sup>2</sup> et disposant d'un système de sonorisation doit obligatoirement être pourvue d'une boucle à induction magnétique. Celle-ci transmet les signaux acoustiques directement aux aides auditives via un champ magnétique à la fréquence vocale. Toujours selon la norme, le pictogramme ad hoc pour les boucles à induction magnétiques doit être apposé à l'entrée de la salle de spectacle pour que les personnes concernées sachent que la salle dispose d'une transmission par induction et puissent ainsi activer leurs aides auditives. Dans le cas où une substance bâtie historique empêche l'installation d'une boucle à induction sous le sol, il convient d'opter pour un système à induction mobile ou, dans certaines



#### 4. Étape 5: Moyens d'accès aux contenus

conditions, une boucle magnétique FM avec récepteurs portables. Les boucles magnétiques FM transmettent les signaux acoustiques par radio à des récepteurs spécifiques ou directement aux récepteurs radio des aides auditives (lorsqu'elles en disposent). Des boucles magnétiques wifi qui transmettent les signaux acoustiques sur le smartphone du destinataire via le wifi (moyennant l'installation d'une application) sont à l'essai depuis quelque temps. Elles ne sont toutefois pas encore assez développées sur le plan technique pour pouvoir se poser comme solution alternative aux boucles à induction.

Pour une utilisation optimale des systèmes de sonorisation et des boucles magnétiques en tant que moyens d'accès aux contenus dans le domaine des arts de la scène, il faut avant tout établir si l'organisateur d'événements culturels souhaite transmettre du langage parlé, de la musique ou une combinaison des deux lors de la représentation. En fonction du secteur culturel et des contenus acoustiques qui sont transmis, les systèmes de sonorisation sont optimisés pour le langage ou pour la musique. Les boucles magnétiques sont la plupart du temps alimentées au moyen d'un mixage en faveur du langage et offrent ainsi deux possibilités aux personnes utilisant des aides auditives: percevoir la sonorisation telle qu'elle est, ou cibler une meilleure compréhension du langage et du chant. L'optimisation acoustique des événements culturels requiert des connaissances techniques spécifiques. Faites appel à des spécialistes si vous souhaitez installer une nouvelle boucle magnétique ou contrôler et optimiser votre boucle magnétique ou système de sonorisation actuel. Forom écoute, le centre de compétences romand pour la malentendance, peut vous recommander des techniciens de mesures professionnels et des contrôleurs de fonctionnement formés. Il dispose également d'un registre en ligne de lieux romands équipés d'une boucle magnétique: [www.ecoute.ch](http://www.ecoute.ch).

Contrôlez et optimisez l'acoustique et les systèmes de sonorisation de votre lieu et installez le cas échéant une boucle magnétique. Veillez à ce que cette dernière soit toujours activée lors des manifestations et fonctionne correctement. Mentionnez systématiquement la présence d'une boucle magnétique dans vos moyens de communication en ligne et imprimés ainsi que sur les réseaux et canaux de communication spécifiquement adaptés aux personnes en situation de handicap auditif, par exemple sur [www.ecoute.ch](http://www.ecoute.ch) ou sur [www.systemedecoute.ch](http://www.systemedecoute.ch), le registre en ligne de la IGGH Interessengemeinschaft Gehörlose und Hörbehinderte.

Veillez à toujours utiliser le bon pictogramme pour la boucle magnétique. Les personnes en situation de handicap auditif doivent être assises le plus près possible des artistes, car elles comprendront plus facilement le langage parlé, le chant et la musique si la distance d'écoute est réduite. Des places réservées aux premiers rangs de la salle de spectacle leur permettent par ailleurs de voir les mimiques et les gestes des comédiens de près et ainsi de mieux saisir le contenu acoustique. Veillez à ce que votre boucle magnétique dispose d'une bonne réception, sans interférences, dans cette zone de la salle. Combinez la boucle magnétique aux deux autres moyens d'accès aux contenus importants pour les personnes en situation de handicap auditif, présentés plus en détail ci-dessous: les surtitres et l'interprétation en langue des signes.





### c) Surtitres et sous-titres

**Les surtitres et sous-titres sont un moyen d'accès aux contenus destiné aux personnes en situation de handicap auditif qui disposent d'une bonne maîtrise de la langue écrite. Grâce à eux, les contenus acoustiques deviennent accessibles sous forme de texte. Les surtitres descriptifs se prêtent particulièrement bien aux arts de la scène. Outre les surtitres préproduits, il existe aussi le surtitrage en direct via la vélotypie et le respeaking.**

Dans le domaine des arts de la scène, les contenus acoustiques peuvent aussi être transmis visuellement au moyen de surtitres ou de sous-titres. Ce deuxième moyen d'accès aux contenus important pour les personnes en situation de handicap auditif convient aux personnes sourdes et malentendantes disposant d'une bonne maîtrise de la langue écrite, car les surtitres et sous-titres doivent pouvoir être lus et compris rapidement. Pour beaucoup de personnes sourdes utilisant la langue des signes, la langue écrite est une langue étrangère. Les surtitres ou sous-titres ne leur sont que partiellement accessibles et elles ont parfois besoin d'une interprétation en langue des signes.

Si l'usage de surtitres français est déjà largement répandu en Suisse romande pour les productions théâtrales et de théâtre musical (opéra, comédie musicale) en langue étrangère, les surtitres des productions francophones sont tout aussi importants pour les personnes en situation de handicap auditif. Sans cette aide, ils ne disposent en effet pas d'un accès sans obstacles aux productions francophones du domaine des arts de la scène. Les surtitres descriptifs, qui transmettent non seulement les textes parlés ou chantés de la représentation, mais aussi les bruits, la musique et les ambiances, constituent la solution idéale. Ceux-ci ne sont pour l'instant pas utilisés en Suisse romande. Pour pallier à ce manque, la Ville de Genève a lancé en 2019 un projet dans plusieurs théâtres, en collaboration avec l'association *Écoute Voir*: [www.ecoute-voir.org](http://www.ecoute-voir.org). En plus de constituer un moyen d'accès aux contenus important pour les personnes en situation de handicap auditif, à qui ils permettent de vivre les productions scéniques et les concerts dans leur intégralité, les surtitres descriptifs sensibilisent en même temps l'ensemble des publics en mettant en avant la perception sensorielle. Leur potentiel peut être particulièrement exploité dans l'intérêt de tous les visiteurs lors des concerts: outre les textes chantés, que le public entendant aussi a parfois des difficultés à comprendre, vous pouvez transmettre d'autres informations sous forme descriptive, par exemple les titres des morceaux ou le nom des interprètes.

Pour ce qui est des productions scéniques, la Suisse romande recourt majoritairement aux surtitres préproduits, réalisés par des producteurs spécialisés sur mandat du programmeur. Il est parfois possible de reprendre des surtitres déjà utilisés par des productions externes. Les surtitres descriptifs doivent toujours être élaborés en collaboration avec des spécialistes en situation de handicap auditif; nous pouvons vous fournir les coordonnées de producteurs spécialisés. Le surtitrage en direct, par exemple lors de



concerts, est moins courant. Dans ce domaine, l'on distingue actuellement la vélotypie et le *respeaking*: dans le cadre de la vélotypie, des vélotypistes formés retranscrivent en direct le texte parlé ou chanté sur un clavier et leur retranscription s'affiche sur un moniteur ou un écran de projection. Avec le *respeaking*, les informations à transmettre sont répétées sur place, en direct, par des spécialistes formés puis converties au moyen d'un logiciel de reconnaissance de la parole en texte écrit qui apparaît sur un bandeau déroulant. Le surtitrage en direct vous permet aussi de garantir l'accessibilité des introductions à l'œuvre ou des tables rondes suivant les représentations pour vos visiteurs en situation de handicap auditif. Le Service Culture inclusive de Pro Infirmis peut vous fournir les coordonnées de prestataires spécialisés. Pensez à réserver leurs services le plus tôt possible.

Faites un usage régulier des surtitres et sous-titres, notamment lors de productions scéniques dans la langue locale et de concerts. Contrôlez la qualité de leur production et de l'intercalage et prêtez attention au volume de texte, à la durée d'affichage, à la coordination avec l'action scénique et à la lisibilité de la police d'écriture. Soyez aussi très attentif à l'endroit où le texte s'affiche: les surtitres ou sous-titres doivent se trouver dans le même champ de vision que la scène pour qu'ils puissent être perçus simultanément. Diffusez-les donc au moyen d'un projecteur ou d'un bandeau déroulant le plus près possible de l'action scénique, directement sur scène, au-dessus, à côté ou en dessous. Nous déconseillons d'utiliser de petits écrans intégrés au siège avant ou une application sur smartphone, car le va-et-vient continu du regard entre la scène et l'écran est très fatigant et peu réalisable. Annoncez suffisamment tôt vos manifestations avec surtitres et sous-titres dans vos moyens de communication en ligne et imprimés, ainsi que via les réseaux et canaux de communication adaptés aux personnes en situation de handicap auditif. Veillez à toujours utiliser le bon pictogramme pour le surtitrage.



### d) Interprétation en langue des signes

**L'interprétation en langue des signes est un moyen d'accès aux contenus pour toutes les personnes sourdes et malentendantes qui utilisent la langue des signes. Dans le domaine des arts de la scène, des interprètes formés traduisent simultanément sur scène les textes parlés ou chantés, mais aussi les bruits, la musique et les ambiances, en langue des signes.**

L'interprétation en langue des signes (la langue des signes française ou LSF en Suisse romande) constitue un troisième moyen d'accès aux contenus important pour les personnes en situation de handicap auditif, en particulier pour les personnes sourdes. Gardez cependant à l'esprit que les personnes sourdes ne comprennent pas toutes la langue des signes et que certaines d'entre elles auront besoin de surtitres ou de boucles magnétiques. Dans le domaine des arts de la scène, l'interprétation en langue des signes se pratique la plupart du temps en simultané: deux interprètes se trouvent directement sur scène et traduisent en langue des signes les textes parlés ou chantés,

#### 4. Étape 5: Moyens d'accès aux contenus

ainsi que les bruits, la musique et les ambiances de la représentation. Les interprètes sont souvent amenés à inventer de nouveaux signes pour représenter certaines formes d'expression scéniques ou les artistes, qu'ils expliquent aux visiteurs sourds au préalable ou au début du spectacle.

En Suisse romande, le projet pionnier Sourds&Culture propose chaque année plus de 30 interprétations professionnelles en langue des signes française (LSF) dans des théâtres de tous les cantons romands, ainsi que lors de concerts choisis. Les théâtres et les compagnies programmées sont associés au choix des spectacles ainsi qu'à la conception, à la réalisation et à l'évaluation des offres. Le projet Sourds&Culture collabore par ailleurs avec l'association Écoute Voir, qui propose des audiodescriptions dans le domaine des arts de la scène, et qui développe le surtitrage pour la Ville de Genève depuis 2019. Ensemble, ils coordonnent leur programmation et sensibilisent les lieux à la mise en place de mesures d'accès aux contenus qui correspondent aux besoins des personnes concernées et qui sont réalisées par des professionnels. Le projet Sourds&Culture renseigne volontiers les lieux qui désirent s'engager sur le chemin de l'inclusion de personnes sourdes: [www.projet-sourds-culture.ch](http://www.projet-sourds-culture.ch) et [www.ecoute-voir.org](http://www.ecoute-voir.org).

Pour que vos visiteurs sourds puissent profiter l'interprétation en langue des signes, leurs places doivent offrir une vue dégagée tant sur la scène que sur les interprètes. Les places situées sur les côtés, aux premiers rangs de la salle de spectacle, répondent particulièrement bien à ces critères. Elles leur permettent en plus de lire sur les lèvres des artistes et de percevoir les vibrations de la représentation. Assurez-vous par ailleurs que les interprètes soient bien éclairés pendant toute la représentation (lumière ambiante continue, constante et non éblouissante). Les interprètes travaillent à deux, et se répartissent les rôles (par exemple les hommes et les femmes). Ils ont besoin de recevoir en temps opportun une bonne documentation de la production, par exemple un enregistrement vidéo et le script écrit, pour se préparer. Ils doivent également pouvoir assister à une ou à plusieurs répétition/s et/ou représentations pour préparer leur interprétation.

Impliquez des amateurs de culture sourds dans la sélection et la réalisation de vos représentations théâtrales ou concerts traduits en langue des signes, en vous assurant par exemple la collaboration d'une section régionale de la Fédération Suisse des Sourds ou d'un groupe de loisirs pour personnes sourdes en tant que partenaires ([www.sgb-fss.ch](http://www.sgb-fss.ch)) ou en nommant des amateurs de culture sourds de votre région en tant qu'ambassadeurs. Fixez la date de la représentation le plus tôt possible en fonction de l'agenda des personnes sourdes et communiquez l'offre et la date via les réseaux et canaux de communication adaptés aux personnes concernées. Présentez aussi la manifestation dans un langage simple et, si possible, au moyen d'une brève vidéo en langue des signes (par exemple sur les réseaux sociaux). Utilisez toujours le bon pictogramme des «mains qui signent» pour l'interprétation en langue des signes dans vos moyens de communication en ligne et imprimés.





### e) Audiodescription

**L'audiodescription est un moyen d'accès aux contenus pour les personnes aveugles et malvoyantes, dans le cadre de laquelle des spécialistes formés rendent les représentations du domaine des arts de la scène accessibles sous forme auditive au moyen de descriptions verbales de leurs éléments visuels. Si l'audiodescription en direct est privilégiée dans les arts de la scène, l'on utilise dans certains cas particuliers des audiodescriptions préproduites.**

Dans le domaine des arts de la scène, l'audiodescription est le principal moyen d'accès aux contenus pour les personnes vivant avec un handicap visuel. À travers une description verbale des éléments visuels, elle transpose une pièce de théâtre, une production de théâtre musical (opéra, comédie musicale), un spectacle de danse ou un concert audiovisuel en une expérience auditive pour les personnes aveugles et malvoyantes. L'audiodescription en direct est privilégiée dans le domaine des arts de la scène. Depuis une cabine d'enregistrement située dans la salle de spectacle avec vue sur la scène ou dans une pièce séparée avec un écran (qui retransmet l'action scénique), les audiodescripteurs décrivent en direct les éléments visuels de la production ou du concert, par exemple les décors, les personnes, les lieux où l'action se joue, l'action, les costumes, les mimiques et les gestes des comédiens. Ils utilisent des formulations brèves et précises, qu'ils insèrent lors des pauses dans la déclamation ou dans le chant. L'audiodescription est réalisée sous forme de scénario que les audiodescripteurs rédigent lors de suivi de répétitions ou de représentations, ou sur la base de captations vidéo. Il s'agit d'un processus d'envergure, une minute d'audiodescription correspondant à une heure de travail. Les descriptions, transmises par radio ou via le wifi, parviennent aux personnes aveugles et malvoyantes dans un casque, au moyen d'un audioguide ou d'une application sur smartphone. Les éventuels surtitres sont également transmis verbalement. L'on recourt parfois à l'audiodescription pré-produite pour des comédies musicales et pour des concerts très codifiés, dont le déroulement ne varie pas d'une représentation à l'autre. Dans le domaine des arts de la scène, les audiodescriptions doivent toujours être élaborées par des personnes dûment formées, en collaboration avec des spécialistes en situation de handicap visuel. Les audiodescripteurs doivent assister à la production scénique ou au concert au préalable (répétition ou représentation) pour pouvoir rédiger leur scénario. Ils ont aussi besoin d'une captation vidéo et d'autres documents tels que script, libretto ou réduction pour piano. Le scénario sera réalisé par deux audiodescripteurs (idéalement une personne voyante et une personne aveugle ou malvoyante) et impérativement approuvé par une personne de référence aveugle. Deux audiodescripteurs prononcent ensuite le texte en direct, en alternant les voix (par exemple un homme et une femme). Après chaque représentation avec audiodescription, il convient de récolter les retours des personnes en situation de handicap visuel afin de pouvoir optimiser l'offre d'une représentation à l'autre.

#### 4. Étape 5: Moyens d'accès aux contenus

En Suisse romande, deux pionniers proposent des audiodescriptions professionnelles dans le domaine des arts de la scène. Il y a d'abord l'association Dire pour Voir, principalement active dans les théâtres et à l'opéra de Genève: [www.direpourvoir.ch](http://www.direpourvoir.ch). Les audiodescriptions de Dire pour Voir sont réalisées par des lecteurs professionnels et conçues en collaboration avec les lieux et les compagnies programmées. Il y a ensuite l'association Écoute Voir, qui propose plus de 30 représentations audiodescrites dans des théâtres de tous les cantons romands ainsi qu'à l'opéra de Lausanne: [www.ecoute-voir.org](http://www.ecoute-voir.org). Les audiodescriptions d'Écoute Voir sont réalisées par des comédiens professionnels, qui ont été formés à l'audiodescription dans le domaine des arts de la scène. Les lieux et les compagnies programmées sont associées au choix des spectacles, ainsi qu'à la conception, à la réalisation et à l'évaluation des offres. L'association Écoute Voir développe par ailleurs le surtitrage pour la Ville de Genève depuis 2019. Elle collabore aussi avec le projet Sourds&Culture, qui propose des interprétations en langue des signes française dans le domaine des arts de la scène. Ensemble, ils coordonnent leur programmation et sensibilisent les lieux à la mise en place de mesures d'accès aux contenus qui correspondent aux besoins des personnes concernées et qui sont réalisées par des professionnels. L'association Dire pour Voir et l'association Écoute Voir renseignent volontiers les lieux qui désirent s'engager sur le chemin de l'inclusion de personnes vivant avec un handicap visuel.

Utilisez l'audiodescription comme moyen d'accès aux contenus lors de vos concerts, pièces de théâtre, opéras, comédies musicales ou spectacles de danse. Impliquez des amateurs de culture aveugles et malvoyants dans le choix et la réalisation de vos représentations avec audiodescription. Assurez-vous par exemple la collaboration d'une section régionale de l'une des associations nationales pour personnes aveugles et malvoyantes qui sont présentes en Suisse romande ([www.sbv-fsa.ch](http://www.sbv-fsa.ch) et [www.ucba.ch](http://www.ucba.ch)). Genève possède également une association importante ([www.abage.ch](http://www.abage.ch)). Vous pouvez également nommer des amateurs de culture aveugles et malvoyants en tant qu'ambassadeurs. Veillez à accueillir personnellement vos visiteurs aveugles et malvoyants avant la représentation et à leur expliquer le fonctionnement des appareils récepteurs (audioguide ou son propre smartphone; nous conseillons un casque monaural). Avant vos représentations avec audiodescription, proposez toujours à vos visiteurs aveugles et malvoyants une visite de la scène descriptive et tactile ou une introduction à l'œuvre. Réservez des places offrant une vue dégagée sur la scène aux premiers rangs à leur intention et veillez à ce que l'audiodescription dispose d'une bonne réception, sans interférences, dans cette zone de la salle. Prenez congé de vos visiteurs en situation de handicap visuel à la fin de la représentation et demandez-leur leur avis. Annoncez systématiquement vos manifestations avec audiodescription dans vos moyens de communication en ligne et imprimés, ainsi que via les réseaux et canaux de communication spécifiquement adaptés aux personnes aveugles et malvoyantes. Veillez à cet égard à toujours utiliser le bon pictogramme pour l'audiodescription.



### f) Visites descriptives et tactiles et introductions à l'œuvre

**Dans le domaine des arts de la scène, les visites de scène descriptives et tactiles ou les introductions à l'œuvre sont un moyen d'accès aux contenus qui précède généralement les représentations avec audiodescription pour les personnes aveugles et malvoyantes. La scène y est explorée en tant qu'espace tactile et les éléments visuels de la représentation tels que décors, accessoires et costumes sont décrits verbalement et perceptibles de manière tactile.**

Lorsqu'elles assistent à un concert, une pièce de théâtre ou un spectacle de danse, les personnes aveugles et malvoyantes dépendent de leurs autres sens pour compenser leur limitation voire absence de vue. Les informations acoustiques et tactiles sont particulièrement importantes pour ces personnes. Les visites de scène descriptives et tactiles ou les introductions aux concerts ou aux productions scéniques constituent à ce titre un deuxième moyen d'accès aux contenus important pour les personnes en situation de handicap visuel dans le domaine des arts de la scène. Les visites de scène permettent aux personnes concernées de découvrir les dimensions spatiales de la scène, les décors, les accessoires et les costumes de manière tactile. Des collaborateurs formés leur transmettent par ailleurs les éléments visuels importants de la représentation à l'aide de descriptions verbales. Dans l'idéal, les comédiens assurent eux-mêmes ces descriptions pour que les personnes aveugles et malvoyantes se familiarisent à leur voix et puissent les associer à un personnage pendant le spectacle. S'il n'est pas possible d'organiser une visite de la scène juste avant la représentation, les descriptions verbales peuvent aussi être transmises dans le cadre d'une introduction descriptive et tactile à l'œuvre qui utilise des éléments du décor, des accessoires et des costumes perceptibles de manière tactile. Nous vous conseillons de toujours prévoir une visite de scène descriptive et tactile ou une introduction à l'œuvre avant vos représentations avec audiodescription. Faites en sorte que l'accueil avant la représentation, la visite de scène descriptive et tactile ou l'introduction à l'œuvre, la représentation avec audiodescription et le moment de prendre congé de vos visiteurs aveugles et malvoyants en leur demandant leur avis forment une expérience globale qui rend tangible une culture de l'accueil vécue au quotidien. En Suisse romande, deux prestataires d'audiodescriptions dans le domaine des arts de la scène proposent des visites descriptives et tactile professionnelles. D'abord l'association Dire pour Voir: [www.direpourvoir.ch](http://www.direpourvoir.ch). Ensuite l'association Écoute Voir: [www.ecoute-voir.org](http://www.ecoute-voir.org). L'association Dire pour Voir et l'association Écoute Voir renseignent volontiers les lieux qui désirent s'engager sur le chemin de l'inclusion de personnes vivant avec un handicap visuel.

### g) Productions scéniques fondées sur l'«Aesthetics of Access»

**Les productions scéniques fondées sur l'«Aesthetics of Access» constituent un format de manifestation inclusif dans le domaine des arts de la scène dans le cadre duquel les moyens d'accès aux contenus tels que surtitres, audiodescription et langue des signes sont considérés comme des composantes esthétiques et intégrés au processus de création artistique. Les représentations sont ainsi aussi accessibles aux personnes en situation de handicap.**

Les moyens d'accès aux contenus destinés aux personnes en situation de handicap dans le domaine des arts de la scène ne sont habituellement ajoutés qu'après coup à un spectacle déjà prêt dans l'objectif de rendre certaines représentations accessibles à ce public. Les productions scéniques réalisées selon l'approche de l'«Aesthetics of Access» (ou «Access Aesthetics»), elles, utilisent le potentiel artistique et esthétique des moyens d'accès aux contenus tels que les surtitres, l'audiodescription et la langue des signes en tant que stratégie créative, et les intègrent au processus de création artistique en tant qu'éléments de style. Les personnes en situation de handicap qui participent au processus de production veillent à ce que la fonction première des moyens d'accès aux contenus utilisés de manière esthétique, à savoir rendre le contenu mis en accessibilité, soit préservée. En tant que format de manifestation inclusif, ce type de production s'adresse d'entrée de jeu à un public composé de personnes vivant avec et sans handicap, et ce pour chacune de ses représentations – une plus-value non négligeable pour les organisateurs d'événements culturels inclusifs. L'on rencontre encore peu de productions de ce type en Suisse romande. Elles présentent pourtant un immense potentiel d'innovation, en particulier pour les établissements de (co)production tels que les théâtres municipaux dotés de leurs propres compagnies, les grandes salles de spectacle avec des coproductions ou les grands festivals qui programment des productions spécialement réalisées pour eux.

Le double avantage de nombreuses mesures inclusives dans le domaine des arts de la scène est particulièrement évident dans ce cas de figure: les productions scéniques fondées sur l'«Aesthetics of Access» offrent aux personnes en situation de handicap un accès aux contenus d'une pièce de théâtre ou à un concert tout en créant des modes de perception nouveaux, différents et complémentaires pour l'ensemble des publics. Lorsque la langue des signes est intégrée à la pièce au même titre que la langue parlée, les spectateurs qui entendent découvrent par exemple ce que cela fait de ne pas avoir directement accès aux dialogues via leur ouïe et de devoir les percevoir via d'autres canaux (voir plutôt qu'entendre). Il se peut que cette «incompréhension» soit délibérément mise en scène et que l'exclusion temporaire du public entendant fasse partie de l'intention artistique. Autre scénario: l'audiodescription, accessible à tous, décrit un aspect secondaire de la mise en scène qui amène les personnes voyantes du

public à remarquer un élément qui leur aurait sinon échappé (entendre plutôt que voir). Les productions scéniques fondées sur l'«Aesthetics of Access» peuvent aussi offrir une nouvelle mise en scène et une nouvelle expérience de thématiques telles que les rapports de pouvoir, la diversité ou les facteurs de division et d'union. Une autre plus-value de ces productions est qu'elles offrent aux artistes qui vivent avec et sans handicap de nouvelles possibilités pour élaborer et produire ensemble des pièces de théâtre ou des concerts.



### h) Représentations avec un cadre accessible et représentations Relax

**Les représentations avec un cadre accessible et les représentations Relax sont des formats de manifestation inclusifs dans le domaine des arts de la scène. En offrant des conditions-cadre décontractées et flexibles, elles permettent aussi aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique de participer aux représentations. Les cadres accessibles sont aménagés différemment en fonction des personnes concernées.**

Beaucoup de personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique ont besoin de conditions-cadre spécifiques lorsqu'elles assistent à des spectacles. Souvent, elles ne peuvent pas rester longtemps assises calmement sans bouger ou se sentent mal à l'aise et en danger dans des espaces clos et plongés dans l'obscurité. Le cadre de nombreuses manifestations de la culture élitiste dite «classique», avec son public d'abonnés (par exemple concerts symphoniques, opéras ou pièces de théâtre), n'est souvent pas accessible, ce qui exclut les personnes qui vivent avec un handicap mental ou psychique de la sortie culturelle. C'est ici qu'interviennent les représentations avec un cadre accessible. Lors de ces dernières, la salle de spectacle n'est pas entièrement plongée dans le noir, le public est autorisé à se lever ou à parler à haute voix, à sortir et à rentrer pendant la représentation, et les spectacles de plus longue durée sont entrecoupés d'entractes. La disposition des sièges est aussi souvent mobile et flexible. Certains organisateurs de pièces de théâtre, de spectacles de danse et de concerts de la culture populaire et du champ socioculturel mettent déjà en œuvre ce type de représentations. Nous invitons les programmateurs à proposer des représentations avec un cadre accessible pour un public vaste et aussi inclusif que possible, et ce non uniquement lors de manifestations pour enfants et familles ou dans le cadre de matinées.

Les vraies représentations Relax constituent une déclinaison plus poussée des représentations avec un cadre accessible. Ici aussi, la salle de spectacle n'est pas plongée dans le noir, les portes restent ouvertes, la représentation est écourtée ou interrompue par un entracte et il est à tout moment possible de se lever, de se déplacer, de parler, de sortir et de rentrer pendant la représentation. Les représentations Relax mettent



de plus en œuvre des mesures visant spécifiquement à garantir l'accès aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique, ainsi qu'aux personnes autistes. Elles excluent ainsi toute violence physique ou psychique sur scène, renoncent à l'usage de lumière intensive et de bruits forts et incluent un espace au calme qui permet aux personnes qui en ont besoin de s'isoler. Il est par ailleurs possible de réserver des places à proximité de la sortie, sur les côtés ou au dernier rang. Les collaborateurs en contact avec le public et les artistes sur scène sont sensibilisés et, le cas échéant, formés aux besoins et aux réactions spécifiques de ces visiteurs. Une assistance particulière sur place ou d'autres moyens auxiliaires tels qu'une protection auditive sont également mis à disposition. Au-delà d'un cadre accessible, les personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou autistes ont besoin d'un accompagnement particulier avant, pendant et après la représentation. Celui-ci doit être entièrement intégré à la représentation Relax, depuis l'accueil personnalisé et la familiarisation individuelle avec le lieu et le contenu de la représentation jusqu'au recueil des impressions à la fin. A Genève, l'Atelier 1001 feuilles réunit des experts culturels avec et sans déficience intellectuelle qui utilisent entre autres le français facile à lire et à comprendre (FALC) à l'écrit et à l'oral. Ce pionnier organise des sorties inclusives au théâtre de la Comédie pour des groupes vivant avec une déficience intellectuelle ou une forme d'autisme. L'Atelier 1001 feuilles renseigne volontiers les théâtres qui désirent s'engager sur la voie de l'inclusion de personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou une forme d'autisme: [www.1001feuilles.org](http://www.1001feuilles.org).

Une poignée d'organiseurs d'événements culturels de Suisse romande organisent déjà des représentations à mi-chemin entre la représentation avec un cadre accessible et la représentation Relax. Plutôt passe-partout, l'expression «représentation Relax» risque bien d'entrer dans l'usage courant pour désigner des pièces de théâtre, spectacles de danse et concerts aux cadres accessibles très divers. Communiquez donc très précisément dans vos moyens de communication en ligne et imprimés les conditions-cadre spécifiques de vos représentations avec un cadre accessible (liste de toutes les caractéristiques) et les personnes à qui vous vous adressez. Utilisez ce faisant le pictogramme recommandé pour les représentations Relax. Toutes les représentations avec un cadre accessible ont toutefois un point commun, celui de s'adresser de manière inclusive à un public composé de personnes vivant avec et sans handicap et d'offrir à tous une expérience informelle et décontractée. Si les personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique ont souvent besoin de ce cadre flexible et informel, beaucoup d'autres publics en profitent également ou en ont tout simplement envie: par exemple les personnes peu coutumières des sorties culturelles, les personnes venant d'autres milieux culturels, les familles avec enfants ou nourrissons et beaucoup d'autres groupes qui préfèrent les sorties culturelles décontractées et flexibles aux cadres très codifiés. Appuyez-vous sur l'expérience d'autres organisateurs d'événements culturels pour proposer des représentations avec un cadre accessible. Le Service Culture inclusive de Pro Infirmis se fera un plaisir de vous fournir leurs coordonnées. Mettez en place vos propres cadres accessibles à travers un échange avec des amateurs de culture en situation de handicap du groupe de personnes concernées auquel vous souhaitez vous adresser, liés par exemple à l'Atelier 1001 feuilles, à un groupe d'autoreprésentation tel

que les associations vaudoises Solidarité-Handicap mental et Cap Contact ([www.solidarite-handicap.ch](http://www.solidarite-handicap.ch), [www.cap-contact.ch](http://www.cap-contact.ch)) ou encore à des organisations faïtières comme Pro mente sana association romande, Coraasp, Réseau romand ASA ou Insieme ([www.promentesana.org](http://www.promentesana.org), [www.coraasp.ch](http://www.coraasp.ch), [www.reseau-romand-asa.ch](http://www.reseau-romand-asa.ch), [www.insieme.ch](http://www.insieme.ch)).

### i) Accompagnateurs et portiers culturels

**Les accompagnateurs et portiers culturels représentent une forme d'accompagnement permettant aux personnes en situation de handicap d'assister à des spectacles du domaine des arts de la scène. Celui-ci prend différentes formes selon les groupes de personnes concernées et couvre des fonctions d'assistance, de médiation et d'accompagnement social avant, pendant et après la représentation, ainsi que pour s'y rendre et en repartir.**

Beaucoup de personnes en situation de handicap souhaitant assister à des concerts, des pièces de théâtre ou des spectacles de danse de manière autonome peuvent le faire sans avoir besoin d'assistance, pour peu que l'accès architectural et aux contenus soit garanti. D'autres choisissent elles-mêmes une personne pour les assister ou les accompagner. D'autres, enfin, sont reconnaissantes aux organisateurs d'événements culturels de leur proposer un accompagnateur, voire en ont nécessairement besoin. Des formats d'accompagnement culturels autonomes sont donc possibles dans le domaine des arts de la scène. Ceux-ci sont axés sur différents aspects de la sortie culturelle selon les besoins des groupes de personnes concernées, qu'il s'agisse d'une assistance pour se rendre sur le lieu et en repartir, de l'accueil sur place, de l'introduction à l'œuvre ou de l'accompagnement pendant la manifestation, ou de n'importe quelle combinaison de ces aspects. Pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique en particulier, mais aussi pour celles vivant avec un handicap visuel, moteur ou dû à l'âge, cet accompagnement culturel peut constituer un moyen d'accès important qui leur facilite considérablement la participation à une manifestation culturelle, quand il ne la permet pas entièrement. Les tâches des accompagnateurs et des portiers culturels sont tout aussi variées que les besoins des groupes de personnes concernées; les fonctions d'assistance, de médiation et d'accompagnement social se complètent. Les accompagnateurs et portiers culturels doivent impérativement être sensibilisés et formés aux besoins de différents groupes de personnes concernées et des amateurs de culture d'un groupe donné doivent être activement impliqués dans le développement et la mise en œuvre de ces formats d'accompagnement culturel.

Certains organisateurs de pièces de théâtre, spectacles de danse et concerts de Suisse allemande proposent déjà un accompagnement culturel complet. À titre d'exemple, un festival organise des sorties au théâtre en tandem avec un accompagnateur culturel pour les personnes en situation de handicap qui ne peuvent ou ne veulent pas se rendre au théâtre seules, dans une démarche de rencontre, d'échange et d'assistance adaptée aux besoins. Des membres du club de jeunes rattaché à un orchestre symphonique accompagnent les personnes aveugles et malvoyantes aux concerts, où elles bénéficient d'une introduction personnelle à la représentation ainsi que de descriptions verbales

de l'action scénique. Une institution culturelle avec service de restauration permet une sortie culturelle autonome aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle, un trouble psychique ou autre, grâce à l'intervention de portiers culturels qui accueillent les visiteurs à l'entrée, les accompagnent au besoin lors des repas et au bar, leur présentent la manifestation et assistent avec eux à la pièce de théâtre ou au concert. Tous ces exemples comportent aussi au besoin l'accompagnement du domicile ou de la gare/ de l'arrêt de bus vers le lieu de la représentation et inversement, ou encore un service de «taxi culturel». Les accompagnateurs et portiers culturels sont formés au préalable et initiés à leurs tâches. Vous aussi, proposez ce type d'accompagnement pour des groupes de personnes concernées dans votre lieu, en ne perdant jamais de vue que cette offre doit rester libre et ne doit être imposée à personne.

Au sein des réseaux du handicap en Suisse romande, Pro Infirmis Vaud et La Croix-Rouge vaudoise ont créé La Chaise rouge, un service d'accompagnement bénévole pour les loisirs des personnes en situation de handicap. Des bénévoles formés cherchent ces personnes chez elles, suivent le spectacle ou le concert avec elles, puis les ramènent à la maison. La Chaise Rouge prend en charge l'entrée et les frais de transport des accompagnants. Le projet compte aussi se développer en Valais: [www.la-chaise-rouge.ch](http://www.la-chaise-rouge.ch).

### j) Remise de textes d'accompagnement

**Dans le domaine des arts de la scène, la remise de textes d'accompagnement à lire avant ou pendant les représentations constitue un moyen d'accès aux contenus important pour les personnes en situation de handicap. Ces textes sont rédigés en braille ou avec une police de grande taille pour les personnes aveugles et malvoyantes, dans un langage simple pour les personnes sourdes et malentendantes et en français facile à lire et à comprendre (FALC) pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle.**

La mise à disposition de textes d'accompagnement est un moyen d'accès aux contenus important pour un large éventail de publics du domaine des arts de la scène, y compris pour les personnes en situation de handicap. La lecture préalable de brèves présentations des concerts, pièces de théâtre et spectacles de danse programmés permet à de nombreuses personnes de se familiariser avec la représentation à laquelle elles vont assister. Les textes parlés ou chantés lors de spectacles de danse qui intègrent quelques textes sont aussi distribués au public pour une lecture avant ou pendant la représentation. Pour les concerts ou les productions de théâtre musical qui comportent peu de texte, certains textes en langue étrangère ou des textes difficilement compréhensibles, les textes imprimés complets peuvent être remis à toutes les personnes qui le souhaitent, pour une lecture avant ou pendant la représentation.

Les textes d'accompagnement des productions scéniques spécifiquement utilisés comme

moyen d'accès aux contenus doivent être présentés différemment selon la forme de handicap et remis aux personnes en situation de handicap visées qui le souhaitent: beaucoup d'amateurs de culture en situation de handicap visuel auront besoin de textes rédigés dans une police de grande taille ou en braille, les personnes sourdes et malentendantes souhaitent disposer de textes dans un langage simple, tandis que les personnes vivant avec une déficience intellectuelle auront besoin de textes en français facile à lire et à comprendre (FALC) niveau A1. Vous pouvez aussi proposer de brèves vidéos en langue des signes, produites et fournies à l'avance, à l'intention des personnes sourdes, ainsi que des fichiers audio pour les personnes en situation de handicap visuel ou vivant avec une déficience intellectuelle.



### k) Moyens de communication en français facile à lire et à comprendre (FALC)

**Dans le domaine des arts de la scène, les moyens de communication en français facile à lire et à comprendre (FALC) et la communication orale dans un langage simple constituent d'importants moyens d'accès aux contenus pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Les brèves descriptions pourvues d'images évidentes ou des présentations personnalisées leur permettent de décider si elles souhaitent assister à une représentation et de s'y préparer.**

Les personnes vivant avec une déficience intellectuelle ont besoin de deux moyens d'accès aux contenus dans le domaine des arts de la scène: des textes en français facile à lire et à comprendre (FALC) niveau A1 et une communication orale dans un langage simple. Ce n'est qu'en lisant au préalable de brèves descriptions des spectacles en français facile à lire et à comprendre (FALC) niveau A1 accompagnées d'images évidentes, ou en regardant des vidéos dans un langage simple sur les représentations, qu'elles peuvent décider de participer ou non à une offre culturelle. Parfois, leur intérêt est aussi éveillé par des amis qui vivent avec une déficience intellectuelle et qui leur présentent personnellement les concerts et les pièces de théâtre. Certains organisateurs d'événements culturels choisissent les manifestations particulièrement appropriées de leur saison, en collaboration avec des amateurs de culture vivant avec une déficience intellectuelle, ou les choisissent ensemble au sein d'un groupe de programmation inclusif. Parfois, des pièces de théâtre sont créées ou des concerts animés dans un langage simple; il s'agit alors généralement de productions de troupes de théâtres ou groupes de musique inclusifs qui comptent à la fois des membres avec et sans handicap.

Certains organisateurs de spectacles de Suisse allemande proposent déjà leurs propres moyens de communication en langue facile à lire et à comprendre. Citons comme exemples de documents réalisés en langue facile à lire et à comprendre le programme d'un festival de musique traduit par des personnes concernées, un prospectus pour diverses offres culturelles élaboré de manière participative, un prospectus pour plu-

#### 4. Étape 5: Moyens d'accès aux contenus

sièurs spectacles de danse ou encore de brèves descriptions et vidéos relatives à des pièces de théâtre sur les réseaux sociaux. Ces exemples sont majoritairement nés de collaborations avec des institutions pour personnes en situation de handicap ou grâce à des collaborateurs vivant avec une déficience intellectuelle qui travaillent dans des institutions culturelles. En Suisse romande, le Bureau langage simplifié de Pro Infirmis Fribourg traduit par ailleurs des textes selon différents niveaux et les fait vérifier par des personnes concernées: [www.langage-simplifie.ch](http://www.langage-simplifie.ch). Quant au bureau textoh, il collabore avec les experts avec et sans déficience intellectuelle de l'Atelier 1001 feuilles et une spécialiste de l'Université de Fribourg pour donner des formations au français facile à lire et à comprendre (FALC) à l'écrit et à l'oral: [www.textoh.ch](http://www.textoh.ch). Après l'élaboration participative des moyens de communication en français facile à lire et à comprendre (FALC) niveau A1, leur diffusion d'égal à égal joue aussi un rôle déterminant, par exemple par l'entremise d'ambassadeurs vivant eux-mêmes avec une déficience intellectuelle qui les distribuent à leurs connaissances et leur présentent personnellement les offres culturelles.

## Étape 6: Prendre congé des visiteurs et trajet de retour



En tant qu'organisateur d'événements culturels, vous pouvez également mettre en avant votre culture de l'accueil à l'issue de la représentation, au moment de prendre congé de vos visiteurs en situation de handicap. C'est à la fois l'occasion de terminer la sortie culturelle sur une note positive et de les encourager à revenir vous rendre visite. Aidez vos visiteurs en situation de handicap, s'ils le souhaitent, à planifier leur trajet de retour. Quand vous prenez congé, demandez-leur ce qu'ils ont pensé de l'accessibilité de vos offres. Vos visiteurs peuvent vous donner des indications importantes sur les obstacles techniques et architecturaux, dont certains seront peut-être aisés à éliminer, ou vous aider à cerner le potentiel d'amélioration de vos moyens d'accès aux contenus. De manière générale, les mêmes mesures et conseils s'appliquent lors du départ qu'au moment de l'arrivée et de l'accueil de vos visiteurs. Vous trouverez les principaux d'entre eux dans la liste de contrôle ci-dessous.

### Liste de contrôle 17

## Prendre congé des visiteurs et trajet de retour

### Éléments fondamentaux

- S'ils le souhaitent, aidez vos visiteurs en situation de handicap à gagner le vestiaire ou la sortie depuis la salle de spectacle. Le flux de spectateurs à la fin d'une représentation représente souvent un défi considérable pour eux.
- S'ils le souhaitent, proposez-leur votre aide pour passer leurs appels téléphoniques sur place ou pour réserver un service de taxi local ou un service de transport pour personnes en situation de handicap, et vérifiez qu'ils sont correctement pris en charge.
- S'ils le souhaitent, accompagnez personnellement vos visiteurs en situation de handicap jusqu'à l'arrêt de bus ou à la gare la plus proche, ou veillez par d'autres moyens à ce qu'ils puissent parcourir le chemin qui y mène efficacement et sans risques.
- Demandez brièvement à vos visiteurs en situation de handicap ce qu'ils ont pensé de leur visite pour optimiser votre offre à chaque représentation (par exemple: «Avez-vous pu suivre correctement la représentation?»). Souvent, leurs commentaires mettent le doigt sur des manquements auxquels vous pouvez ensuite remédier (par exemple vue défavorable, boucle magnétique qui ne fonctionne pas, surtitres difficilement lisibles, éclairage insuffisant des interprètes en langue des signes, manquements techniques pour l'audiodescription, etc.).
- Si vous distribuez des formulaires généraux ou autres à vos publics (par exemple un formulaire d'inscription à votre newsletter), assurez-vous qu'ils puissent être utilisés par l'ensemble de vos visiteurs. Proposez à vos visiteurs vivant avec un handicap visuel ou une déficience intellectuelle de les aider à remplir le formulaire ou donnez-leur la possibilité de vous renvoyer les informations et/ou documents par e-mail. Proposez à vos visiteurs en situation de handicap moteur de s'installer à une table pour remplir le formulaire.
- Veillez à ce que les commentaires de vos visiteurs en situation de handicap concernant l'accessibilité architecturale et les moyens d'accès aux contenus viennent alimenter votre pratique.

### Éléments d'approfondissement



Après la représentation, transmettez toujours par écrit des informations concernant les représentations ou manifestations suivantes pour atteindre notamment les personnes en situation de handicap auditif.



Ne pensez pas automatiquement que les visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique qui quittent une représentation de manière inopinée sont insatisfaits; peut-être n'étaient-ils tout simplement pas en mesure d'y assister dans son intégralité.



Le cas échéant, proposez à vos visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique de les accompagner en dehors de la salle dès la fin de la représentation pour qu'ils puissent éviter le flux de spectateurs à la sortie.



Demandez à vos visiteurs vivant avec une déficience intellectuelle ce qu'ils ont pensé de la sortie culturelle et de la représentation, en particulier après la participation d'un groupe à des représentations Relax, pour qu'ils puissent partager leurs impressions et sentent que leur avis compte.

# 5. Formation et conseils par des personnes en situation de handicap

Ce guide de l'inclusion pour les arts de la scène montre qu'au-delà des changements architecturaux et techniques, de nombreux autres aspects de votre institution contribuent à une sortie culturelle accessible – une culture de l'accueil vécue au quotidien, une communication accessible et des moyens d'accès aux contenus, par exemple. Ceux-ci ne peuvent pas simplement être extraits d'une norme: la clé consiste à échanger avec des personnes en situation de handicap formées. En tant que spécialistes de leur situation, celles-ci peuvent, en collaboration avec les responsables des institutions culturelles, élaborer les bonnes stratégies et solutions pour surmonter les obstacles. Comme pour tout dans la culture inclusive, l'échange d'égal à égal entre partenaires est déterminant.

## 5. Formation et conseils par des personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent être impliquées de diverses manières. Ainsi peuvent-elles animer des mesures de sensibilisation dans le cadre desquelles vous et vos collaborateurs vous glissez dans la peau d'une personne en situation de handicap pour découvrir vos propres offres culturelles depuis leur point de vue. Vous pouvez également faire appel à des conseillers ou à des comités consultatifs. Essayez toujours de couvrir les besoins de tous les types de handicap; c'est souvent un manque de représentativité qui provoque des erreurs lors de la suppression d'obstacles ou de la mise en place de moyens d'accès aux contenus. Il n'est pas question ici d'un manque de bonne volonté, mais bien de l'identification des connaissances nécessaires pour reconnaître les obstacles et les besoins de différents groupes concernés.

Si vous avez besoin d'une formation ou de conseils sur la mise en œuvre des prescriptions de ce guide, adressez-vous à des prestataires spécialisés; leurs experts dûment formés vivant avec différents handicaps vous apporteront une assistance ciblée. Cela vaut par exemple la peine si vous souhaitez réaliser des adaptations architecturales, former votre personnel, concevoir des moyens de communication accessibles, améliorer le chemin d'accès à votre institution ou élaborer des concepts de mise en œuvre fondés. Lorsque vous choisissez vos prestataires, veillez toujours à ce qu'ils collaborent avec des spécialistes en situation de handicap et à ce que leurs devis couvrent toutes les formes de handicap. Ce type de formations et conseils est par exemple assuré par les organisations suivantes:

Procap (toute la Suisse): [www.procap.ch](http://www.procap.ch)

id-Geo (accessibilité architecturale universelle, Suisse romande): [www.id-geo.ch](http://www.id-geo.ch)

Écoute Voir (audiodescription et visites descriptives et tactiles dans le domaine des arts de la scène, Suisse romande): [www.ecoute-voir.org](http://www.ecoute-voir.org)

Bureau textoh (français facile à lire et à comprendre (FALC) à l'écrit et à l'oral, avec l'Atelier 1001 feuilles et une spécialiste de l'Université de Fribourg): [www.textoh.ch](http://www.textoh.ch)

Pour développer vos offres culturelles accessibles, il est aussi utile de faire appel à un groupe d'accompagnement ou à un comité consultatif composé de membres des groupes concernés, qui peuvent vous aider à reconnaître et éviter les obstacles. Souvent, ces personnes ne seront pas spécialistes de l'accessibilité culturelle et doivent donc être prêtes à intégrer des questions liées aux formes de handicap différentes dans leur réflexion. Veillez par ailleurs à ce que vos échanges aient lieu d'égal à égal de manière à ce que vous puissiez vous développer ensemble. Vous pourrez trouver des accompagnateurs via votre réseau de relations et les associations pour personnes en situation de handicap. Rémunérez-les de la même façon que les autres spécialistes de votre institution.



La loi sur l'égalité pour les handicapés de Suisse et, plus encore, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées requièrent l'accès égal de toutes et tous aux offres culturelles. La convention de l'ONU, qui vise une société inclusive, est entrée en vigueur en Suisse en 2014. Elle appelle à éviter les offres séparées au profit des offres inclusives et à promouvoir la pleine participation des personnes en situation de handicap, notamment au sein des institutions culturelles. Certains bailleurs de fonds n'acceptent d'ores et déjà plus de soutenir les offres culturelles qui ne sont pas conformes à ces prescriptions. Il est donc utile pour les responsables de votre institution culturelle de s'informer sur le droit applicable.



### **Loi sur l'égalité pour les handicapés de Suisse**

### **Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées**

# 6. Remerciements



Nous remercions les experts de Sensability vivant avec différentes formes de handicap ainsi que tous les centres spécialisés d'autoreprésentation que nous avons consultés et qui ont enrichi ce guide de leurs précieuses remarques et recommandations.

Un grand merci aux dix organisateurs suisses d'événements culturels qui ont relu les listes de contrôle de ce guide: un théâtre municipal, un orchestre symphonique, deux institutions polyvalentes, un festival de théâtre, un festival de danse et un festival de musique, ainsi que trois prestataires itinérants de moyens d'accès aux contenus.

Nous remercions l'équipe du portail «Accessibilité» et du calendrier des manifestations de Procap Suisse ainsi que l'équipe du centre de coordination Construction et environnement de Pro Infirmis pour leurs commentaires et recommandations sur les listes de contrôle figurant dans ce guide.

Merci, enfin, à tous les organisateurs d'événements culturels suisses qui vont mettre en application les prescriptions et listes de contrôle détaillées de ce guide de l'inclusion dans les arts de la scène et qui s'engagent ainsi sur la voie d'une institution culturelle entièrement accessible et inclusive.

# 7. Mentions légales

## Éditeurs du guide



**Service Culture inclusive de Pro Infirmis**

[www.cultureinclusive.ch](http://www.cultureinclusive.ch)

**Sensability**  
Experten für Inklusion



**Sensability – Experten für Inklusion**

[www.sensability.ch](http://www.sensability.ch)

**MIGROS**

**kulturprozent**

**Pour-cent culturel Migros**

[www.pour-cent-culturel-migros.ch](http://www.pour-cent-culturel-migros.ch)

## Réalisation du guide

### **Rédaction:**

Silvan Rüssli, Service Culture inclusive de Pro Infirmis (responsable de projet)

Verena Tunger, Büro für Sprachfragen (co-rédaction)

Herbert Bichsel, Sensability

Brian McGowan, Sensability

Isabella Spirig, Pour-cent culturel Migros

Daniela Specht, Pour-cent culturel Migros

### **Compléments pour la version française:**

Nicole Grieve, Service Culture inclusive de Pro Infirmis

### **Traduction française:**

Andréane Leclercq et Pauline Stockman

### **Illustrations:**

Phil Hubbe, Magdebourg

### **Conception:**

Neidhart Grafik, Bâle et Berne

Berne et Zurich, octobre 2019

